

*Communauté de commune Creuse Grand Sud*  
**CONTRAT DE RURALITE / MAI 2017**



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD**

**34 rue Jules Sandeau - BP 40 - 23200 AUBUSSON**

**Standard : 05 55 67 79 98 –**

**Courriel : [contact@creuse-grand-sud.fr](mailto:contact@creuse-grand-sud.fr) – [www.creuse-grand-sud.fr](http://www.creuse-grand-sud.fr)**

## Contrat de ruralité pour le territoire de la Communauté de communes Creuse Grand Sud

Établi entre

**L'Etat**, représenté par le préfet de la Creuse

et

**La Communauté de Communes Creuse Grand Sud**, représentée par son président Jean-Luc LEGER

ci-après dénommés le porteur du contrat ;

et

### Les communes de

Alleyrat	La Nouaille	Saint-Quentin-la-Chabanne
Aubusson	Saint-Alpinien	Saint-Yrieix-la-Montagne
Blessac	Saint-Amand	Sainte-Feyre-la-Montagne
Croze	Saint-Maixant	Saint-Sulpice-les-Champs
Faux-la-Montagne	Saint-Avit-de-Tardes	Vallière
Felletin	Saint-Frion	La Villedieu
Gentioux-Pigerolles	Saint-Marc-à-Frongier	La Villetelle
Gioux	Saint-Marc-à-Loubaud	
Moutier-Rozeille	Saint-Pardoux-le-Neuf	
Néoux		

, représentées par M Jean-Luc LEGER, Président de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud

La Région Nouvelle Aquitaine, le Département de la Creuse, l'agence de bassin Loire Bretagne, la CAF, la MSA, le PNR de Millevaches en Limousin,, le Pays Sud Creusois, l'ADEME, Creusalis, l'ARS, représentés par ses présidents ou directeurs.

ci-après dénommés les partenaires du contrat.

### Préambule

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale, mais pouvant s'inscrire sur plusieurs départements.

À partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale.

Pour le territoire de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud, le Contrat de Ruralité a été conçu comme un outil d'aménagement au service du futur projet de territoire, conformément aux stratégies mises en œuvre localement par les acteurs, à partir de projets concrets et significatifs, dans le respect des axes proposés par le Comité Interministériel aux Ruralités (les 6 axes du Contrat). Ce projet a également été élaboré de manière à intégrer l'ensemble des autres dispositifs de développement local existants (tant au plan de l'État qu'au plan territorial : DETR, DSIL, CEE,...)

La Communauté de communes Creuse Grand Sud, issue de la fusion d'Aubusson-Felletin et du Plateau de Gentioux en janvier 2014, est un jeune EPCI. Issu de deux territoires l'un pouvant être qualifié « d'hyper rural » et l'autre organisé autour de deux villes de centralité, deux entités au développement local différent mais complémentaire, Creuse Grand Sud met en valeur les atouts de ces 26 communes pour construire l'avenir de son territoire.

Creuse Grand Sud présente ainsi des défis locaux qu'il convient de relever par un projet de territoire mené à l'échelle intercommunale, structurant, prospectif et partagé, répondant aux besoins d'aujourd'hui de la population et anticipant ceux à venir pour vivre ensemble, se loger, se déplacer, se soigner, travailler, se nourrir, grandir et s'épanouir. Ce projet de territoire est en cours d'élaboration, mais sera dans la continuité de la stratégie engagée depuis deux ans, issue de la fusion des compétences des territoires réunis mais adaptée au nouveau périmètre, qu'il est nécessaire de soutenir, de développer et d'améliorer.

Face aux défis des territoires ruraux d'aujourd'hui, la communauté de communes Creuse Grand Sud à travers de nombreuses initiatives, a engagé et entretenu une dynamique de projet en faveur du maintien et du développement économique, de la valeur paysagère, environnementale et du tourisme, du patrimoine, de la culture ou encore du social, pour renforcer et développer son identité. En ce sens, les axes définis dans le Contrat de Cohésion Territoriale, axes déclinés en objectifs stratégiques puis en objectifs opérationnels ont permis d'élaborer de nombreux projets.

La Communauté de communes Creuse Grand Sud se positionne sur le dispositif « Contrat de Ruralité » et propose de décliner sur des projets publics imminents (2017 puis 2018-2020), ses politiques locales de développement.

Dans le cadre de cette intercommunalité il s'agit de mener un programme global sur le territoire de l'EPCI. Le dispositif du Contrat de Ruralité va permettre de développer des projets d'aménagement des espaces publics et de services, mettant en avant une image dynamique et attractive sur l'ensemble du territoire.

La Communauté de communes a ciblé, pour 2017, les opérations d'attractivité, de revitalisation des centres bourgs, en matière de préservation environnementale et de maîtrise de l'énergie et de cohésion sociale.

SYNTHESE DES ACTIONS RETENUES POUR 2017

Contrat de ruralité /  
Axes nationaux

- 1 Accès aux services et aux soins
- 2 – Développement de l'attractivité  
(économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme...)
- 3 – Redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien aux commerces de proximité
- 4 – Mobilités
- 5 – Transition écologiques
- 6 – Cohésion sociale

N°23 -Aménager le centre-bourg de Felletin : réaménagement de la place Courtaud

N°28- Créer un éco-hameau à la Villedieu sur le village de la Ribière

N°50 - Mettre aux normes et rendre accessible le bar de Gentioux Pigerolles

N°52- Renforcer les lieux de centralité du bourg de la Nouaille : aménagement de la place de la mairie – construction d'une halle communale

N°80 - Rénover l'ancienne poste de Faux-la-Montagne pour accueillir la maison des jeux et des jeunes

Contrat de ruralité /  
Stratégie de Creuse Grand Sud

1. MAINTENIR LA POPULATION ET REDONNER UNE DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE
  - a. Travailler sur l'offre de logements, de services, d'équipements
  - b. Travailler sur l'emploi et la création d'activités
  - c. Communiquer / attirer / se distinguer
2. STRUCTURER ET AMENAGER LE TERRITOIRE
  - a. Se doter d'outils de planification et de gestion foncière
  - b. Maintenir et renforcer les quatre pôles de centralité
  - c. Développer des services, maintenir les services existants
  - d. Organiser la mobilité des personnes et des services
  - e. Gérer et entretenir le patrimoine naturel et en particulier la ressource en eau.
3. GARANTIR LA MIXITE SOCIALE ET GENERATIONNELLE / CONFORTER LE « VIVRE ENSEMBLE »
  - a. Veiller à la pluralité du parc locatif, travailler à l'habitat intergénérationnel
  - b. Soutenir les initiatives créant du lien social / intergénérationnel
  - c. Créer des espaces favorisant les rencontres
4. SE SAISIR DES OPPORTUNITES TOURISTIQUES POUR ATTIRER DE NOUVELLES POPULATIONS ET PARTICIPER AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL.
  - a. Développer et structurer une véritable stratégie touristique locale

## 1 Table des matières

A - Présentation générale du territoire.....	7
1. Le territoire du contrat.....	7
2. les enjeux du territoire.....	8
2.1 - Vivre sur Creuse Grand Sud : une population fragile à maintenir et renforcer.....	8
2.1.1 - Un déclin démographique de la population amorcé depuis 1975.....	8
2.1.2 - Des facteurs démographiques péjoratifs.....	9
2.2 - Avoir accès aux services sur le territoire : des centralités à conforter.....	10
2.2.1 - Aubusson reconnue comme la commune structurante du territoire.....	10
2.2.2 - Epaulée avec trois autres pôles de centralité.....	11
2.2.3 - Moteur d'un territoire intercommunal dynamique.....	11
2.3 - Habiter, travailler, se soigner et se déplacer sur Creuse Grand Sud : des expérimentations à soutenir.....	12
2.3.1 - Une problématique du logement à travailler.....	12
2.3.2 - La mobilité peut apporter des réponses en termes de lien social, santé, dynamique économique.....	14
2.3.3 - Urbanisme et paysage : des communes sensibilisées aux projets structurés	16
2.4 - Visiter, sortir et s'installer à Creuse Grand Sud : l'économie et le tourisme, des atouts pour valoriser le cadre d'accueil.....	17
2.4.1 - Un développement économique à encourager notamment dans la valorisation des richesses et ressources locales.....	17
2.4.2 - Équipements structurants et richesse du patrimoine naturel : supports d'une stratégie touristique locale.....	19
2.4.3 - Une identité du territoire à conforter pour mieux attirer.....	21
3. État des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité.....	25
3.1 - Bilan des principales mesures des comités interministériels aux ruralités (déclinaison locale du tableau de bord de suivi départemental).....	25
3.2 -Présentation de la stratégie de l'État sur le territoire et déclinaison du schéma régional de développement économique , d'innovation et d'internationalisation se la région Nouvelle Aquitaine.....	28
3.2.1 – Stratégie de l'État.....	28
3.2.2 – La Stratégie de la région Nouvelle Aquitaine.....	28
3.2.2.1 - Le contrat de plan État Région Limousin 2015 – 2020.....	29
3.3 – État des dispositifs concernant le territoire de la communauté de communes Creuse Grand Sud.....	29
C- Objectifs et plan d'actions opérationnel.....	32
C- Modalités de pilotage et partenaires du contrat.....	46
1. - La gouvernance .....	46



1.2. - Le suivi technique du contrat de ruralité.....	47
D - Le suivi et l'évaluation.....	49
E- La durée du contrat.....	49
F- Modalité du contrat.....	50

## A - Présentation générale du territoire

### 1. Le territoire du contrat

**La Communauté de communes Creuse Grand Sud**, issue de la fusion d'Aubusson-Felletin et du Plateau de Gentioux en janvier 2014, est un territoire étendu (613 km<sup>2</sup>, 45 km d'Est en Ouest, 28 km du Nord au Sud), peu dense (20 habitants par km<sup>2</sup>, variant de 5 à 193) et fragile, mais dont la ruralité, voire l'hyper-ruralité, lui confère un véritable potentiel pour renforcer son attractivité. Issu de deux EPCI au développement local différent mais complémentaire (en termes de densité de population, de gouvernance, de modèle économique et de dynamique démographique), ce jeune EPCI met en valeur les atouts de ces 26 communes pour construire l'avenir de son territoire.

L'intercommunalité est intégrée pour partie dans le périmètre du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, intégralement sur celui du Pays Sud Creusois.

Creuse Grand Sud présente ainsi des défis locaux qu'il convient de relever par un projet de territoire mené à l'échelle intercommunale, structurant, prospectif et partagé, répondant aux besoins d'aujourd'hui de la population et anticipant ceux à venir pour vivre ensemble, se loger, se déplacer, se soigner, travailler, se nourrir, grandir et s'épanouir.

**Ce projet de territoire est en cours d'élaboration**, mais sera dans la continuité de la stratégie engagée depuis deux ans, issue de la fusion des compétences des territoires réunis mais adaptée au nouveau périmètre, qu'il est nécessaire de soutenir, de développer et d'améliorer.

En attendant le démarrage de cette opération structurante dont la première étape consiste à étayer le diagnostic de territoire stratégique partagé (avec les acteurs locaux dont la population, via notamment la mise en place d'un conseil de développement), l'EPCI a d'ores et déjà engagé des études spécifiques permettant d'aller sur les projets de territoire pour répondre aux besoins.

Pour exemple, la Communauté de communes a conduit un diagnostic foncier agricole en 2015, permettant l'écriture d'un plan d'actions sur 3 ans dans le but de maintenir l'activité agricole. Elle a aussi en partenariat avec la CAF, mandaté un diagnostic social dans le cadre de l'étude d'harmonisation de la politique Enfance Jeunesse sur le territoire. Le rendu est prévu dans le mois à venir.

Cependant une première analyse globale du territoire fait ressortir des enjeux et des besoins globaux.

## 2. les enjeux du territoire

### 2.1 - Vivre sur Creuse Grand Sud : une population fragile à maintenir et renforcer

En termes de **démographie et de caractéristiques de la population**, le territoire intercommunal, ainsi que ces deux principales communes, présentent des particularités préoccupantes, tant au niveau d'une baisse générale du nombre d'habitants que de leurs niveaux de revenu et de diplôme.

#### 2.1.1 - Un déclin démographique de la population amorcé depuis 1975

Le territoire Creuse Grand Sud compte **12 449** habitants en 2013, dont 43% sont concentrés sur Aubusson (3679 hab.) ou sur Felletin (1718 hab.). Depuis 40 ans, la population ne cesse de baisser (-22,6% entre 1975 et 2013). Entre 2008 et 2013, la perte est de 0,8% par an en moyenne. Cette baisse est à mettre en parallèle d'un solde naturel déficitaire (-0,8% entre 2008 et 2013) que le solde migratoire nul ne compense pas.

Cependant cette tendance globale ne se généralise pas à l'échelle communale.

Aubusson, commune de **3 679 habitants** en 2013, 2<sup>ème</sup> commune de Creuse jusqu'en 1982, se situe maintenant à la 3<sup>ème</sup> place, derrière Guéret (13 143 hab.) et La Souterraine (5 366 hab.). Depuis 1975, le solde naturel et le solde migratoire sont négatifs (les décès représentent en 2013 près du quadruple des naissances). La fermeture de l'usine Philips en 1989, (500 salariés en 1976, 1<sup>ère</sup> entreprise de Creuse), a conduit à la suppression de 299 emplois directs et peut en partie expliquer la hausse des émigrations sur la période.

Pour Felletin, commune de **1 718** habitants en 2013, 7<sup>ème</sup> commune de Creuse, le déclin démographique s'installe depuis 1975, mais à la différence d'Aubusson, le solde migratoire est positif (de l'ordre de 25 nouveaux habitants par an depuis 1999).

Ainsi si les deux communes les plus peuplées perdent des habitants (-523 habitants pour Aubusson et -109 habitants pour Felletin entre 2006 et 2011), d'autres comme Sainte-Feyre-la Montagne (+27), Saint-Frion (+37), Gentioux-Pigerolles (+25) ou encore Vallière (+20 hab) comptent de nouveaux habitants.

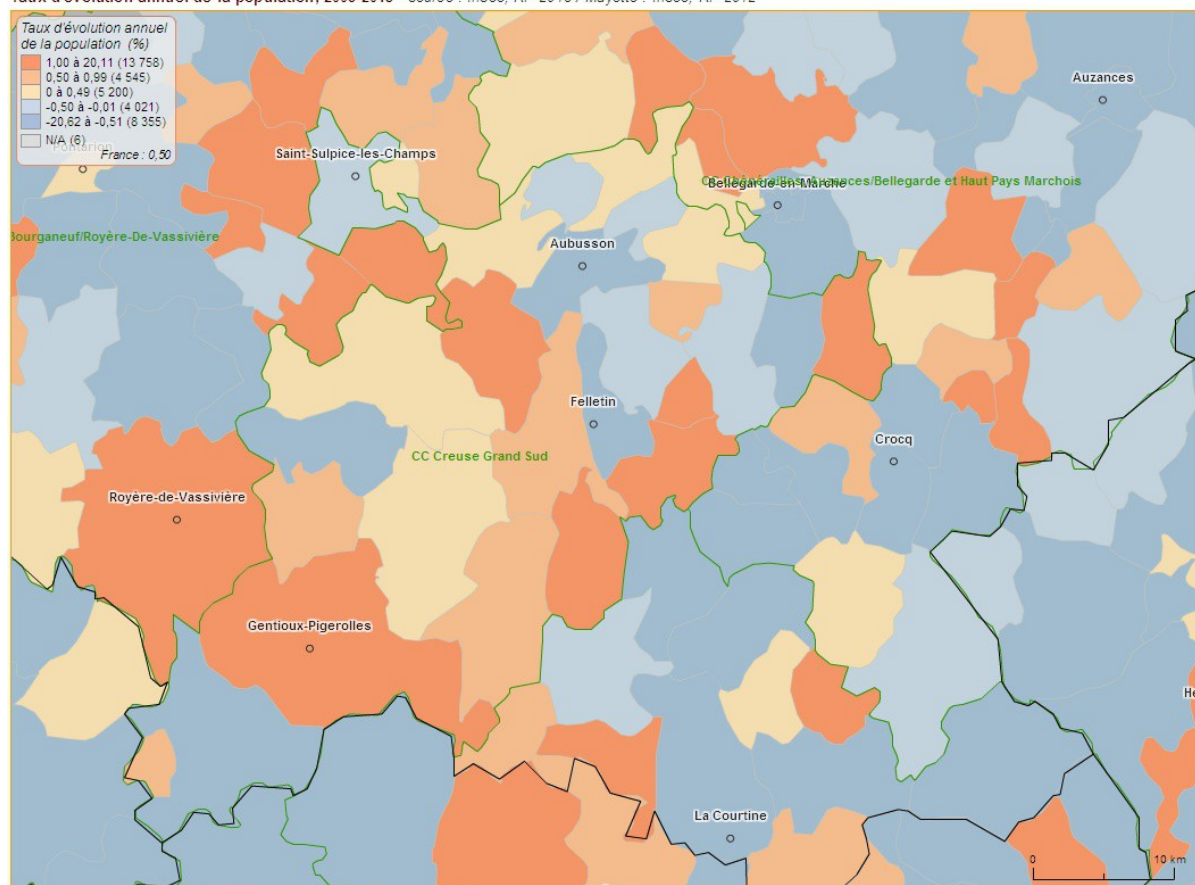
Une analyse plus fine de l'évolution démographique à l'échelle communale pourrait notamment permettre d'identifier les facteurs d'attractivité à consolider sur notre territoire.

**CONSTAT** □ Depuis le recensement de 1975, le territoire intercommunal connaît une baisse démographique avérée (-22 % à l'échelle intercommunale).

Enjeu ↪ Maintenir la population et redonner une dynamique démographique positive au territoire



Taux d'évolution annuel de la population, 2008-2013 - source : Insee, RP 2013 / Mayotte : Insee, RP 2012



© CGET 2016 - IGN GéoFla - France par commune 2016 - EPCI 2017

Evolution de la population 2008-2013 Creuse Grand Sud – DIRRECTE mars 2017

### 2.1.2 - DES FACTEURS DÉMOGRAPHIQUES PÉJORATIFS

- **Une population de plus en plus âgée** : Suivant la tendance départementale, 34% de la population de Creuse Grand Sud a plus de 60 ans (INSEE 2013). La tranche d'âge la plus représentée porte sur les personnes entre 45 et-59 ans (21.9% en 2013), la moins nombreuse étant celles des moins de 14 ans (13.5%).
- **Une population de personnes seules** : 41 % des ménages sont composés d'une personne seule (2437 ménages) dont 23% de femmes. Ces personnes représentent les populations les plus fragiles en matière de mobilité et d'isolement social, puisque sont pour la moitié âgés de plus de 80 ans, et pour 80% de plus de 65 ans. 16,6% des familles sont monoparentales.
- **Une population de salariés... et un tiers d'inactifs** : En 2013, sur une population de 7487 personnes âgées de 15 à 64 ans, 60,5% ont un emploi dont 38,5% ont plus de 55 ans. Par ailleurs, le taux de chômage des 15-64 ans (INSEE 2013) est de 13% (soit 9% des actifs). A l'échelle départementale, ce taux s'élève à 12,3%. Pour la commune d'Aubusson, comptant 53% des emplois du territoire, ce taux est de 18,2%.

- **Une population peu diplômée** : Le pourcentage de la population non scolarisée de plus de 15 ans ne possédant aucun diplôme ou au plus un BEPC, brevet des collèges ou DNB est de 37,7 % en 2013. Même si ce chiffre est un peu plus élevé qu'au niveau départemental (38,8%), il reste inférieur à l'échelle nationale (32,7%).
- **Une population majoritairement non imposable** : En 2013, 55,6% des ménages fiscaux étaient non imposables (Aubusson 56,2%, Creuse 53,9%). Le revenu médian disponible par unité de consommation (permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différentes) est 17 163€ pour le territoire, soit 582 € de moins qu'au niveau départemental. 40,6% de ce revenu disponible est à allouer aux pensions, retraites et rentes, contre 56% dus à une activité, 10% du patrimoine et 6,4% des prestations sociales. Quant au taux de pauvreté, Creuse Grand Sud affiche 1,9% en plus qu'à l'échelle creusoise (21.3% pour l'EPCI en 2013).

### CONSTAT □ La population du territoire est vieillissante avec peu de pouvoir d'achat

Enjeux ↪ Renforcer la solidarité entre habitants, la mixité sociale et générationnelle du territoire

↪ Faciliter la création d'offres d'activités génératrices de revenus et adaptées à la population locale.

## 2.2 - Avoir accès aux services sur le territoire : des centralités à conforter

**Le tissu économique de Creuse Grand Sud repose principalement sur 4 communes réparties sur le territoire. Aubusson** présente une offre de services bien ancrée lui conférant un rôle central au cœur d'un vaste bassin de vie. **Felletin, Vallière et Faux-la-Montagne** assument leur rôle de pôle de service de proximité, avec pour les deux premières un solde migratoire positif (respectivement de + 0,1% et +1,1%) et un nombre important de nouveaux arrivants en 2015 pour Faux-la-Montagne (+ 50 personnes selon la mairie), preuves de leur attractivité.

### 2.2.1 - Aubusson reconnue comme la commune structurante du territoire...

**Aubusson** est très bien desservie en matière de commerces, artisanat et services aux particuliers, plus de 150 entreprises. En effet, la commune est dotée de tous commerces de première nécessité ainsi que des services aux particuliers (gendarmerie, centre de finances publiques, bureau de poste, banques, pôle emploi). L'artisanat, du bâtiment notamment, et les commerces sont très largement représentés et offrent une image dynamique de la ville. L'association des commerçants et artisans d'Aubusson est par ailleurs active et bien structurée. Les enseignes changent à un rythme soutenu, mais l'occupation des locaux commerciaux en centre-ville reste stable. **Les locaux vacants nécessitent de lourds travaux pour être remis sur le marché.**

Sur les questions de la santé et d'offre culturelle, Aubusson s'impose également comme un pôle central : médecins omnipraticiens et spécialistes, dentistes, consultations spécialisées sur les 2 sites du pôle hospitalier d'Aubusson, d'une part, et Cité Internationale de la Tapisserie, Scène Nationale, Cinéma « art et essais » et « recherche jeune public » d'autre part.

Des chiffres attestent des charges de centralité qui incombent à Aubusson : 65 % des jeunes enfants accueillis au pôle multi-accueil (crèche) ne sont pas domiciliés sur la commune, et le portage des repas à domicile concerne 46 % d'habitants « hors Aubusson ».

Aubusson est un territoire qui réserve une place économique et culturelle particulière à la filière arts textiles – art tissé, notamment depuis septembre 2009 (inscription du savoir-faire de la tapisserie d'Aubusson sur la liste représentative du « Patrimoine culturel immatériel de l'humanité » de l'Unesco) et l'ouverture en juin dernier de la Cité Internationale de la Tapisserie.

### 2.2.2 - Epaulée avec trois autres pôles de centralité

Felletin est également bien desservie en matière de commerces, artisanat et services aux particuliers. En effet, la commune est dotée de tous commerces de première nécessité ainsi que des services aux particuliers (police-gendarmerie, centre de finances publiques, bureau de poste, banques ...).

En matière d'éducation, la commune dispose d'une école maternelle, une école élémentaire, un collège, un centre de formation d'apprentis ainsi qu'un lycée d'enseignement professionnel, le Lycée des Métiers du Bâtiment, qui offre une filière complète du CAP au BTS. Créé il y a plus d'un siècle, ce lycée est le premier en France, entièrement consacré aux métiers du Bâtiment : il est depuis peu labellisé « campus des métiers et des qualifications de la construction durable et de l'éco-réhabilitation ».

En matière de santé, la commune est dotée de 4 médecins omnipraticiens, 5 infirmiers, 1 chirurgien-dentiste, 2 kinésithérapeutes, 2 pharmacies. Les personnes âgées ont à leur disposition un EHPAD ainsi qu'une association d'aide à domicile basée à Aubusson et intervenant par permanences organisées à Felletin.

Felletin est également un lieu où s'organisent de multiples activités pouvant attirer des populations de divers horizons. En effet, chaque année les *jours de la laine*, *jours européennes du feutre* et autre *Festival Danses, Musiques et Voix du Monde* drainent quelques milliers de spectateurs.

**Vallièrre**, troisième commune de la Communauté de communes en nombre d'habitants (770 en 2013), présente également toutes les caractéristiques d'un bourg dynamique. La commune connaît un solde démographique positif (2006-2013), permettant le maintien voire le développement d'activités économiques et associatives. La carte interactive de Creuse Grand Sud recense pour cette commune à ce jour 10 commerces et 18 artisans. L'INSEE fait état [de 52 d'entreprises au 1er janvier 2013](#) plaçant ainsi Vallièrre comme la 3ème commune intercommunale en nombre d'entreprises. L'école reçoit les enfants de la maternelle à l'élémentaire. Une offre de soins existe aussi avec un généraliste, un masseur-kinésithérapeute, une pharmacie et un cabinet d'infirmiers.

**Faux-la-Montagne** affiche un nombre d'entreprises élevé (25 au 1er janvier 2013), se plaçant ainsi en 4ème position intercommunale selon ce critère, alors que c'est la 10ème commune en termes de population (346 habitants en 2013). Cela nous permet de pointer le rôle de polarité de la commune. En effet, les habitants de Blessac (4ème commune par le nombre d'habitants) viennent « consommer à Aubusson », pôle à proximité immédiate, alors que Faux offre un pôle de proximité « relais » aux habitants du secteur. Une maison de santé permet une offre de soins primaires conséquente avec la présence de deux généralistes, un masseur-kinésithérapeute, ainsi qu'un dentiste, une psychologue et deux thérapeutes à temps partiel. D'autres services sont présents : deux classes maternelle et élémentaire, une crèche associative, une agence postale, une épicerie, un restaurant et six artisans.

À noter que la Communauté de communes dispose de 15 établissements recevant du public. L'Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP) réalisé en octobre 2016 préconise des travaux de mise en accessibilité de ces établissements, étalés sur les 6 prochaines années.

### 2.2.3 - Moteur d'un territoire intercommunal dynamique

Afin de faciliter la connaissance et l'accès aux services à ses habitants et touristes, Creuse Grand Sud a réalisé une carte interactive, mise à jour par les secrétaires de mairie.

A ce jour, et de manière non exhaustive, **le territoire compte 130 artisans et 60 commerces d'alimentation sur les 400 entreprises de services présentes**, 4 lycées et 2 collèges, 3 structures d'enseignement supérieur, 21 écoles, plus de 200 associations, 70 professionnels de santé, une quinzaine de structures liées à la Petite Enfance (2 crèches, 2 maisons d'assistantes maternelles, 2 Relais d'Assistantes Maternelles, 3 centres de loisirs...). Bien que centralisés sur les quatre communes précitées, d'autres centre-bourgs comme Saint Sulpice les Champs par exemple, affichent aussi leur dynamisme.

Une réflexion sur une **définition d'un maillage de l'offre marchande et de services de proximité** (cohérence territoriale, point de centralité ...) à l'échelle intercommunale donnerait une cohérence à sa stratégie de revitalisation notamment auprès des communes. Cela permettrait également d'optimiser les actions de l'EPCI en matière de soutien à l'artisanat et au commerce.

**CONSTAT** ▯Aubusson, par son offre de services et d'équipements, constitue un pôle structurant pour la grande partie du sud du département de la Creuse. Sur le territoire intercommunal, 3 autres communes offrent un relais en termes de commerces et services : Felletin, Vallière et Faux la Montagne. Ces points de centralité sont à maintenir et conforter afin d'assurer un maillage du territoire.

Enjeu ↪ Renforcer et maintenir ce rôle de centralité, l'articuler de manière cohérente sur le territoire intercommunal : STRUCTURER ET AMENAGER LE TERRITOIRE

## 2.3 - Habiter, travailler, se soigner et se déplacer sur Creuse Grand Sud : des expérimentations à soutenir

### 2.3.1 - Une problématique du logement à travailler

#### - Un parc de logements ancien et vacant

Les constructions récentes, de moins de dix ans, sont très peu nombreuses (avec une moyenne intercommunale inférieure à 2 constructions par an par commune). Le parc de logements (9365 en 2013) est composé à 64% de résidences principales construites en majorité avant 1949 ; elles ne sont pas toutes équipées de chauffage central, ou de sanitaires. Ce chiffre correspond globalement à ceux que l'on peut rencontrer au niveau départemental mais il témoigne d'une baisse légère mais constante des résidences principales depuis plus de 40 ans.

Quant aux logements vacants (12,8% en 2013), leur nombre augmente : +2% entre 2008 et 2013. **Aubusson et Felletin concentrent la grande partie de cette vacance (respectivement 49% et 17%)**. La partie Sud du territoire concentre les résidences secondaires, à mettre probablement en parallèle avec une population pendulaire présente aux saisons clémentes un nombre de jour minime (s'apparentant à du bâti vacant pour certaines résidences), ainsi qu'une vocation touristique (Aubusson, Plateau de Millevaches et Lac de Vassivière).

La communauté de communes a investi depuis ces dernières années dans l'offre locative et dispose d'un parc de 16 logements dont 14 sont occupés. Des rénovations sont tout de même à envisager notamment sur les deux vacants.

#### - Un taux de construction faible sur le territoire intercommunal

Entre 2001 et 2011, 478 logements ont été construits sur le territoire (permis de construire déposés), soit une **moyenne inférieure à 2 constructions par an par commune** (dont 30 % concernant dans les faits 3 communes : Felletin, Blessac et Vallière, viennent ensuite Saint-Amand, Faux la Montagne, Aubusson et Gentioux-Pigerolles).

Les aménagements de lotissements (Aubusson, Saint-Marc à Frongier, et Faux la montagne) ne sont sans doute pas suffisamment incitatifs pour accueillir de nouveaux habitants : la question de l'attractivité du territoire ne peut se penser seulement en termes d'habitat.

La mise en cohérence de l'offre et de la demande, le ciblage de publics particuliers (logement des jeunes, habitat intergénérationnel) devraient offrir les premières réponses. C'est une stratégie globale qu'il faut mettre en place, l'efficacité des dispositifs ponctuels n'étant pas pleinement satisfaisante.

Des initiatives comme la construction d'un écoquartier à Faux-la-Montagne (qui doit accueillir prochainement deux nouveaux logements sociaux permettant ainsi d'occuper pratiquement toutes les parcelles mises à disposition), primé au niveau national, méritent d'être soulignées et renforcées. Par ailleurs, deux communes portent des projets d'habitat intergénérationnel (Gioux, Faux la Montagne) et Saint Marc à Loubaud a inauguré en juillet 2016 une maison d'accueil familiale destinée aux personnes âgées et handicapées. Cette dernière opération renforce l'offre du Foyer d'accueil médicalisé de Gentioux, agrandi en 2016 par la Communauté de communes pour un total de 58 places d'accueil.

- **Programmes d'amélioration de l'habitat, opérations en faveur de la valorisation du patrimoine bâti et étude d'urbanisme en centre-bourg : des opérations indispensables**

En 2005, la Communauté de communes signait sa première convention OPAH (revitalisation rurale), prolongée dès mi 2012 par un PIG (programme d'intérêt général), en partenariat avec l'ANAH, le Conseil Régional et le Conseil Général. Le PIG devant initialement s'achever au 31 décembre 2014, fut prolongé par avenant sur 2015, le temps de réaliser une étude (portée par le Conseil Général) pour optimiser les résultats des programmes à l'échelle départementale.

En 2010, l'ANAH estimait que le parc potentiellement indigne représenterait 5,49% du parc des résidences principales de la commune d'Aubusson (10 % en Creuse) dont 64 % de dégradés, 36 % très dégradés, avec des habitants très précaires puisque 29 % des occupants auraient des revenus inférieurs à 70 % du seuil de pauvreté.

Sur la période, **318 dossiers ont abouti pour la rénovation des logements** (87 locations et 231 propriétaires occupants) pour plus de 780 contacts. **90 % des objectifs** en ce qui concerne les propriétaires occupants ont été **réalisés**. Ces résultats nous paraissent significatifs et ont participé favorablement au développement du territoire :

- contribution aux nouvelles attentes de la population en matière d'amélioration qualitative du parc de logements dans les domaines du maintien à domicile, de la réduction des charges énergétiques mais aussi limitant le rejet de gaz à effet de serre (GES)
- renforcement du parc locatif « social » et sa mise aux normes répondant ainsi à la demande locative notamment des ménages les plus démunis.

La communauté de communes fait partie du dispositif « Isole Toit ... mais pas tout seul ! » (<http://www.pnr-millevalches.fr/-ISOLE-TOIT-Pour-l-amelioration->) porté par le PNR de Millevalches en Limousin, associé aux compétences de l'association Energies pour Demain et à la SCIC l'ARBAN, dédié à la rénovation énergétique. Cette action permet un accompagnement des particuliers et des collectivités, tout ou en partie, sur l'isolation de toiture (30% de déperdition pour le logement), notamment pour les ménages à faibles revenus locataires ou propriétaires. 21 foyers de Creuse Grand Sud étaient inscrits en juin 2016.

Héritage des maçons de la Creuse, le territoire de la Communauté de communes offre une grande richesse patrimoniale tant par sa qualité que par sa diversité. La valorisation du patrimoine bâti participe à son attractivité. La volonté des élus de mise en valeur du patrimoine s'est traduit par l'animation de deux dispositifs d'aides en faveur de la valorisation du patrimoine. Ces derniers ont engendré des marchés de travaux supplémentaires aux programmes d'amélioration de l'habitat pour lesquels 1 € de subvention a généré 2,5 € à 3 € de travaux.

Une politique habitat de la Communauté de communes, en dehors des programmes d'amélioration de l'Habitat portés par le Département à partir de 2017, doit être prolongée et intégrée à une politique du logement plus complète, comprenant à la fois des actions sur le logement privé et public.

Une étude sur la mobilisation du bâti ancien vacant en cœur de bourg, financée pour partie par la Caisse des Dépôts et la CC, a porté sur 6 communes du Sud du territoire. Cette opération, mobilisant une partie de la population locale, a permis de proposer des modalités concrètes et circonstanciées d'intervention pour aboutir à la mobilisation du bâti vacant dans chacun des bourgs étudiés et des pistes structurelles pouvant constituer le fondement de politiques publiques locales de redynamisation des bourgs. Plusieurs de ces propositions d'intervention sont reprises dans les actions intégrées dans la candidature au contrat de ruralité (cf actions 47, 52, 53, 55).

Cette initiative serait à poursuivre et à conforter notamment sur les communes les plus rurales de Creuse Grand Sud.

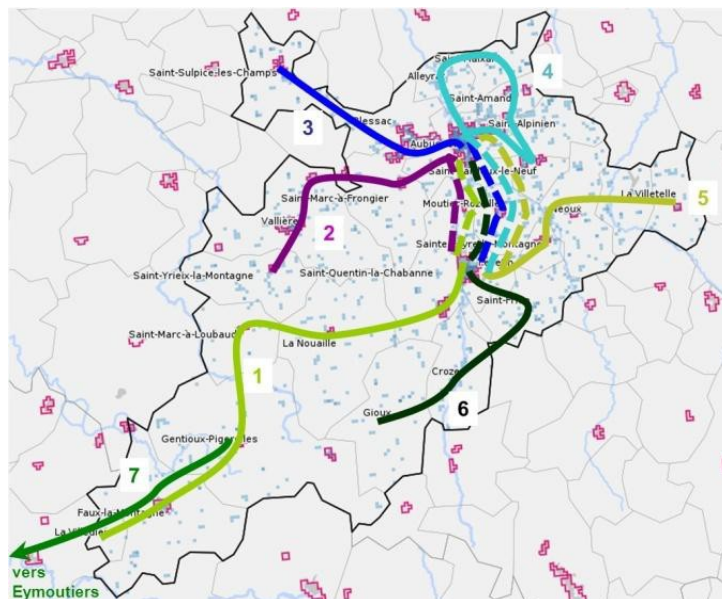
**CONSTAT** Malgré des dispositifs d'amélioration de l'habitat et de valorisation du patrimoine bâti, le logement est un domaine sur lequel des efforts restent à faire. Une vision plus globale est nécessaire par l'élaboration et la mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat, la question de l'habitat devant être traitée conjointement à l'étude de l'aménagement urbain (lien avec PLUi).

**ENJEU** Lutter contre l'habitat indigne, traiter la vacance, améliorer les performances énergétiques des logements, permettre l'accès à la propriété de logements répondant à la demande.

### 2.3.2 - La mobilité peut apporter des réponses en termes de lien social, santé, dynamique économique

#### - Une offre de transport à la demande à conforter

La commune est traversée d'est en ouest par la route D 941 (Limoges – Clermont-Ferrand). Elle est desservie par 4 lignes routières TransCreuse du Conseil Départemental et également desservie par différents réseaux TER (rail ou route). Il n'existe pas encore de service de transport à la demande sur l'ensemble du territoire intercommunal qui reste particulièrement enclavé. Deux trajets sont actuellement proposés à la demande, et confiés à un prestataire pour une desserte depuis le sud du territoire vers Eymoutiers et Felletin. **Une étude réalisée en 2014/2015 a proposé l'extension de cette offre de service** à l'ensemble de Creuse Grand Sud (7 lignes desservant l'ensemble des 26 communes). Toutefois, ces préconisations ne sont pas opérationnelles, les coûts de fonctionnement paraissant à ce jour rédhibitoires (en régie ou en marché). **Elles seront de nouveau soumises au débat lors de l'élaboration du projet de territoire.**



Proposition d'extension de lignes desservant l'ensemble du territoire – Etude 2015

À noter que les habitants des communes incluses dans le PNR de Millevaches peuvent bénéficier depuis décembre 2016 dans le cadre du dispositif « du jus dans les pédales » de prêt gratuit (de 7 à 15 jours) pour tester l'utilisation de vélos à assistance électrique pour leur trajet domicile-travail. Une nouvelle flotte de 20 vélos est à disposition pour de location avec tarifs attractifs, de 2 mois à un an (280 € l'année).

#### - Le lien social chez les personnes âgées et les jeunes

Les acteurs sociaux (privés et publics), œuvrent au développement du lien social : Aubusson et Felletin animent un CCAS ; D'autres lieux sont labellisés « espace de vie social » par notre partenaire

CAF et maillent le territoire de points de solidarité, de mixité et de rencontres (Aubusson, Faux, Gentioux...).

La politique volontariste de la communauté de communes en matière de Petite-Enfance Jeunesse a permis depuis plusieurs années, de développer un réseau de structures d'accueil sur tout le territoire. Ces lieux sont indispensables pour assurer un lien et une solidarité sur Creuse Grand Sud.

De même, le développement du réseau lecture publique permet de renforcer l'offre de service intergénérationnel sur le territoire. Deux sites majeurs composent actuellement la médiathèque intercommunale Creuse Grand Sud : Felletin (16 650 ouvrages) et Aubusson (8 900 ouvrages). La médiathèque fonctionne avec un fonds propre complété par les documents de la Bibliothèque Départementale de Creuse. Le réseau de « lecture publique », développé depuis 2015 permet la mutualisation d'un catalogue unique sur 8 communes (Vallière, Gentioux, Faux la Montagne, St Sulpice les Champs, Gioux et La Villetelle). Cette extension de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire est développée à moyens humains constants.

Par ailleurs, le tissu associatif est très dense et actif sur le territoire (plus de 200 associations), proposent des activités sociales, sportives et culturelles variées, réparties sur le territoire. Ces structures sont d'ailleurs une source importante d'emplois. Pour exemple, Faux-la-Montagne, compte plus de 40% de ces emplois dans le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire, en grande partie dans ses associations.

Toutefois, le livre blanc des états généraux de la jeunesse à Aubusson, réalisé entre 2008 et 2010, pointe les difficultés d'accès à cette offre.

#### - La problématique de l'accès aux soins

En 2011, l'ORS du Limousin constate « un cumul d'indicateurs péjoratifs tant sur le plan sociodémographique (population âgée, exode des jeunes, faiblesse de l'activité économique, faiblesse des revenus, voire précarité, enclavement de très larges secteurs du territoire, isolement social) que sanitaire (surmortalité, en particulier surmortalité évitable liée aux comportements : consommation d'alcool et de tabac, alimentation, hygiène de vie...) ». Et de conclure : « ***l'un des enjeux majeurs pour ce territoire enclavé sera de garantir l'accès aux ressources sanitaires [...] et l'accès aux soins de santé primaire*** ».

L'existence d'un contrat local de santé, autour du centre hospitalier d'Aubusson, et deux associations de professionnels de santé (ADRES et ASPL-BA) engagées dans des projets de santé sur le territoire permettent **de travailler à un maillage des soins sur le territoire et renforcer la captation des professionnels de santé** en vue de renouveler la population des soignants.

#### - Accès à l'emploi : la mobilité comme postulat

Le nombre de personnes résidant et travaillant à Aubusson a baissé entre 2006 et 2011 (de 1130 à 889 personnes, (expliqué en partie par une baisse du recours au travail en intérim, qui a conduit à la fermeture de l'agence Manpower). Les actifs de la commune travaillent à plus de 30 % hors commune (voire hors département).

La Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Arrondissement d'Aubusson a mené une étude en 2011, et identifié la mobilité comme le principal frein au retour à l'emploi. Une réflexion est en cours actuellement pour **développer plus amplement un Télécentre** au sein de cette structure, corollaire de la pépinière d'entreprises, générant de la création d'emplois, de l'implantation d'activités nouvelles, et ayant un impact sur le déplacement de salariés, dans un immeuble où quelques espaces encore inoccupés le permettent encore.

Dans le cadre du schéma de mobilité porté par le CD23 dans le dispositif TEPCV, les personnes en recherche d'emploi et bientôt les travailleurs à faible revenu pourront bénéficier d'une flotte de véhicules, avec ou sans permis, et de scooters, électriques ou thermiques, gérée par la Maison de l'Emploi et de la Formation du Bassin Ouest Creuse (pour tout le département).

#### - Développement économique : des solutions logistiques à imaginer

Sur un territoire où près de 9% des emplois sont du secteur agricole, la question de la valorisation des productions locales et de leur commercialisation se pose. En plus d'un travail de fond sur la promotion et la mise en place de circuits courts, c'est la distribution des produits qui importe sur un territoire aussi peu dense (points de vente, logistique de distribution). D'une manière globale, **des solutions innovantes doivent améliorer la distribution de tous biens de consommation.**

**CONSTAT** □ La densité du territoire intercommunal est faible, et notamment sur le plateau de Millevaches. La question de la mobilité est au centre des questions sociales, des questions de santé, et d'accès à l'emploi, notamment parce qu'Aubusson concentre une grande partie des services et équipements en question.

ENJEU ↪ Prévoir la mobilité des personnes et des biens pour garantir une équité d'accès aux services

### 2.3.3 - Urbanisme et paysage : des communes sensibilisées aux projets structurés

#### - La réglementation en vigueur

Deux communes sont dotées d'un PLU (Aubusson et Felletin), dix autres communes étaient régies par un POS, aujourd'hui abrogés. Par ailleurs, si tous les bourgs de la Communauté de communes ont au moins un bâtiment classé ou inscrit « Monument Historique » et sont soumis à la réglementation de périmètre de co-visibilité (500 mètres autour du site protégé), Aubusson est réglementé par une ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) qu'il conviendra de transformer en AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) dans les délais réglementaires.

#### - Un territoire initié à la question de l'urbanisme et du paysage

En 2010, la DREAL Limousin prenait Felletin pour exemple dans le cadre d'une réflexion sur les « Villes intermédiaires durables » en Limousin en identifiant trois enjeux : RELIER (conforter les relations avec l'extérieur, lier la ville et son environnement proche), REUTILISER (restaurer l'envie d'habiter en centre bourg) et RECOMPOSER (étendre les qualités du centre et créer de la valeur), la finalité étant d'une part d'accentuer la politique de revitalisation démographique sans générer de pression foncière, d'autre part d'enclencher un cercle vertueux de création de valeur, mais aussi de gérer ce processus de développement de manière économe et durable.

Outre Aubusson et son schéma d'aménagement urbain, plusieurs communes ont mené depuis quelques années des études de revitalisation des centres-bourgs (Felletin), de mobilisation des locaux vacants en centre-bourg (ancien Plateau de Gentioux), d'urbanisation de terrains en entrée de bourg (Gioux) ou encore des études d'urbanisme (Gentioux-Pigerolles). Vallière a accueilli des étudiants de l'École Nationale du Paysage de Versailles pour mener une réflexion similaire en 2014. Néoux projette en 2018 un aménagement du centre bourg (y compris enfouissement des réseaux et mise en place d'un assainissement collectif).

L'éco-quartier du Four à pain de Faux-la-Montagne a été primé à l'appel à projet de l'écoquartier 2009, au palmarès des projets ruraux, grâce à une démarche innovante en milieu rural en cherchant à réinventer le « vivre ensemble ». Ce projet a été élaboré par un collectif réunissant habitants actuels et futurs, collectivité, acteurs économiques... afin de permettre l'accès à l'écoconstruction pour tous. Cette réalisation est à présent à l'étape 2 de la labellisation. Il a servi d'effet levier sur le territoire et au-delà. Depuis plusieurs communes, dont la Villedieu, réfléchissent à cet outil d'attractivité du territoire.

Ces différents temps de réflexion ont permis d'aboutir à une certaine maturité, avec des processus distincts d'une commune à l'autre. Le territoire est prêt, aujourd'hui, à travailler à l'échelle intercommunale pour faire de l'aménagement urbain un outil et non une fin, dans l'optique globale



d'une structuration du territoire permettant d'améliorer la qualité de vie des habitants et d'attirer de nouvelles populations.

Les communes ne sont plus en concurrence les unes par rapport aux autres, mais sont complémentaires et doivent présenter des caractéristiques et des relais cohérents sur le territoire.

**CONSTAT** □ Deux communes sont dotées d'un PLU, les autres dépendent du RNU. Toutefois, à l'échelle intercommunale, une réflexion globale est engagée sur les aménagements de bourgs et l'installation d'activités. L'élaboration d'un PLUi permettra de poser un cadre global et stratégique en termes d'aménagement urbain

ENJEUX ↪ Garantir l'équilibre entre les pôles et déterminer les zones de développement et reconquêtes du territoire

↪ Aménager en tenant compte des paysages au sens large (paysages vus et vécus)

## 2.4 - Visiter, sortir et s'installer à Creuse Grand Sud : l'économie et le tourisme, des atouts pour valoriser le cadre d'accueil

### 2.4.1 - Un développement économique à encourager notamment dans la valorisation des richesses et ressources locales

Depuis 2009, les actions de développement économique de la Communauté de communes s'inscrivent dans une stratégie de développement qui identifiait 26 actions répondant aux axes « anticiper », « aménager », « structurer », « animer » et « organiser ». La plupart de ces actions se sont concrétisées, un certain nombre d'entre elles ont toutefois été réorientées pour s'adapter au contexte local et offrir des solutions optimales. D'autres besoins sont depuis apparus, d'autres méthodes de projet également, fruit de la fusion intercommunale. Le développement économique se base pour les élus sur des actions mesurées et adéquates avec l'aménagement global du territoire.

#### - Des outils déjà en place qui ont fait leur preuve

Un certain nombre d'outils sont d'ores et déjà mis en œuvre au service des entreprises, en création ou en développement : la liste est non exhaustive ; cette énumération tend à montrer la complémentarité des projets et de l'existant.

1. L'extension des Zones d'Activités Économiques est une action phare de la Communauté de communes, puisque les zones existantes étaient saturées et les entreprises demandeuses (via le Club des entrepreneurs du bassin d'Aubusson-Felletin). L'extension de la Zone Ouest du Mont vient de se terminer : sur les 3 hectares aménagés, **seulement 9 471 m<sup>2</sup> restent libres** – 2 lots sont vendus, 1 est en cours de cession, et 2 autres sont réservés. Cette opération a été menée dans un souci d'éco-responsabilité, avec rationalisation des traitements d'eaux de pluies et maîtrise des ressources (éclairage urbain et entretien des espaces verts).
2. **La pépinière d'entreprises 2<sup>3</sup>** est un outil associatif mutualisé entre quatre EPCI, animé par la CCI, cofinancé par la Communauté de communes Creuse Grand Sud, la Région et les membres de l'association. Cette pépinière d'entreprises est adaptée au territoire rural puisque l'accompagnement se fait avec ou sans hébergement (hors les murs). Cinq entreprises sont hébergées depuis l'ouverture dans la pépinière d'entreprises (septembre 2013), 13 sont accompagnées « hors les murs », neuf autres devraient être agréées d'ici début 2017.
3. **L'aménagement numérique du territoire** est pris en compte par la Communauté de communes dans le cadre du « SDAN pilote », porté par le syndicat mixte DORSAL. Les quelques 784 000 € de travaux (2014/2015/2016) ont permis la Montée En Débit de 3

secteurs : Néoux / Ste Feyre la Montagne, St Avit de Tardes / La Villetelle et Gioux/Croze.  
Creuse Grand Sud ne s'est pas encore positionnée sur les actions du jalon 1 (2017-2020).

#### - Une opération phare d'investissement : implantation de la ressourcerie à la Sagne

Au cœur de la zone d'activités de la Sagne à Felletin, la Communauté de communes porte une opération d'investissement visant à rénover de l'immobilier à vocation économique, afin d'y installer une association relevant de l'ESS et œuvrant dans le domaine de la ressourcerie. Cette opération d'acquisition – réhabilitation – mise aux normes de bâtiments a pour objectif l'installation de la ressourcerie Court-Circuit, à proximité immédiate de la future déchetterie intercommunale. Cette action vise d'une part, à **améliorer les conditions de travail des membres de Court-Circuit**, leur permettant **d'optimiser les ventes et ainsi assurer la pérennité des emplois**, et d'autre part à assurer de meilleurs **résultats en tri / détournement d'objets en vue de leur revente**, sur les tonnages déposés en déchetterie. Cela permettra d'assurer le maintien d'une dynamique économique locale, tout en répondant aux exigences de qualité environnementale.

#### - D'autres potentiels d'installation à faire connaître

De l'immobilier d'entreprise est disponible dans les **anciennes gares SNCF du territoire** (Aubusson et Felletin). Elles sont intercommunales, des projets de cession pourraient prochainement aboutir. D'autres bâtiments vacants (ateliers, hangars...) publics et privés doivent être recensés et valorisés afin de les mobiliser pour répondre aux demandes des porteurs de projets.

D'autre part, la Communauté de communes a acquis une friche industrielle en plein cœur d'Aubusson, sur 1,5 ha. La **reconquête de la friche dite de Sallandrouze** (ancienne manufacture de tapisserie, démolie et dépolluée), offre la possibilité d'implanter un hôtel d'entreprises dans les bâtiments qui ont été conservés mais nécessitent une rénovation et mise aux normes. Cette offre dans la ville intéresserait des artisans d'art, à proximité de la Cité de la tapisserie, de la piscine, générateurs de flux touristiques, et répondrait aux besoins d'entreprises en sortie de pépinière. **Cette opération nécessitant un investissement conséquent n'étant pas en adéquation avec les possibilités de l'EPCI, est envisagée pour après 2020.**

#### - L'animation territoriale : un levier de développement économique

Selon ses statuts, la Communauté de communes peut agir pour le maintien de certaines activités en l'absence d'initiative privée. Il s'agit pour l'EPCI de ne pas agir par opportunité et de préserver un équilibre des services sur le territoire.

Ainsi, la communauté de communes s'est engagée depuis quatre ans dans une **démarche de construction d'offres d'activité**, méthode testée depuis 20 ans en Rhône-Alpes pour le développement local des territoires ruraux. Le principe de cette démarche est qu'il n'y a pas de développement rural sans création d'activités génératrices de revenus et que tous les territoires possèdent des potentiels à travailler (local vacant, ressource mal valorisée, envie collective, besoins non satisfaits...). Le but de ce travail est donc de proposer des offres d'installations économiques (émergentes, en construction ou existantes), répondant aux besoins et potentiels du territoire, à des habitants souhaitant créer une activité ou à des personnes souhaitant venir s'installer. L'appui méthodologique proposé aux communes se veut être notamment un outil de valorisation des spécificités et initiatives locales, participant à l'attractivité du territoire. C'est une démarche qui permet de repenser la notion de services et de commerces de proximité, en laissant la possibilité de créer de nouvelles activités, dans leur forme (organisation, portage...) et leur définition (pluriactivité, nouveaux usages...), en anticipant sur les besoins de demain. **Basée sur l'animation, cette démarche nécessite des moyens en ingénierie pérennes.**

En matière d'économie agricole, l'EPCI s'est engagé depuis 2013 dans une **stratégie de relocalisation de la consommation alimentaire**. L'objectif est de mieux valoriser les ressources agricoles locales en vue de renforcer des productions existantes et/ou de créer des offres d'activités agricoles, répondant aux besoins alimentaires du territoire. Si les actions menées jusqu'à présent ont porté sur les volets consommation et distribution ont fait leur preuve, il s'agit aujourd'hui en complément d'agir sur la production agricole locale, et en particulier la mobilisation du foncier agricole.

Une stratégie a été définie avec plusieurs partenaires du monde agricole, sur les 3 prochaines années, et nécessite pour sa mise en œuvre **des moyens humains et des investissements ciblés**.

Afin l'**Économie Sociale et Solidaire** est une composante majeure du développement économique du territoire. Face aux contraintes d'un territoire rural, certains porteurs de projets innovent, se forment et s'associent aux habitants de longue date pour mettre leurs compétences au service du territoire. Ces activités basées sur les ressources et les besoins locaux créent du lien et se développent en circuits courts, pas uniquement dans l'agriculture : construction, logement (Scic l'Arban), formation (Pivoine), culture (Scop Local technique, Quartier Rouge, Draisine Express, nombreux cafés associatifs et culturels), traitement des déchets (bureau d'études en phyto-épuration Aquatyris, ressourcerie Court-circuit). En témoignent aussi la présence de tiers-lieux répartis sur l'ensemble du territoire (Gentioux, Faux-la-Montagne, Croze, Felletin, Aubusson...) qui offrent des perspectives de développement économique (économie collaborative, bureaux partagés...).

Mais si l'opération d'installation de la ressourcerie Court-circuit (cf paragraphe précédent) mobilisera les capacités d'investissement de l'EPCI en la matière, **un soutien technique semble indispensable pour accompagner ces initiatives, mettre en relation et pérenniser les emplois de ces composantes économiques**.

**CONSTAT** □ Des outils existent en matière d'accueil des entreprises mais sont à conforter. L'animation de territoire est un véritable levier pour développer la capacité d'innovation du territoire.

ENJEU ↪ Conforter l'accueil des entreprises, travailler sur la création d'activités en valorisant les ressources locales et nos spécificités

#### 2.4.2 - Équipements structurants et richesse du patrimoine naturel : supports d'une stratégie touristique locale

La Communauté de communes Creuse Grand Sud s'étend d'Aubusson aux rives du Lac de Vassivière dans le Sud de la Creuse, sur une partie du Parc régional naturel de Milleval. La quiétude des paysages de forêts, de landes et du bocage creusois font du territoire de Creuse Grand Sud un archétype de la ruralité à la française.

##### - La Cité de la tapisserie et l'EPIC office de tourisme : un binôme efficace

Associé à un grand savoir-faire français reconnu à l'échelle internationale, le nom d'Aubusson figure sur la liste représentative du Patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO. En réponse à cette labellisation, la Cité internationale de la tapisserie a ouvert au public le 10 juillet 2016 et offre un écrin de qualité à ce savoir-faire d'excellence. Elle vient d'être classée « deux étoiles » au guide Michelin Tourisme. L'augmentation de la fréquentation touristique due à l'ouverture de la Cité internationale de la tapisserie (40 000 visiteurs le 15 février 2017) a eu un impact fort et positif sur le chiffre d'affaires des acteurs du tourisme<sup>1</sup> (+30 % en moyenne pour le secteur HCR à Aubusson).

La Cité internationale de la tapisserie a pour objectif d'assurer une médiation renouvelée entre le public et le savoir-faire ; de relancer la création contemporaine en tapisserie d'Aubusson ; de veiller à la transmission des savoir-faire de tissage et d'interprétation à travers la mise en place d'une formation<sup>2</sup>; d'accompagner et promouvoir la petite filière économique complète et préservée autour de la tapisserie et de ses savoir-faire, partie prenante du luxe à la française.... La Cité mène un projet de développement à caractère économique et touristique, éducatif et social, tout à fait déterminant pour ce territoire fragile du Massif Central.

Creuse Grand Sud, pleinement impliquée dans la construction et la mise en œuvre de ce projet, a **récemment créé un office de tourisme intercommunal<sup>3</sup> capable de faciliter la diffusion de ces nouveaux flux touristiques sur l'ensemble de son territoire et de la valoriser l'ensemble de**

<sup>1</sup>Office de tourisme d'Aubusson et de Felletin, « Résultats de l'enquête auprès des professionnels du tourisme et du commerce », nov. 2016.

<sup>2</sup>La première depuis 20 ans et qui a abouti à l'ouverture de cinq nouveaux ateliers en 2013 – 2014.

**l'offre touristique.** Maintenant structuré sous la forme d'un EPIC, l'Office de tourisme d'Aubusson et de Felletin élabore actuellement la stratégie de développement touristique de Creuse Grand Sud. Plusieurs propositions concrètes pour développer l'attractivité du territoire, redynamiser les bourgs-centres ou favoriser la mobilité peuvent s'intégrer à un projet de développement plus global.

#### - Équipements sportifs et culturels : un succès populaire à conforter

Par ailleurs, **Aquasud**, piscine intercommunale inaugurée en novembre 2015, a accueilli en novembre 2016 son **100 000<sup>ème</sup> visiteur** (l'objectif des 74 000 est donc largement dépassé).

Le Théâtre Jean Lurçat d'Aubusson bénéficie du label **scène nationale** attribué par le Ministère de la culture depuis 1991. Avec 70 autres établissements, il fait partie du réseau national en faveur du spectacle vivant.

Les scènes nationales se voient confier des missions de services publics, comme lieux de production, de diffusion et de développement culturel. La particularité, c'est l'unique scène nationale implantée dans une ville de moins de 10 000 habitants et c'est la seule en région Limousin. De nombreux spectacles sont accueillis dans les communes de Creuse Grand Sud, dans les salles socio-culturelles. Cette délocalisation culturelle attirant de nombreux publics n'est possible que grâce au maintien d'équipements adaptés, accessibles et aux normes.

Enfin, si la **médiathèque intercommunale** est basée à Felletin, l'antenne d'Aubusson est localisée au centre culturel Jean Lurçat. Elle ne répond plus aux besoins des usagers (surface, aménagement, accessibilité). Il convient donc de repenser l'équipement en fonction de l'évolution des pratiques des usagers. De même, **il faut anticiper le maintien d'une offre qualitative et quantitative, en confortant le réseau de lecture publique et le renouvellement de son catalogue.**

De même, le **cinéma associatif « Le Colbert »**, labellisé Arts et Essais, n'offre pas les services que l'on trouve dans des territoires similaires et n'est absolument pas accessible ni performant thermiquement. Là encore, il convient de repenser l'offre sur le territoire avec la **construction d'un nouvel équipement.**

L'aménagement de la friche Sallandrouze, d'un hectare et demi, appartenant à la communauté de communes, implantée au cœur de la ville, pourrait permettre l'implantation de ces équipements.

#### - Le patrimoine naturel : des actions étendues à tout le territoire intercommunal

La communauté de communes Creuse Grand Sud a aussi de nombreuses richesses naturelles reconnues par plusieurs mesures de protection de l'environnement (Natura 2000, ZNIEFF de type 1 et 2, SAGE...). L'EPCI est notamment un territoire d'eau caractérisé « tête de bassin versant ». Son linéaire (880 km de cours d'eau) se divise en 3 zones hydrographiques principales contenant pour partie les sources de la Creuse (460 km), de la Vienne (320 km) et du Cher (100 km). La densité de cours d'eau y est telle que l'on ne peut parcourir plus d'un kilomètre sans rencontrer un cours d'eau si petit soit-il. L'hydrologie de ce dense « chevelu » est intimement liée aux nombreuses zones humides. C'est pour gérer et protéger cette ressource en eau que la communauté de communes développe depuis plusieurs années une politique volontariste de restauration et d'entretien des cours d'eau et milieux aquatiques. **Ainsi l'EPCI va s'engager dans le second volet du contrat territorial Vienne Amont « Source en Actions » et débute le diagnostic pour le montage du contrat territorial de Creuse Amont.**

**CONSTAT** □ La piscine intercommunale et la Cité de la tapisserie accueillent depuis leur ouverture un large public. Des aménagements urbains sont nécessaires, mais c'est toute une stratégie touristique locale accompagnée par l'EPIC OT qu'il convient de mettre en œuvre afin de valoriser la spécialité du territoire et d'en faire un facteur d'attractivité.

ENJEUX ↪ Saisir les opportunités touristiques pour attirer de nouvelles populations,

3Les offices de tourisme d'Aubusson et de Felletin ont été fusionnés suite au transfert de la compétence tourisme des communes à l'EPCI en 2015.

communiquer pour attirer et se distinguer

↳ Conserver et étayer un maillage d'offres de services culturels et sportifs.

### 2.4.3 - Une identité du territoire à conforter pour mieux attirer

Un service dédié à la communication à la Communauté de communes a été mis en place dès 2012. Il a mis en place des outils de communication pour valoriser le territoire :

- Sites internet de Creuse Grand Sud et de certaines communes dont Aubusson, Felletin, Vallière...
- Magazines déclinés à l'échelle intercommunale
- Présence sur les réseaux sociaux
- Organisation de « rencontres territoriales »
- Rencontre régulière des secrétaires de mairie et des agents de la communauté de communes
- Partenariat avec les médias locaux (Télémillévaches et Radio Vassivière)

Creuse Grand Sud doit mener **une réflexion sur la stratégie de communication afin de développer la connaissance du territoire vers l'extérieur (une image attractive) mais aussi et surtout vers le territoire (interconnaissance et solidarité territoriale).**

Le sentiment d'appartenance à un territoire n'étant pas une simple question administrative, il semble important de travailler et d'informer sur ce qui lie les usagers, ce qui se passe sur leur territoire, ce qui les rapproche et ce qui pourra à terme contribuer à renforcer la capacité d'innovation du territoire. Ainsi en multipliant et favorisant les actions d'échanges d'informations et d'expériences, la communauté de communes participera à la rencontre entre tous les acteurs de son territoire, par des actions ciblées dans des domaines ou pour des publics spécifiques.

Ce travail s'inscrit pleinement dans la démarche « démocratie participative » souhaitée par l'EPCI. Elle sera à articuler avec le volet « communication » de la stratégie touristique locale développée par l'EPIC OT et ses partenaires.

**CONSTAT** □ **L'intercommunalité est récente et son identité doit être travaillée pour renforcer l'attachement au territoire et attirer de nouvelles populations.**

**ENJEU** ↳ **Développer un plan de communication pour valoriser la solidarité entre les habitants et promouvoir le territoire**

Sources utilisées :

Site INSEE

Etude DDT 2014

Etude DIRRECTE mars 2017

Pays sud creusois : DCT – Diagnostic de territoire, janvier 2010

Candidatures AMI Centre bourg Aubusson et Contrat de pôle structurant Creuse Grand Sud

ANALYSE ATOUTS FAIBLESSES / OPPORTUNITÉS MENACES (AFOM) >>> LES ENJEUX

Thèmes	Forces et opportunités	Faiblesses et Menaces	Enjeux à traiter en termes de développement local sur le territoire	Enjeux à traiter spécifiquement dans le contrat de ruralité
<p>Accès aux services et aux soins</p> <p>Redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien aux communes de proximité</p> <p>Cohésion sociale</p>	<p>Aubusson, <b>pôle structurant</b>, par son offre de services et d'équipements, pour la partie sud du département</p> <p>Sur le territoire intercommunal, 3 autres communes offrent <b>un relais en termes de commerces et de services</b> (Felletin, Vallière et Faux la Montagne)</p> <p><b>Un territoire intercommunal dynamique</b> : 130 artisans et 60 commerces d'alimentation sur les 400 entreprises de services présentes, 4 lycées et 2 collèges, 3 structures d'enseignement supérieur, 21 écoles, plus de 200 associations, 70 professionnels de santé, une quinzaine de structures liées à la petite enfance..</p> <p><b>Un diagnostic « enfance jeunesse » en cours de finalisation</b></p> <p><b>Un diagnostic foncier agricole</b> réalisé en 2015 permettant l'écriture d'un plan d'actions sur 3 ans</p> <p><b>Urbanisme et paysage</b> : des communes sensibilisées aux projets structurés</p> <p><b>L'économie et le tourisme</b> : des atouts pour valoriser le cadre d'accueil : Le développement économique : des outils en place qui ont fait leur preuve : - l'aménagement de la ZAE du Mont en corrélation avec les demandes et les attentes du club des entrepreneurs - la pépinière d'entreprises 2<sup>3</sup> - l'aménagement numérique du territoire - la future implantation de la ressourcerie à la Sagne</p> <p>d'autres potentiels d'installation à faire connaître : - immobilier d'entreprises dans les anciennes gares SNCF du territoire - des bâtiments vacants à reconquérir - etc...</p> <p>Une animation territoriale</p>	<p>Des locaux vacants nécessitant de lourds travaux pour être remis sur le marché</p> <p>Une difficulté à la reprise des commerces et services</p> <p>Deux communes dotés d'un PLU, les autres dépendent du RNU</p> <p>des investissements lourds à prévoir qui ne sont pas en adéquation avec les possibilités financières de l'intercommunalité</p>	<p>Renforcer et maintenir ce rôle de centralité, l'articuler de manière cohérente sur le territoire intercommunal : structurer et aménager le territoire Transmission et reprise des activités Faciliter la connaissance et l'accès aux services à ses habitants et touristes</p> <p>Harmoniser la politique Enfance Jeunesse sur le territoire</p> <p>Maintenir les activités agricoles Se mettre en capacité d'observer et de valoriser les ressources locales</p> <p>Poursuivre la réflexion globale sur les aménagements de bourgs et l'installation d'activités</p> <p>Conforter l'accueil des entreprises</p> <p>Conforter l'animation territoriale : levier de développement économique</p> <p>mettre en œuvre les moyens humains et des investissements ciblés</p>	<p>Définir un maillage de l'offre marchande et de services de proximité sur le territoire</p> <p>Services et nouveaux lieux pour entreprendre</p> <p>Soutenir l'artisanat et le commerce</p> <p>Mise en accessibilité des établissements recevant du public</p> <p>Offre de service à harmoniser pour l'ensemble de la population</p> <p>Stratégie alimentaire de territoire</p> <p>Poser un cadre global et stratégique en termes d'aménagement urbain (PLUi)</p> <p>Travailler sur la création d'activités en valorisant les ressources locales et les spécificités du territoire</p>

	<p>Une stratégie de relocalisation de la consommation alimentaire</p> <p><b>Des équipements structurants et la richesse du patrimoine : supports d'une stratégie touristique locale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la cité de la tapisserie et l'EPIC Office de tourisme</li> <li>- une piscine intercommunale</li> <li>- le théâtre Jean Lurçat</li> <li>- une médiathèque intercommunale</li> <li>- un cinéma associatif</li> <li>- un patrimoine naturel important</li> </ul>	<p>Fusion récente de deux EPCI à conforter</p> <p>Aménagements urbains à réaliser</p>	<p>Saisir les opportunités pour attirer de nouvelles populations</p> <p>Conserver et étayer un maillage de services culturels et sportifs</p>	<p>Élaborer une stratégie de communication pour valoriser les atouts et promouvoir ce territoire</p>
<p>Développement de l'attractivité</p> <p>Cohésion sociale</p>	<p>De nouveaux habitants sur une partie du territoire</p> <p>Des lieux sociaux et d'économie participative</p> <p>Des valeurs foncières et immobilières attractives</p>	<p>Un déclin démographique de la population amorcé depuis 1975 sur le territoire (- 22 % à l'échelle intercommunale)</p> <p>Une population de plus en plus âgée</p> <p>Une population de personnes seules</p> <p>Une population de salariés .. et un tiers d'inactifs</p> <p>Une population peu diplômée</p> <p>Une population majoritairement non imposable</p>	<p>Maintenir la population et redonner une dynamique démographique positive au territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les facteurs d'attractivité à consolider sur le territoire</li> </ul> <p>Prendre en compte la population défavorisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la solidarité entre habitants, la mixité sociale et générationnelle du territoire</li> <li>- Faciliter la création d'offres d'activités génératrices de revenus et adaptées à la population locale</li> </ul>	<p>Mise en marché de l'offre marchande, de l'offre touristique et culturelle sur le territoire</p> <p>Créer les conditions de la solidarité entre habitants, la mixité sociale et intergénérationnelle</p> <p>L'apprentissage et la formation</p>
<p>Mobilités</p> <p>Cohésion sociale</p>	<p><b>La mobilité</b> au centre des questions sociales, des questions de santé, d'accès à l'emploi</p> <p>Des collectifs organisés sur le plateau de Millevaches (circuits courts, offre culturelle)</p> <p>Des solutions de mobilité douces proposées par le PNR de Millevaches (vélo électrique)</p> <p><b>Un schéma des mobilités</b> initié par le conseil départemental de la Creuse</p> <p>La maison de l'emploi et le Conseil départemental 23 : une flotte de véhicules mises à disposition à coût réduit pour les personnes en recherche d'emploi et bientôt les travailleurs à faible revenu (véhicules électriques et thermiques avec ou sans permis, scooters électriques et thermiques, soutien pour l'obtention du permis de conduire)</p>	<p>Une densité du territoire intercommunal très faible (notamment sur le plateau de Millevaches)</p> <p>Des offres insuffisantes en termes de mobilité pour accéder aux services et aux soins</p> <p>Des difficultés à capter et maintenir les professionnels de santé pour garantir l'accès à la population</p> <p>Accès à l'emploi : la mobilité comme postulat</p>	<p>Organiser la mobilité des personnes et des biens pour garantir une équité d'accès aux services</p> <p>Travailler à un maillage des soins sur le territoire et renforcer la captation des professionnels de santé</p> <p>Développer un télécentre au sein de la maison de l'emploi et de la formation de l'arrondissement d'Aubusson, générant de la création d'emplois, de l'implantation d'activités nouvelles et ayant un impact sur le déplacement des salariés</p>	<p>Une offre de transport à la demande à conforter</p> <p>Conforter les initiatives existantes et les développer en s'appuyant éventuellement sur d'autres partenariats (poste, commerçants, CD23, intercommunalité..)</p> <p>Œuvrer pour le développement du lien social</p> <p>Organisation du maillage en termes d'accès aux soins et construction de maison de santé</p> <p>Favoriser l'auto partage et le covoiturage sur le territoire</p>

<p>Transition énergétique</p>	<p>Qualité et diversité du bâti</p> <p>Un taux de construction faible</p> <p>Des opérations en faveur de la valorisation du patrimoine bâti</p> <p>Des études d'urbanisme en centre-bourg</p> <p>Un dispositif dédié à la rénovation énergétique porté par le PNR de Millevaches en limousin « Isole toit mais pas tout seul »</p> <p>Une mobilisation du Conseil départemental de la Creuse en termes d'habitat indigne et du maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie</p> <p>Une stratégie sur la valorisation des produits locaux tendant vers l'autonomie alimentaire</p>	<p>Un parc de logement ancien et vacant</p> <p>Une déshérence du bâti ancien en centre-bourg</p>	<p>Adapter l'offre de logements à la demande</p> <p>Renforcer le parc locatif « social » pour répondre à la demande locative notamment des ménages les plus démunis</p> <p>Vision globale sur le territoire</p> <p>Traiter l'habitat en lien avec l'aménagement urbain</p> <p>Lutter contre l'habitat indigne Traiter la vacance Améliorer les performances énergétiques des logements Permettre l'accession à la propriété de logements répondant à la demande</p>	<p>Contribuer aux attentes de la population en matière d'amélioration qualitative du parc de logements dans les domaines du maintien à domicile mais aussi pour l'accueil de population nouvelle, de la réduction des charges énergétiques et limiter le rejet de gaz à effet de serre</p> <p>Prendre en compte les besoins et les attentes dans la revitalisation des centres-bourgs (logements et espaces communs, touristes, commerces, services..)</p>
-------------------------------	---	--	---	--



### 3. État des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité

#### 3.1 - Bilan des principales mesures des comités interministériels aux ruralités (déclinaison locale du tableau de bord de suivi départemental)

Priorité	Thématique	Mesure du CIR de mars 2015 et nouvelles mesures du CIR de septembre 2015	Objectifs nationaux à atteindre	Indicateur de suivi	Calendrier annoncé	Etat d'avancement initial (début 2015) dans le département	Etat d'avancement dans le département au 31 mars 2017	État d'avancement sur le territoire de la communauté de communes de Creuse Grand Sud
Priorité 1 : Garantir à tous l'égalité d'accès aux services	UN ACCES AUX SERVICES DE SANTE PARTOUT EN FRANCE	Mesure 1 : 1000 maisons ou pôles de santé d'ici 2017	Ouverture de 1000 maisons ou pôles de santé d'ici 2017	Nombre de maisons en service	2017	2 MSP et 4 pôles de santé	-3 MSP sur 4 sites (La Celle Dunoise, Boussac, Bourgneuf + St Dizier Leyrenne) - 1 MSP multi sites (Crocq, Mérinchal, Faux la Montagne, Royère de Vassivière., La Courtine) - 4 pôles de santé (combraille réseau santé, Bourgneuf, la Ciate, Ouest Pays de Guéret) - 4 projets immobiliers de MSP en cours (St Vaury, Evaux, Chambon, Auzances) - 2 projets de santé en recherche de portage immobilier (Aubusson, Guéret) - 2 projets en cours d'élaboration sur 4 sites (La Souterraine/Fursac, Le Grand-Bourg/Marsac)	MSP multisites : Faux la Montagne, Projets de santé en recherche de portage immobilier : Aubusson
		Mesure 2 : Faciliter l'installation de jeunes médecins	Atteindre 1700 Contrats d'engagement de service public et 200 contrats de praticien territorial de médecine ambulatoire (PTMA)	Nombre de contrats	CESP : 1500 fin 2017 dont 1200 fin 2015 et PTMA : 2016		7 contrats signés en 2016	Contrats signés en 2016
		Mesure 3 : Adapter l'organisation des soins aux besoins spécifiques des territoires ruraux	100 équipes de soins rémunérées	% de maisons de santé signataires	2017		Les 3 MSP adhérent au règlement arbitral	
		Mesure 4 : Assurer l'accès aux soins dans les territoires les plus isolés	Contrat de rémunération supplémentaire pour 700 médecins en zone isolée/ Accès aux urgences en 30 mn	Nbre de contrats et part pop couverte	2015		La rencontre du 6 décembre 2017 (ARS + Conseil de l'ordre + CH Guéret + SAMU + MCS) a permis de faire le point sur le dispositif « médecins correspondants SAMU » (MCS)  au 31 mars 2017 : 3 MCS	
	1000 MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC POUR MIEUX RENDRE SERVICE	Mesure 6 : Ouvrir 1000 maisons de services au public d'ici la fin 2016 grâce au partenariat avec la Poste	1000 MSAP ouvertes dès fin 2016	Nbre de MSAP ouvertes dont celles issues du réseau la Poste	Fin 2016	2 (RSP de Dun le Palestel et RSP de Bourgneuf)	8 MSAP au 15 octobre 2016 (Dun le Palestel, Bourgneuf, Chénéraillles, Chambon sur Voueize, Bénévent l'Abbaye, Royère de Vassivière, La Courtine, Saint Sébastien)  13 MSAP au 1 <sup>er</sup> avril 2017 : les 8 MSAP précédemment listées auxquelles se sont rajoutées la MSAP de Bonnat, la MSAP de Boussac, la MSAP de Crocq avec une antenne à Flayat, la MSAP/Poste de Mérinchal et la MSAP/Poste de Genouillac	
	L'ECOLE EN MILIEU RURAL, UN LIEU DE REUSSITE EDUCATIVE ET CITOYENNE	Mesure 9 : Prolonger jusqu'au 31 décembre 2015, l'opération « Ecoles connectées » et le soutien au raccordement à l'internet haut débit des écoles les plus isolées	Connexion en haut débit des écoles et mise en réseau	Nbre d'écoles connectées	Fin 2015 et 2016	Collège connecté : Bénévent l'Abbaye Ecoles connectées : Bénévent l'Abbaye, Marsac, Mourioux Vieilleville, Le Grand-Bourg	En cours	
		Mesure 10 : Favoriser le regroupement et la mise en réseau des écoles	Etablir des conventions pluriannuelles avec les élus locaux	Nbre de conventions	2015-2017	Convention départementale		
		Mesure 11 : Accompagner en priorité les élus des communes rurales dans leurs projets éducatifs territoriaux	Etablir des projets éducatifs territoriaux (PEDT) dans toutes les communes disposant d'un équipement scolaire	Nbre de PEDT	2015	100 % des PEDT signés	7 PEDT renouvelés au titre de la période 2016-2019	

DES PRATIQUES CULTURELLES DIVERSIFIÉES AU COEUR DES RURALITÉS	Mesure 12 : Promouvoir un aménagement équilibré du territoire	Doubler les conventions de développement culturel (300 actuellement tous territoires)	Nombre de conventions	2015-2017			
	Mesure nouvelle du 14/09 (n°8) : Créer 100 plates-formes de mobilité dans les centres-bourgs	Créer 100 plates-formes de mobilité	Nbre de plates-formes opérationnelles/cofinancées				
	Mesure nouvelle du 14/09 (n°10) : Installer une borne de recharge électrique tous les 50 kilomètres	Une borne de recharge électrique tous les 50 km	Nbre de bornes de recharge	Fin 2017		Réflexion en cours sur le département dans le cadre du schéma des mobilités du conseil départemental de la Creuse	Projet 2017 : maillage du territoire de la CC en bornes de recharge électriques
ACCES AU NUMÉRIQUE ET CONNEXION AU TÉLÉPHONE MOBILE, DES IMPÉRATIFS POUR L'ATTRACTIVITÉ	Mesure 20 - Accélérer le raccordement au très haut débit des services publics et des entreprises identifiés comme prioritaires par les collectivités	Tous les départements engagés dans le plan France Très Haut Débit	montants engagés Etat/collectivité	fin 2015 et 2016		convention ZAMII signée en novembre 2015 avec ORANGE prévoit le déploiement du FTTH sur l'agglomération du grand Guéret entre 2016 et 2022 – SDAN PHASE 1 : 62 opérations de MeD sur les 23 sont en cours, représentant un investissement de 7 M€ en 2016 pour un total de 68 M€ entre 2016 et 2021 au bénéfice de 7000 lignes, 20000 foyers.	convention ZAMII signée en novembre 2015 avec ORANGE prévoit le déploiement du FTTH sur le territoire de l'EPCI entre 2016 et 2022 – SDAN PHASE 1
	Mesure 21 - Résorber les zones blanches (2G et 3G)	Couverture de toutes les communes françaises (3300 centres bourgs en 2G et 3600 en 3G)	Nbre de communes non couvertes	fin 2016 pour 2G et calendrier à préciser pour 3G (2017)	Depuis 2003 et le début de la phase 1 du plan « Zone Blanche », les investissements via le FEDER ( 493 283 € ) et le FNADT (352 346 €) représentent pour les 27 communes creusoises traitées, 60 % du total des travaux réalisés	Programme ZB 2016 : 3 communes reconnues ZB : CHARRON – CHAMBONCHARD - JANAILLAT Opérateur leader : FREE Télécom Contact avec les communes pour travail en amont de la phase de prise en charge par le programme national de déploiement - 100 000 € aide Etat par pylône. Nouvelle campagne de mesure 2016 : 61 communes ont demandé à être mesurées.  Programmes 800 sites : R.A.S.  Un appel à projet est lancé pour permettre aux 3 communes d'adhérer à un groupement de commande. Les 3 communes ont jusqu'au 28 avril pour répondre à l'AAP. Le syndicat mixte Haute-Saône Numérique est retenu par l'agence du Numérique pour prendre en charge ce groupement de commande. Parallèlement une nouvelle campagne de mesure s'est déroulée : 9 communes creusoises ont été retenues en ZB. La plate-forme France Mobile mise en route en février 2017 permet aux communes et autres EPCI de signaler un déficit de couverture. Une première vague de 6 dossiers ont été transmis au préfet de région pour expertise par les opérateurs.	Non concerné
UNE AGRICULTURE LOCALE COMPÉTITIVE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT	Mesure 26 - Mettre en place des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)	susciter des volontaires	nbre de GIEE créés	dès 2015	2	6 GIEE agréés (pour 43 exploitations concernées) fin 2016 Un septième GIEE agréé au 31 mars 2017 (11 exploitations concernées)	
	Mesure 27 - Soutenir la mise en place des groupements d'intérêt économique et environnemental forestiers (GIEEF)	susciter des volontaires	Nbre de GIEEF créés	mars-septembre 2015	0	0 Dispositif complexe et peu incitatif en l'état actuel : 1 seul GIEEF créé en France au 01.04.17 en Rhône-Alpes. Le CNPF va l'inscrire à son contrat d'objectif en 2017, si l'État améliore l'incitation par le biais d'aides. Ensuite, l'objectif du CRPF NA sera d'en susciter 1 en Creuse.	0
DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ADAPTÉS AUX TERRITOIRES	Mesure 29 - Lancer des « contrats de structuration des pôles touristiques territoriaux »	Lancer les contrats	Nbre de contrats SPOTT signés	sélection des premiers sites mi 2015			

	RURAU							
	<b>LE LOGEMENT, DES ENJEUX SPECIFIQUES DANS LES TERRITOIRES RURAUX</b>	Mesure 32 - Traiter plus de 45 000 logements anciens dégradés via le programme « Habiter mieux » de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat en 2015	Traiter plus de 45 000 logements.	Nbre de logements traités	2015	273 dossiers agréés en 2015	66 dossiers agréés au 16/11/2016 17 dossiers agréés au 29 mars 2017	X dossiers agréés
	<b>LA TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES RURAUX, VERS LA CROISSANCE VERTE</b>	Mesure 34 - Soutenir les territoires à énergie positive	Suivi et évaluation de l'AAP (212 lauréats, 163 en cours de labellisation)	Nbre de lauréats	immédiat	1 territoire lauréat 2 territoires en devenir	5 territoires lauréats pour un montant d'aide de 4 100 000 €  A noter, le PNR Millevaches en Limousin est aussi lauréat à l'AAP TEPCV : les communes creusoises du PNR bénéficient à ce titre d'aides pour certaines actions	La CC Creuse Grand Sud bénéficie pour quelques communes du plateau de Millevaches du TEPCV du PNR. Et pour l'ensemble de la CC de celui du Conseil départemental (mobilité, habitat)
		Mesure 35 - Développer la méthanisation	installer 1500 méthaniseurs en 3 ans	Nbre de méthaniseurs en fonction	AAP ouvert jusqu'en septembre 2017			
	<b>AIDE A L'ELABORATION ET AU SUIVI DES PROJETS DE TERRITOIRES : L'INGENIERIE PUBLIQUE</b>	Mesure 37 - «AIDER» (Appui Interministériel au Développement et à l'Expertise en espace Rural)	Créer 3 missions AIDER + 4 en territoires de montagne	Nbre de territoires aidés	2015 - 2016	Mission AIDER lancée le 31 mars 2016 sur le tourisme et gouvernance du lac de Vassivière. Inspecteurs et contrôleurs généraux désignés : pour le CGEDD Bruno Farénaux et Anne Florette, pour le CGAAER : catherine de Menthière, pour le CGEFI : Hubert Blaison et Marie Hélène Dupin	Réunion de lancement le 20 sept 2016. Ateliers les 15, 16 et 17 nov.  Plusieurs déplacements de la mission AIDER et rencontres avec les acteurs du lac de Vassivière de novembre 2016 à mars 2017. Deux rencontres avec les sous-Préfètes de Bellac et Aubusson Rapport attendu pour la fin de l'été 2017	Non concernée par l'opération
	<b>LA DIFFUSION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE</b>	Mesure 38 - Lancer un deuxième appel à projets sur les pôles territoriaux de coopération économique	Lancement d'un nouvel AAP	Nombre de territoires/porteurs de projet concernés	Lauréats en janvier 2016			
	<b>LE COMMERCE ET L'ARTISANAT DE PROXIMITE, LEVIERS DU DYNAMISME DES COMMUNES</b>	Mesure 41 - Faciliter l'intervention des communes pour la revitalisation commerciale	publication du décret du contrat de revitalisation commerciale (loi ACTPE)	nbre de CRC signés	01/04/2015			
<b>Priorité 3 - Assurer la mise en réseau des territoires</b>	<b>VERS DES COOPERATIONS VILLE/CAMPAGNE</b>	Mesure 44 - Expérimenter les premiers contrats de réciprocité « ville-campagne » entre des communes et des intercommunalités volontaires	expérimentation avec 4 binômes volontaires	Territoires concernés	printemps 2015-2016			
<b>Priorité 4 : Accompagner les collectivités et les territoires</b>		Mesure nouvelle du 14/09 (n°12) : Créer un fonds doté d'un milliard d'euros pour soutenir les projets portés par les communes et les intercommunalités.	Mobiliser 300 millions d'euros pour la redynamisation des centres-bourgs	Conventions de cofinancement signées et montants des AE	2016 (AE) et CP versés jusqu'en 2020			
		Mobiliser la DETR	Conventions de cofinancement signées / projets aidés et montants des AE	Conventions de cofinancement signées / projets aidés et montants des AE	2016 (AE) et CP versés jusqu'en 2020			

## 3.2 - Présentation de la stratégie de l'État sur le territoire et déclinaison du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région Nouvelle Aquitaine

### 3.2.1 – Stratégie de l'État

L'État, avec ses services préfectoraux, dans sa nouvelle forme de mise à disposition d'ingénierie territoriale est pleinement impliqué dans les territoires et notamment sur Creuse Grand Sud et ce, avec l'appui des directions départementales interministérielles (DDT et DDCSPP).

Cette implication de l'État au côté des élus se traduit aujourd'hui par une mobilisation importante des moyens d'intervention financiers au service des grandes priorités d'investissement définies par le gouvernement au service des territoires ruraux et qui se retrouvent aujourd'hui dans les 6 volets du contrat de ruralité.

En témoignent d'ailleurs, les plans de financement prévisionnels des projets présentés au contrat de ruralité. **Ces plans de financement prévisionnels, ont été, pour chaque projet, étudiés en concertation avec les services de la Préfecture de département qui présente les prévisions de financement à monsieur le Préfet de Région.**

L'État, soucieux de garantir à tous, un accès de qualité aux services publics, veille à un maillage du territoire dans ce domaine et accompagne, tant techniquement que financièrement, les élus et les porteurs de projets dans ce sens.

Les maisons de santé pluridisciplinaire, offrent et offriront, à terme, un cadre d'exercice collectif à même d'attirer les professionnels de santé.

L'élaboration du schéma départemental d'accessibilité des services au public associe les élus et les partenaires privés et publics, concernés, dans le but de résorber, dans l'ensemble du département de la Creuse, les difficultés d'accès relevés.

La conclusion d'un contrat de ruralité sur le territoire de Creuse Grand Sud serait donc la suite logique de l'intervention de l'État en faveur de la ruralité dans laquelle se retrouve pleinement les 6 volets du contrat de ruralité. Elle présente l'avantage de donner un cadre formel à une collaboration effective en plus de conférer un levier aux initiatives vers lesquelles seront fléchés les fonds dédiés au contrat.

L'État partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat et participera au co-financement de certaines actions du plan pluriannuel, en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs, dans le cadre des dotations et crédits du droit commun et spécifique, notamment par le recours à la DETR, au FNADT, au FSIL, etc. Ces interventions seront précisées dans chaque convention annuelle, pendant la durée du Contrat.

### 3.2.2 – La Stratégie de la région Nouvelle Aquitaine

Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation de la région Nouvelle Aquitaine (SRDEII) s'articule autour de quatre principes politiques complémentaires :

- La création d'écosystèmes dynamiques
- L'innovation et la compétitivité
- le développement solidaire des territoires
- La complémentarité des efforts au service du développement économique

### 3.2.2.1 - Le contrat de plan État Région Limousin 2015 – 2020

Les collectivités territoriales creusoises ont établi leurs projets en se basant sur les 6 volets affichés dans le CPER Limousin 2015 – 2020. :

- mobilité multimodale
- enseignement supérieur, recherche et innovation
- transition écologique et énergétique
- numérique
- innovation, les filières d'avenir et l'usine du futur
- volet territorial

Ces différents volets sont repris globalement pour la région Nouvelle Aquitaine.

## 3.3 – État des dispositifs concernant le territoire de la communauté de communes Creuse Grand Sud

La Communauté de communes Creuse Grand Sud a acté le 5 avril 2017, le dépôt d'un contrat de ruralité auprès de monsieur le Préfet de la Creuse.

Forte de son expertise en la matière, la Communauté de Communes Creuse Grand Sud a donc engagé une réflexion en vue de confirmer les priorités définies précédemment dans le Contrat de Cohésion Territorial et de réactualiser le cadre stratégique de leurs interventions pour la période 2017-2020.

Le volet territorial du CPER, feuille de route de la communauté de communes Creuse Grand Sud, s'articule autour de 3 axes de développement de la stratégie du pays Sud Creusois couvrant plusieurs thématiques et affichant des objectifs stratégiques détaillés dans le tableau suivant :

Volet territorial du CPER		
Axes de développement de la stratégie du Pays Sud Creusois	Thématiques	Objectifs stratégiques
Asseoir un développement durable du pays Sud creusois sur la valorisation de ses spécificités	- Culture et patrimoine - Tourisme - Développement économique - Forêt - Maîtrise de l'énergie Numérique/maîtrise de l'énergie	- Valoriser le patrimoine en facilitant sa mise en tourisme et une meilleure appropriation locale - Faire du tourisme un vecteur de développement structuré du territoire et soutenir les sports de loisirs de pleine nature - Amplifier la reconnaissance des savoir-faire locaux liés

		<ul style="list-style-type: none"> <li>aux arts textiles – arts tissés</li> <li>- Promouvoir la filière bois</li> <li>- Développer les énergies renouvelables et favoriser une meilleure maîtrise de l'énergie</li> <li>- Développer les circuits courts</li> </ul>
Développer les facteurs de bien-être sur le Pays Sud Creusois	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Culture et patrimoine</li> <li>- Développement économique</li> <li>- Habitat/maîtrise de l'énergie</li> <li>- Habitat/santé</li> <li>- Numérique</li> <li>- Numérique/santé</li> <li>- Santé</li> <li>- Transport</li> <li>- Social</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser une offre culturelle diversifiée</li> <li>- Assurer un accès pour tous aux services</li> <li>- Développer les infrastructures et les usages liés au numérique</li> <li>- Assurer un maillage territorial des activités de proximité et optimiser les conditions d'accueil.</li> <li>- Favoriser l'innovation et l'expérimentation sociales</li> <li>- Favoriser un habitat de qualité</li> <li>- Garantir un accès et une offre de santé satisfaisante</li> <li>- Développer les infrastructures et les usages liés au numérique</li> <li>-</li> </ul>
Préparer et structurer la stratégie à long terme sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Généraliste</li> <li>- Urbanisme et planification</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appréhender de façon concertée la consommation de l'espace et son aménagement</li> <li>- Préparer la structuration en PETR (mise en œuvre et suivi des opérations)</li> <li>-</li> </ul>

Le contrat de ruralité présenté par la communauté de communes Creuse Grand Sud s'est naturellement appuyé sur la stratégie développée sur le territoire au travers des contrats territoriaux.

Un comité de pilotage s'est constitué au sein de la Communauté de communes avec les porteurs de projet pour formaliser la candidature. Une première réunion a eu lieu le 2 Novembre 2016, en présence de l'ensemble des maires constituant l'EPCI.

Afin d'optimiser les chances de réussite des projets, il a été proposé de retenir les dossiers imminents. Tout ce travail a été élaboré pour permettre dans les années à venir d'accomplir



des aménagements significatifs d'espaces et de services publics permettant au territoire de l'intercommunalité de mettre en œuvre une dynamique territoriale cohérente déployée à l'échelle communale, dans le cadre d'un projet de territoire vivant et partagé.

**Le diagnostic présenté pour ce contrat de territoire montre les leviers et la stratégie que la communauté de communes a utilisé pour initier et conforter son projet de territoire.**

**Les réflexions sur le devenir du territoire et l'expérience d'échanges et d'écoute des acteurs et des habitants permettent d'envisager la déclinaison de projets suivant les 6 axes mentionnés au contrat de ruralité dans les années à venir.**

## C- Objectifs et plan d'actions opérationnel

Dans une logique de projet de territoire, le contrat définit **des objectifs** pour les 6 thématiques prioritaires ainsi que celles qui ont été retenues supra au titre des enjeux locaux. Le tableau ci-dessous présente une analyse croisée entre la stratégie à ce jour de Creuse Grand Sud et les axes du contrat de ruralité.

STRATEGIE CREUSE GRAND SUD			AXES DU CONTRAT DE RURALITE
ENJEUX LOCAUX	OBJECTIF STRATEGIQUE	OBJECTIFS OPERATIONNELS	
MAINTENIR LA POPULATION ET REDONNER UNE DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE	Travailler sur l'offre de logements, de services, d'équipements :	analyser les besoins, la diversité de l'offre sur le territoire,	Accès aux services et aux soins
		lutter contre la vacance et la dégradation,	Redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité
		optimiser l'offre publique et sociale de logements, travailler nos ressources locales pour créer de nouvelles activités.	Développement de l'attractivité
	Travailler sur l'emploi et la création d'activités	favoriser l'émergence d'activités nouvelles	Développement de l'attractivité
		accompagner le développement du télétravail,	
		accompagner d'activités de niche (métiers d'art autour du textile)	
Communiquer / attirer / se distinguer	s'associer aux spécialistes de la GPEC du territoire pour offrir des conditions optimales d'installation et de développement aux entreprises	Développement de l'attractivité	
	poursuivre l'accompagnement des porteurs de projet		
	communiquer sur nos spécificités (tapisserie, dynamique associative, offre culturelle, innovation sociale)		
STRUCTURER ET AMENAGER LE TERRITOIRE	Se doter d'outils de planification et de gestion foncière	reconnaitre nos spécificités	Redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité
		s'appuyer dessus sans calquer des solutions valables pour d'autres territoires.	
	Maintenir et renforcer les quatre pôles de centralité	élaborer un PLUi ;	Développement de l'attractivité
		développer une stratégie foncière agricole,	
	Développer des services, maintenir les services existants	mettre en cohérence le nouvel espace intercommunal, veiller à la qualité des équipements culturels et de loisirs	Développement de l'attractivité/ Accessibilité aux services et aux soins
		travailler la construction d'offre d'activités sur le territoire en lien avec ses besoins (prospectifs et actuels),	
		favoriser l'émergence de circuits de proximité notamment en agriculture,	
		soutenir et renforcer la filière arts textiles – art tissé,	
	Organiser la mobilité des personnes et des services	réaliser l'implantation de la ressourcerie à la Sagne	Accès aux services et aux soins
		réaliser la construction de la nouvelle déchetterie,	
Gérer et entretenir le patrimoine naturel et en particulier la ressource en eau :	organiser à l'échelle intercommunale le déplacement des personnes, des services et des produits, connecter l'offre intercommunale à l'existant (TER...)	Mobilités	
	envisager la suite du contrat territorial Vienne amont,		
Veiller à la pluralité du parc locatif, travailler à l'habitat intergénérationnel :	élaborer le contrat pour le bassin Creuse Amont, anticiper la compétence GEMAPI.	Transition écologique	
	accueillir des populations variées, en veillant à ce que l'offre de logements le permette,		
GARANTIR LA MIXITE SOCIALE ET GENERATIONNELLE / CONFORTER LE « VIVRE ENSEMBLE »	veiller à la mixité par quartier et sur l'ensemble du territoire intercommunal	Cohésion sociale	
	Soutenir les initiatives créant du lien		Développement de l'attractivité



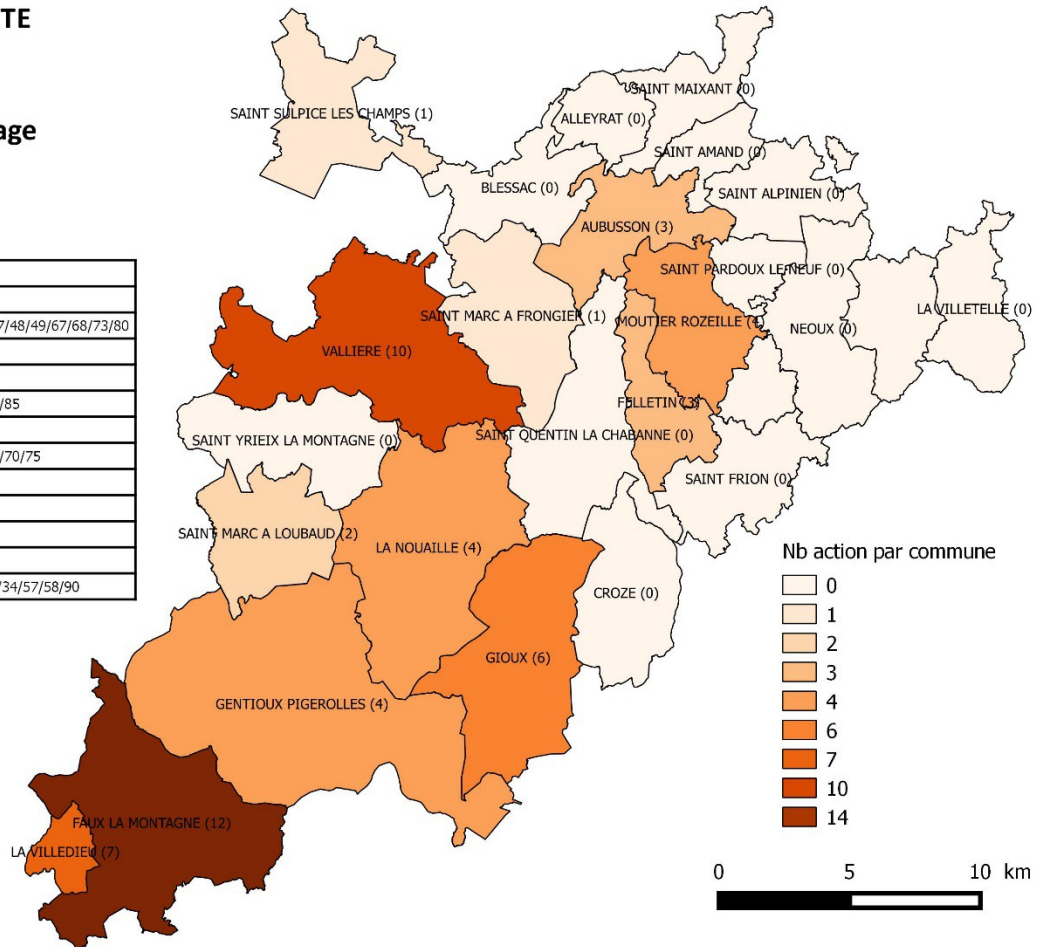
	<b>social / intergénérationnel :</b>	veiller à leur mise en réseau et à la diversité des publics touchés, renforcer au niveau intercommunal les actions sociales	<b>Cohésion sociale</b>
	<b>Créer des espaces favorisant les rencontres :</b>	aménager l'espace centre-bourg pour favoriser les espaces de rencontres, mettre en valeur le patrimoine et les paysages, renforcer les lieux sociaux.	<b>Redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité</b>
			<b>Cohésion sociale</b>
SE SAISIR DES OPPORTUNITÉS TOURISTIQUES POUR ATTIRER DE NOUVELLES POPULATIONS ET PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL.	<b>Développer et structurer une véritable stratégie touristique locale</b>	veiller à la richesse de l'offre touristique combinant sorties culturelles et activités de pleine nature valoriser les atouts du territoire, notamment le patrimoine naturel, travailler l'offre d'hébergements touristiques.	<b>Développement de l'attractivité</b>

Afin d'atteindre ces objectifs, la Communauté de communes Creuse Grand Sud et les communes concernées souhaitent mener 90 actions concrètes et opérationnelles sur les 4 années à venir, **présentées ci-dessous selon les 6 thématiques spécifiques du contrat de ruralité**

**Ces actions répondant à ces besoins ne pourront être mises en œuvre sans la construction d'un partenariat fort avec les acteurs tant publics que privés, la recherche de mutualisation ainsi que l'ouverture à de nouveaux modes de gouvernance.**

**CONTRAT DE RURALITE  
MARS 2017  
CREUSE GRAND SUD  
Actions maitrise ouvrage  
communale**

Commune	No ACTIONS
AUBUSSON	45/46/78
FAUX LA MONTAGNE	4/5/19/20/21/47/48/49/67/68/73/80
FELLETIN	22/23/82
GENTIOUX PIGEROLLES	24/50/69/83
GIOUX	25/26/51/74/84/85
LA NOUAILLE	52/53/54/86
LA VILLEDIEU	27/28/29/30/55/70/75
MOUTIER ROZEILLE	6/62/87/88
SAINTE MARC A FRONGIER	71
SAINTE MARC A LOUBAUD	56/72
SAINTE SULPICE LES CHAMPS	89
VALLIERE	7/8/9/31/32/33/34/57/58/90



Maîtrise d'ouvrage	Nombre de fiches	Accès aux services et aux soins	Cohésion sociale	Développement de l'attractivité	Mobilités	Redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité	Transition écologique
CREUSE GRAND SUD	21	3	2	7	2	5	2
AUBUSSON	3		1			2	
FAUX-LA-MONTAGNE	12	2	1	3		3	3
FELLETIN	3		1	2			
GENTIOUX	4		1	1		1	1
GIOUX	6		2	2		1	1
LA NOUILLE	4		1			3	
MOUTIER-ROZEILLE	4	1	2		1		
SAINT SULPICE LES CHAMPS	1		1				
LA VILLEDIEU	7			4		1	2
VALLIERE	10	3	1	4		2	0
EPIC OT	8			4	2	2	
SAINT MARC A FRONGIER	1						1
SAINT MARC A LOUBAUD	2					1	1
AUTRES	4		2	3			
<b>15</b>	<b>91</b>	<b>9</b>	<b>15</b>	<b>30</b>	<b>5</b>	<b>21</b>	<b>11</b>

THEME	Num	Action	Maître d'ouvrage potentiel	Périmètre	2017	2018	2019	2020
<b>Accès aux services et aux soins</b>	1	Rendre attractif le territoire pour les professionnels de santé, aider à leur installation, diffuser les offres d'installation, travailler en réseaux	CGS	CGS	x	x	x	x
	2	Mettre aux normes les bâtiments ERP de la CC	CGS	CGS	x	x	x	x
	3	Créer un pôle de gestion des déchets ménagers et assimilés	CGS	CGS				
	4	Améliorer l'accessibilité aux services : mise au norme et sécurité incendie école de Faux-la-Montagne	COMMUNE DE FAUX-LA-MONTAGNE	FAUX-LA-MONTAGNE	x			
	5	Restructuration et extension de l'école de Faux-la-Montagne	COMMUNE DE FAUX-LA-MONTAGNE	FAUX-LA-MONTAGNE		x	x	
	6	Améliorer l'accès aux services à Moutier Rozeille : Sécurisation de l'école	COMMUNE DE MOUTIER-ROZEILLE	MOUTIER-ROZEILLE	x			
	7	REHABILITATION DE L'ANCIENNE GENDARMERIE – 1 Réhabilitation d'un bâtiment en 3 logements	COMMUNE DE VALLIERE	VALLIERE		x	x	
	8	REHABILITATION DE L'ANCIENNE GENDARMERIE – 2 Réhabilitation d'un logement en maison d'assistantes maternelles	COMMUNE DE VALLIERE	VALLIERE		x		
	9	REHABILITATION DE L'ANCIENNE GENDARMERIE – 3 Création et pérennisation d'une salle de sport	COMMUNE DE VALLIERE	VALLIERE		x		

THEME		Action	Maître d'ouvrage potentiel	Périmètre	2017	2018	2019	2020
<b>Cohésion sociale</b>	76	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication sur le territoire	CGS	CGS	x	x	x	x
	77	Etudier l'opportunité de la relocalisation du cinéma d'Aubusson	CGS	CGS		x		
	78	Réfection de l'éclairage du stade d'Aubusson	Commune d'Aubusson	AUBUSSON	x	x		
	79	Créer un logement intergénérationnel au centre-bourg de Faux-la-Montagne	COMMUNE DE FAUX-LA-MONTAGNE	FAUX-LA-MONTAGNE	x			
	80	Rénover l'ancienne poste de Faux-la-Montagne pour maintenir des services et activités existantes (maison des jeux et des jeunes, SCIC ARBAN, crèche, 3 entrepreneurs)	COMMUNE DE FAUX-LA-MONTAGNE	FAUX-LA-MONTAGNE	x			
	81	Investir pour développer le centre social « Constance social Club » de Faux-la-Montagne	COMMUNE DE FAUX-LA-MONTAGNE	FAUX-LA-MONTAGNE	x	x		
	82	Extension du restaurant scolaire	Commune de Felletin	Felletin		x	x	
	83	EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE DE GENTIOUX-PIGEROLLES	Commune de Gentioux	GENTIOUX	x			
	84	Redynamiser le centre-bourg de Gioux: Restructuration de la salle polyvalente, cantine et salle d'activités et son hébergement	COMMUNE DE GIOUX	GIOUX	x	x		
	85	RENFORCEMENT D'ESPACE URBAIN DE CENTRALITE : AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'EGLISE DE GIOUX	COMMUNE DE GIOUX	GIOUX			x	x
	86	Créer une structure d'hébergements pour enfants à la Nouaille	Commune de La Nouaille	La Nouaille		x	x	x
	87	Conserver le patrimoine archéologique de Moutier Rozeille : achat du site de l'ancienne église de Saint Hilaire	COMMUNE DE MOUTIER-ROZEILLE	MOUTIER-ROZEILLE	x			
	88	Extension de la salle polyvalente à vocation socioculturelle	COMMUNE DE MOUTIER-ROZEILLE	MOUTIER-ROZEILLE	x	x		
	89	Construction de maison d'accueil familial pour personnes âgées et personnes handicapées en perte d'autonomie	COMMUNE de SAINT SULPICE LES CHAMPS	SAINT SULPICE LES CHAMPS		x	x	x
	90	REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE A VALLIERE	COMMUNE DE VALLIERE	VALLIERE	x	x		

THEME		Action	Maître d'ouvrage potentiel	Périmètre	2017	2018	2019	2020
<b>Développement de l'attractivité (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme, etc.)</b>	10	Implanter la Ressourcerie à la Sagne	CGS	CGS	x			
	11	Travailler les potentiels d'activités pour dynamiser le tissu économique du territoire	CGS	CGS	x	x	x	x
	12	Faciliter l'accès au foncier agricole pour maintenir ou installer de nouveaux agriculteurs	CGS	CGS	x	x	x	
	13	Mise en œuvre du SDAN phase 2	CGS	CGS		x	x	
	14	Valorisation touristique des Lacs de Lavaud-Gelade et Faux la Montagne	CGS	CGS			x	
	15	Valoriser le site Sallandrouze pour l'implantation de nouveaux équipements (Cinéma, médiathèque, hôtel d'entreprise...) et services	CGS/ Etablissement Public Foncier	CGS		x		
	16	Participation à des salons touristiques	CITE INTERNATIONALE DE LA TAPISERIE	CGS	x	x	x	
	17	Mettre en évidence les potentialités de "l'Univers Aubusson" pour faire émerger un gisement patrimonial ouvert à des projets de valorisation d'entreprises ou d'entrepreneurs	CITE INTERNATIONALE DE LA TAPISERIE	CGS	x			
	18	Mise en place d'une offre de services autour de la teinturerie naturelle / végétale et de la restauration textile	CITE INTERNATIONALE DE LA TAPISERIE	CGS		x	x	x
	19	ACQUERIR ET RENOVER UN BIEN VACANT POUR INSTALLER UNE ACTIVITE ECONOMIQUE - EX-CCAS EDF	COMMUNE DE FAUX-LA-MONTAGNE	FAUX-LA-MONTAGNE	x	x		

<b>Développement de l'attractivité</b>	20	Aménager un tiers lieu, espace de coworking, dans l'ancienne mairie de Faux la Montagne et acquérir un bâtiment pour héberger des activités associatives ou de services	COMMUNE DE FAUX-LA-MONTAGNE	FAUX-LA-MONTAGNE	x			
	21	Amélioration qualitative d'un hébergement collectif de type gîte d'étape	COMMUNE DE FAUX-LA-MONTAGNE	FAUX-LA-MONTAGNE				
	22	Réhabilitation du site de la diamanterie	Commune de Felletin	Felletin		x	x	
	23	Aménagement du centre-ville de Felletin : Réaménagement de la place Courtaud	Commune de Felletin	Felletin	x			
	24	Valorisation du Pont de Senoueix, lieu emblématique de Gentioux-Pigerolles	Commune de Gentioux	GENTIOUX	x	x		
	25	Valorisation de la villa gallo-romaine de Maisonnières à Gioux	COMMUNE DE GIOUX	GIOUX	x	x	x	
	26	Offrir des opportunités d'installation : acquisition et réhabilitation d'un bien sur la commune de Gioux	COMMUNE DE GIOUX	GIOUX		x	x	
	27	Créer un espace de coworking à La Villedieu	Commune de la Villedieu	LA VILLEDIEU	selon les besoins			
	28	Créer un ECO-HAMEAU à La Villedieu sur le village de la ribiere	Commune de la Villedieu	LA VILLEDIEU	x	x		
	29	Réalisaer une station "Eco-Bivouac" référencée PNR Mille-vaches en Limousin, à La Villedieu	Commune de La Villedieu	LA VILLEDIEU	en attente de précision de la réflexion en cours du PNR			
	30	Plate-forme multi modale pour accueil temporaire convois routiers	Commune de La Villedieu	LA VILLEDIEU		x		
	31	MISE EN ACCESSIBILITE ET RENOVATION DES SANITAIRES DE L'AIRE NATURELLE DE VALLIERE	COMMUNE DE VALLIERE	VALLIERE			x	

<b>Développement de l'attractivité</b>	32	MISE EN VALEUR DU PETIT PATRIMOINE BATI DE VALLIERE	COMMUNE DE VALLIERE	VALLIERE			x	
	33	CREATION D'UN RESTAURANT A VALLIERE	COMMUNE DE VALLIERE	VALLIERE	x	x		
	34	ATTRACTIVITE DU CENTRE BOURG : CREATION D'UNE SIGNALÉTIQUE	COMMUNE DE VALLIERE	VALLIERE		x	x	
	35	Créer et éditer un magazine bilingue de promotion du territoire	EPIC OT	CGS	x			
	36	Créer le nouveau site Internet de l'Office de tourisme (dont traduction en 2 langues étrangères)	EPIC OT	CGS	x			
	37	Créer une base de données prospection (dont achat de fichiers)	EPIC OT	CGS	x			
	38	Participer à 3 salons du tourisme nationaux et internationaux par an	EPIC OT	CGS	x	x	x	x
	39	Mise en œuvre de la stratégie de relocalisation de la consommation alimentaire	CGS	CGS	x	x	x	

THEME		Action	Maître d'ouvrage potentiel	Périmètre	2017	2018	2019	2020
<b>Mobilités</b>	61	Réflexion sur la mise en service de transports à la demande	CGS	CGS		x		
	61-a	Installer des bornes de recharge pour véhicules électrique sur le territoire Creuse Grand Sud	CGS			x	x	x
	62	Améliorer l'accessibilité : travaux de voirie dans les villages de Moutier Rozeille	COMMUNE DE MOUTIER-ROZEILLE	MOUTIER-ROZEILLE	x			
	63	Créer une carte touristique de la destination	EPIC OT	CGS	x	x		
	64	Créer 20 sentiers de randonnées (signalétique & balisage)	EPIC OT	CGS	x	x	x	x



THEME		Action	Maître d'ouvrage potentiel	Péri-mètre	2017	2018	2019	2020
<b>Redyna- misation des bourgs- centres, renforce- ment des cen- tralités et sou- tien au com- merce de proxi- mité</b>	40	Créer un parcours du patrimoine à Aubusson (dont panneaux d'interprétation)	CC Creuse Grand Sud, Commune d'Aubusson, EPIC Office de tourisme d'Aubusson et de Felletin	Aubusson	x	x		
	41	Créer un parcours du patrimoine à Felletin (dont panneaux d'interprétation)	CC Creuse Grand Sud, Commune de Felletin, EPIC Office de tourisme d'Aubusson et de Felletin	Felletin	x	x		
	42	Elaborer un PLUi	CGS	CGS		x	x	x
	43	Elaborer et mettre en œuvre un PLH	CGS	CGS		x	x	x
	44	Définir un maillage de l'offre marchande et de services de proximité	CGS	CGS		x		
	45	Accompagner la requalification du hall polyvalent d'Aubusson	Commune d'Aubusson	AUBUSSON				
	46	Vidéoprotection de la rue principale d'Aubusson	Commune d'Aubusson	AUBUSSON		x		
	47	Mettre en valeur le bourg et espaces urbains de Faux-la-Montagne : réaménagement de la place autour de l'église	COMMUNE DE FAUX-LA-MON-TAGNE	FAUX-LA-MON-TAGNE		x	x	x
	48	Clairière de bourg	COMMUNE DE FAUX-LA-MON-TAGNE	FAUX-LA-MON-TAGNE				
	49	Création et aménagement de nouveaux espaces publics conviviaux	COMMUNE DE FAUX-LA-MON-TAGNE	FAUX-LA-MON-TAGNE				
	50	Mettre aux normes et rendre accessible le bar de Gentioux-Pige-rolles	Commune de Gentioux	GENTIOUX	x			
	51	Construction d'un habitat intergénérationnel en cœur de bourg	COMMUNE DE GIOUX	GIOUX	x			
52	RENFORCER LES LIEUX DE CENTRALITE DU BOURG DE LA NOUAILLE : AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE- Sous-Action : Construction d'une halle communale en bois	Commune de la Nouaille	La Nouaille	x				

THEME		Action	Maître d'ouvrage potentiel	Périmètre	2017	2018	2019	2020
<b>Redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité</b>	53	RENFORCER LES LIEUX DE CENTRALITE DU BOURG DE LA NOUAILLE : AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE Sous-Action : AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'EGLISE	Commune de la Nouaille	La Nouaille		x		
	54	Redynamiser le centre-bourg de la Nouaille : Améliorer l'éclairage public	Commune de la Nouaille	La Nouaille		x		
	55	Mise en valeur des bourgs et espaces urbains de La Villedieu : réaménagement de la place de la mairie et création d'un espace de stationnement	Commune de La Villedieu	LA VILLEDIEU		x	x	x
	56	Dynamiser le centre-bourg de Saint Marc à Loubaud : Extension de la salle polyvalente	COMMUNE DE SAINT MARC A LOUBAUD	SAINT MARC A LOUBAUD		x		
	57	AMENAGEMENT DU BOURG : ROUTE DE BANIZE	COMMUNE DE VALLIERE	VALLIERE		x	x	
	58	AMENAGEMENT DU BOURG : ENFOUISSEMENT DE RESEAU – QUARTIER DE SAINT SEVERIN DE VALLIERE	COMMUNE DE VALLIERE	VALLIERE		x		
	59	ATTRACTIVITE DU CENTRE BOURG : CREATION D'UNE SIGNALETIQUE	EPIC OT	CGS	x			
	60	Mettre en place d'un point d'information touristique saisonnier à proximité de la Cité de la tapisserie	EPIC OT	CGS	x			

THEME		Action	Maître d'ouvrage potentiel	Périmètre	2017	2018	2019	2020
<b>Redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité</b>	40	Créer un parcours du patrimoine à Aubusson (dont panneaux d'interprétation)	CC Creuse Grand Sud, Commune d'Aubusson, EPIC Office de tourisme d'Aubusson et de Felletin	Aubusson	x	x		
	41	Créer un parcours du patrimoine à Felletin (dont panneaux d'interprétation)	CC Creuse Grand Sud, Commune de Felletin, EPIC Office de tourisme d'Aubusson et de Felletin	Felletin	x	x		
	42	Elaborer un PLUi	CGS	CGS		x	x	x
	43	Elaborer et mettre en œuvre un PLH	CGS	CGS		x	x	x
	44	Définir un maillage de l'offre marchande et de services de proximité	CGS	CGS		x		
	45	Accompagner la requalification du hall polyvalent d'Aubusson	Commune d'Aubusson	AUBUSSON				
	46	Vidéoprotection de la rue principale d'Aubusson	Commune d'Aubusson	AUBUSSON		x		
	47	Mettre en valeur le bourg et espaces urbains de Faux-la-Montagne : réaménagement de la place autour de l'église	COMMUNE DE FAUX-LA-MONTAGNE	FAUX-LA-MONTAGNE		x	x	x
	48	Clairière de bourg	COMMUNE DE FAUX-LA-MONTAGNE	FAUX-LA-MONTAGNE				
	49	Création et aménagement de nouveaux espaces publics conviviaux	COMMUNE DE FAUX-LA-MONTAGNE	FAUX-LA-MONTAGNE				
	50	Mettre aux normes et rendre accessible le bar de Gentioux-Pigerolles	Commune de Gentioux	GENTIOUX	x			
	51	Construction d'un habitat intergénérationnel en cœur de bourg	COMMUNE DE GIOUX	GIOUX	x			
	52	RENFORCER LES LIEUX DE CENTRALITE DU BOURG DE LA NOUAILLE : AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE Sous-Action : Construction d'une halle communale en bois	Commune de la Nouaille	La Nouaille	x			
53	RENFORCER LES LIEUX DE CENTRALITE DU BOURG DE LA NOUAILLE : AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE Sous-Action : AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'EGLISE	Commune de la Nouaille	La Nouaille		x			

54	Redynamiser le centre-bourg de la Nouaille :Améliorer l'éclairage public	Commune de la Nouaille	La Nouaille		x		
55	Mise en valeur des bourgs et espaces urbains de La Villedieu : réaménagement de la place de la mairie et création d'un espace de stationnement	Commune de La Villedieu	LA VILLE-DIEU		x	x	x
56	Dynamiser le centre-bourg de Saint Marc à Loubaud : Extension de la salle polyvalente	COMMUNE DE SAINT MARC A LOUBAUD	SAINTE MARC A LOUBAUD		x		
57	AMENAGEMENT DU BOURG : ROUTE DE BANIZE	COMMUNE DE VALLIERE	VALLIERE		x	x	
58	AMENAGEMENT DU BOURG : ENFOUISSEMENT DE RESEAU – QUARTIER DE SAINT SEVERIN DE VALLIERE	COMMUNE DE VALLIERE	VALLIERE		x		
59	ATTRACTIVITE DU CENTRE BOURG : CREATION D'UNE SIGNALÉTIQUE	EPIC OT	CGS	x			
60	Mettre en place d'un point d'information touristique saisonnier à proximité de la Cité de la tapisserie	EPIC OT	CGS	x			

THEME		Action	Maître d'ouvrage potentiel	Péri-mètre	2017	2018	2019	2020
<b>Transi- tion éco- logique</b>	65	Aider au développement de la production d'énergie renouvelable sur le territoire - Parc éolien citoyen	CGS	CGS	x	x	x	x
	66	Dispositif expérimental d'aide des projets d'assainissement privés regroupés	CGS	CGS		x	x	x
	67	Installer une toiture « écologique » sur deux logements sociaux à Faux-la-Montagne	COMMUNE DE FAUX-LA-MONTAGNE	FAUX-LA-MONTAGNE	x			
	68	Valorisation des arbres remarquables de la forêt de la Feuillade à Faux-la-Montagne	COMMUNE DE FAUX-LA-MONTAGNE	FAUX-LA-MONTAGNE				
	69	REDIMENSIONNER LE RESEAU DE CHALEUR DE GENTIOUX PIGEROLLES	Commune de Gentioux	GENTIOUX	x	x		
	70	Réaliser l'assainissement semi-collectif sur village de la Ribière	Commune de La Villedieu	LA VILLE-DIEU		x		
	71	PARTICIPER A UNE POLITIQUE D'ECONOMIE D'ENERGIE : MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC A SAINT MARC A FRONGIER	COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER	SAINT MARC A FRONGIER	x			
	72	PARTICIPER A UNE POLITIQUE D'ECONOMIE D'ENERGIE : MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC A SAINT MARC A LOUBAUD	COMMUNE DE SAINT MARC A LOUBAUD	SAINT MARC A LOUBAUD	x			
	73	PARTICIPER A UNE POLITIQUE D'ECONOMIE D'ENERGIE : amélioration de l'éclairage public	COMMUNE DE FAUX-LA-MONTAGNE	FAUX-LA-MONTAGNE	x			
	74	PARTICIPER A UNE POLITIQUE D'ECONOMIE D'ENERGIE : MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC A GIOUX	COMMUNE DE GIOUX	GIOUX				
75	Redynamiser le centre-bourg de La Villedieu : modernisation des installations d'éclairage public	Commune de La Villedieu	LA VILLEDIEU	x				

## C- Modalités de pilotage et partenaires du contrat

### 1. - La gouvernance

---

#### 1.1 - la mise en place d'un comité de pilotage

Le **comité de pilotage**, au sein de la préfecture et de la Communauté de communes Creuse Grand Sud, devra réunir les porteurs du contrat et y associer les partenaires

- Composition : élus et représentants des signataires
  - Monsieur le Préfet de la Creuse,
  - Madame la Sous-préfète d'Aubusson, Référente Ruralité, et les services de la DDT,
  - Monsieur le Président de la Communauté de communes Creuse Grand Sud,
  - Mesdames et Messieurs les Maires des projets concernés, en cas de besoin,
  - Monsieur le Président du Conseil Régional, ou son représentant,
  - Madame la Présidente du Conseil Départemental ou son représentant,
  - Monsieur le Président du PNR de Millevaches en Limousin ou son représentant
  - Un représentant du conseil de développement de Creuse Grand Sud.

Celui-ci est co-présidé par de Madame la Référente départementale à la Ruralité et le Président de la Communauté de communes Creuse Grand Sud. Ces derniers, peuvent décider d'y associer, en tant que de besoin, des personnalités es-qualité, en fonction des thématiques de développement et des projets couverts par le Contrat de Ruralité (ex : consulaires, acteurs du design de services, universitaires...).

Le rôle du comité de pilotage est d'assurer la mise en œuvre et le suivi collégial du contrat de ruralité (prise en compte de projets en cohérence avec le cadre national et la stratégie locale du contrat, respect des délais, optimisation et consommation des crédits alloués...).

Le rythme des réunions sera a minima d'une réunion par trimestre.

La mise en cohérence et la mutualisation des dispositifs de pilotage/financements, concernant les autres dispositifs de contractualisation seront organisées par la Communauté de communes Creuse Grand Sud (DETR, Contrat de Cohésion Territoriale, fonds UE notamment LEADER, TEPCV, Agenda 21, PCAET...) à l'occasion des Comités de Pilotage Contrat de Ruralité et dans le cadre des réunions de Vice-présidents.

Le comité de pilotage élargi composé de l'ensemble des signataires des contrats de ruralité, des services de l'État et des acteurs du territoire conviés en tant que personnes es qualité se réunira une fois par an. Ce comité de pilotage départemental sera présidé par Madame la Référente Ruralité.

Dans un souci d'animer le dialogue démocratique et d'associer plus régulièrement les citoyens au processus décisionnel, des dispositifs de participation citoyenne via le conseil de développement, vont peu à peu être mis en œuvre au sein de la collectivité en 2017. En élargissant le débat, la Communauté de communes Creuse Grand Sud entend consolider la légitimité des décisions prises et contribuer dans le même temps au renforcement du lien entre les citoyens et leurs représentants.

## 1.2. - Le suivi technique du contrat de ruralité

Un suivi technique sera assuré par les agents de l'EPCI, en lien avec les services de la sous-préfecture. Un agent dédié spécifiquement à l'animation ingénierique de ce contrat pourra apporter son aide aux communes ne disposant pas de telles compétences pour mettre en œuvre leurs projets.

Un groupe d'élus communautaires sera proposé pour suivre l'opérationnalité (stratégie et projets) du contrat de ruralité. Ce groupe pourra être élargi en comité technique, avec la participation des agents de l'EPCI, des communes concernées, des services de l'Etat et tous les partenaires techniques engagés dans la démarche (PNR, Cité de la Tapisserie, ADEME..).

Ce comité technique rendra compte de son travail au comité de pilotage mis en place par le contrat de ruralité.

Le conseil de développement pourra être mis à contribution pour notamment apporter un avis sur le bilan annuel prévu sur ce contrat et lors de la révision à mi-parcours pour réfléchir sur de nouvelles orientations.

## 1.3 - Le futur conseil de développement

Pour aller plus loin dans sa démarche, Creuse Grand Sud souhaite créer un conseil de développement dès l'année 2017.

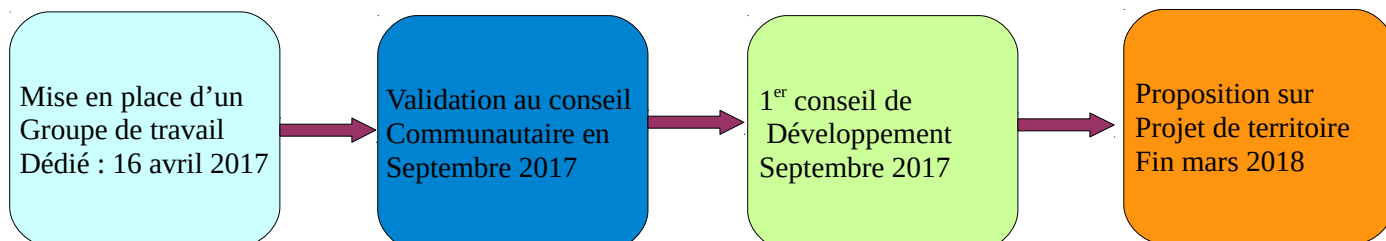
Bien que cette instance de démocratie participative bénéficiant d'un cadre légal et d'un réseau au niveau national (CNDE), ne soit pas obligatoire pour l'EPCI constitué de moins de 20 000 habitants, ce conseil permettrait de disposer d'un outil démocratique d'aide à la décision sur les compétences de EPCI et sur le futur projet de territoire (force de proposition en mode prospectif).

Cette création passe par un premier temps par la mise en place d'un groupe de travail d'une douzaine de personnes proposant les modalités d'organisation du conseil de développement, soit le cadre d'intervention de ce conseil et son fonctionnement. Ce groupe pourrait être mixte, composé de 12 personnes, des élus communautaires volontaires et des représentants de la société civile.

Ses missions seraient de :

- Le fonctionnement de l'instance : statuts (association ou pas), organisation, moyens, commissions/réunions annuelles avec les élus, lien avec le conseil communautaire, association ou pas...
- Proposer un règlement intérieur : condition d'admission dont modalités de désignation des membres, collègues/familles, renouvellement, présence...
- Débuter les réflexions sur les premières commissions = calendrier, thématique...
- Proposer un budget alloué à la mission : animation...

Les propositions du groupe de travail seront soumises aux élus communautaires afin d'acter la création du conseil de développement et son fonctionnement. La mise en place est prévue pour septembre 2017 avec des premières propositions sur le projet de territoire pour mars 2018.



#### *Étapes de mise en place d'un conseil de développement Creuse Grand Sud – mars 2017*

**Dès sa mise en place, ce conseil de développement pourra désigner un membre pour participer au comité de pilotage en tant que partenaire.**

#### **1.4 - Une sollicitation possible de la population a travers la page « Démocratie participative »**

Un premier dispositif a vu le jour en février 2017 avec la création d'un onglet « Démocratie Participative » sur le site internet de la Communauté de communes :

<http://creuse-grand-sud.fr/democratie-participative>

Les habitants sont invités à laisser un commentaire, une réflexion, une idée avec le formulaire « J'ai une idée ! » mais aussi répondre aux questionnaires mis en ligne.

Le premier questionnaire ouvert du 03/02 au 27/02 dernier, avait pour vocation d'ouvrir la réflexion sur la révision des statuts. Cet outil a permis de recueillir un maximum d'impressions afin d'alimenter le débat en cours des élus au sein de la commission dédiée. Les réponses détaillées aux questions et remarques seront publiées dans le prochain magazine intercommunal « En Commun », le site internet et un partage sur les réseaux sociaux.

Un second questionnaire sera proposé début avril à partir des réponses, des idées et des commentaires recueillis. Son objectif est de fidéliser et investir en amont les habitant(e)s, leur apporter les premiers éléments de réponses aux questions soulevées dans les remarques et interpellations qu'ils ont été amenés à formuler lors du premier questionnaire, et de manière plus globale, interroger le « faire ensemble ».

Cette démarche d'ouverture a été engagée dès 2015. En effet, l'EPCI avait déjà interrogé la population sur les orientations en matière de Petite Enfance, d'ateliers informatiques et de stratégie sur le foncier agricole. Ci-dessous les liens aux précédents questionnaires :

- [2016-10-11 – Questionnaire Diagnostic Enfance Jeunesse](#)
- [2016-02-22 – Sondage : Ateliers Informatiques](#)
- [2015-09-07 – Diagnostic foncier agricole](#)

**Ce dispositif pourra être sollicité pour valoriser les actions du contrat de ruralité et interroger la population sur les révisions annuelles.**



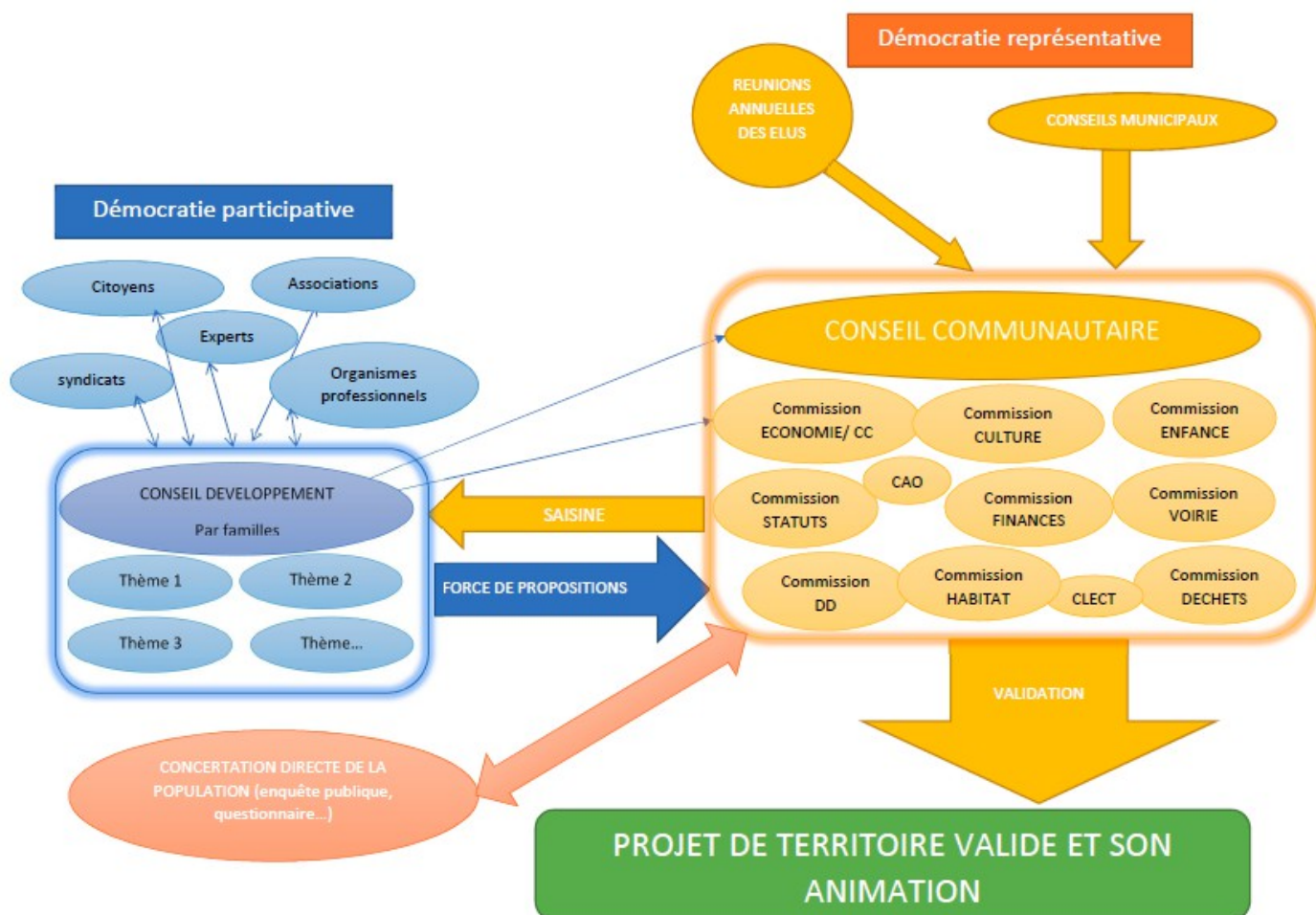


Schéma de gouvernance Creuse Grand Sud – mars 2017

## D - Le suivi et l'évaluation

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat.

## E- La durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur à sa date de signature

Il porte sur la période 2017 – 2020 (4 années budgétaires).

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

## F- Modalité du contrat

A la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

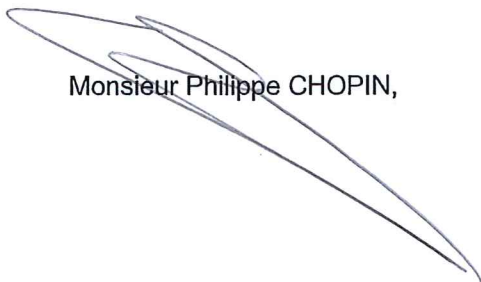
En cas de modification du périmètre de la Communauté de Creuse Grand Sud ou de modifications de compétences de cette dernière, le contrat sera modifié en conséquence.

### SIGNATURE

Contrat établi le 22 juin 2017 à Guéret

Signataires

Monsieur Philippe CHOPIN,



Préfet de la Creuse

Monsieur Jean-Luc LEGER



Président de la Communauté de communes  
Creuse Grand Sud

## Signatures des partenaires du contrat de ruralité

Guéret, le 22 juin 2017

<p><b>La Présidente du Conseil Départemental</b></p>          <p>Valérie SIMONET</p>	<p><b>Pour le Président du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine La Vice-Présidente</b></p>          <p>Geneviève BARAT</p>
<p><b>Le Président du PNR de Millevaches en Limousin</b></p>          <p>Philippe CONNAN</p>	<p><b>Pour la Directrice de la caisse des dépôts et consignation Nouvelle Aquitaine, la Directrice Régionale adjointe à Limoges</b></p>          <p>Annabelle VIOLET</p>
<p><b>Le Directeur Général de l'ADEME</b></p>          <p>Lionel POITEVIN</p>	<p><b>La Directrice de la délégation départementale de l'ARS représentée par</b></p>          <p>Catherine AUPETIT</p>

## **Précisions méthodologiques relative à la convention annuelle de financement des contrats de ruralité**

*La convention annuelle de financement est un document visant à formaliser les engagements de l'ensemble des partenaires au contrat.*

*Etablie chaque année lorsque les budgets des signataires sont validés/délégués, et ainsi pour la durée du contrat, cette convention expose les types de financeurs, les formes de l'apport, la source et le montant des crédits pour chacune des actions nécessitant un financement.*

*Les sources de financement relèvent des crédits spécifiques ou de droit commun de l'Etat, des collectivités territoriales ou d'autres organismes signataires ou partenaires.*

*Hormis les apports des porteurs de projets/maîtres d'ouvrage et des communes et EPCI, les actions pourront être cofinancées par différentes sources :*

- *crédits de droits communs (dotations et fonds de l'Etat, tels la DETR, le FNADT,...) ;*
- *outils contractuels et guichets ou appels à projets proposés par les collectivités territoriales (Départements et Régions) et les opérateurs publics (CDC, Agences, Chambres consulaires,...) ;*
- *volets territoriaux des CPER*
- *fonds européens (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP)*
- *en complément, une enveloppe de 216 millions d'euros sera dédiée au plan national en 2017 aux contrats de ruralité au sein du fonds de soutien à l'investissement local. L'enveloppe sera répartie à l'échelle régionale. Au regard des projets présentés dans chaque département au titre des contrats de ruralité, les préfets de département transmettront au préfet de région les opérations prioritaires à financer avec cette enveloppe.*

*Les crédits de droit commun s'appliquant de fait/de droit à une action sont mentionnés également, afin de pouvoir avoir une lecture la plus exhaustive possible des financements concernant le territoire.*

*Modalités de valorisation des engagements :*

- *Chaque action peut faire l'objet d'un financement unique ou de co-financements.*
- *Ces moyens peuvent être exprimés en crédits et /ou en ETP. Une valorisation « en industrie » est également possible. Elle vise, par exemple, la mise à disposition de locaux.*

- *La traduction de certains engagements peut se faire en nombre d'ETP supplémentaires, plutôt qu'en crédits complémentaires déployés, ce qui permet de mieux valoriser la plus - value réelle de ce type d'engagements au regard des objectifs fixés (par exemple en matière d'ingénierie).*
- Les financements exprimés en crédits, lorsqu'ils relèvent de l'Etat, sont attachés à un BOP.

***L'État interviendra en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs, dans le cadre des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, notamment par le recours, dans le respect des cadres réglementaires les régissant, à la DETR, au FNADT, au Fonds de soutien à l'investissement local (enveloppe « thématique » et/ou enveloppe « contrat de ruralité » . Ces interventions seront précisées dans chaque convention annuelle, pendant la durée du contrat.***

CONTRAT DE RURALITE (FNADT 2017 – BOP 112)										
COMMUNAUTE de COMMUNES CREUSE GRAND SUD										
ACTION	MAITRE D'OUVRAGE	COÛT TOTAL	DEMANDE DE PARTICIPATION DES COLLECTIVITES	MONTANT PREVISIONNEL FLECHE		Nature des autres Cofinancements (Région, FEADER, LEADER...)		TAUX total d'aide global (2017/2020) fléché pour l'opération	Échéancier de Réalisation Début travaux Durée travaux	OBSERVATIONS
				2017	2018/2020	Nature des aides fléchées	Montant d'aides			
<b>1. ACCES AUX SERVICES ET AUX SOINS</b>										
1	Rendre attractif le territoire pour les professionnels de santé, aider à leur installation, diffuser les offres d'installation, travailler en réseaux	CGS							Animation territoriale sur 6 ans Reprise de la réflexion de la maîtrise d'ouvrage d'une MSP sur le bassin d'Aubusson	Essentiellement de l'ingénierie + Investissements éventuels d'adaptation des locaux existants
2	Rendre accessibles aux personnes handicapées les équipements ERP de Creuse Grand Sud	CGS	108 790,00 €		0,00 €	0,00 €	DETR : ?		Phasage de 2016 à 2022	
3	GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	CGS	1 476 994,30 €						Après 2020	
4	Améliorer l'accessibilité aux services : mise aux normes et sécurité incendie école de Faux la montagne	Commune de Faux La Montagne	68 254,40 €		0,00 €		DETR	47 778,08 €	70,00%	6 ans
5	Restructuration et extension de l'école Améliorer l'accessibilité aux services : mise aux normes et sécurité incendie	Commune de Faux La Montagne	814 525,00 €			à étudier	DETR 2017 DSL	0,00 € 0,00 €	0,00%	2017 PC fin juin A différer 2018
6	Améliorer l'accès aux services à Moutier Rozeille : sécurisation de l'école	Commune de Moutier Rozeille	5 708,00 €				ETAT : FIPD (en attente de réponse)	4 565,76 €	79,99%	
7	Réhabilitation de l'ancienne gendarmerie – 1 Réhabilitation d'un bâtiment en 3 logements	Commune de Vallière	170 000,00 €			à étudier				2018/2019
8	Réhabilitation de l'ancienne gendarmerie – 2 Réhabilitation d'un logement en maison d'assistantes maternelles	Commune de Vallière	15 000,00 €			à étudier				2018
9	Réhabilitation de l'ancienne gendarmerie – 3 Création et pérennisation d'une salle de sport	Commune de Vallière	15 000,00 €			à étudier				2018
<b>Totaux 1</b>			<b>2 674 271,70 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>			<b>52 343,84 €</b>		
<b>Totaux 1 hors actions portées par Creuse Grand Sud</b>			<b>1 088 487,40 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>			<b>52 343,84 €</b>		
<b>2. DEVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITE (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme, etc..)</b>										
10	Implanter la ressourcerie à La Sagne	CGS	251 285,51 €	100 514,20 €	0,00 €	à étudier	FNADT CPER DETR	0,00 € 100 514,20 €	80,00%	Mai 2015 : acquisition Juillet 2016 : recrutement MOE et APD 2017 : DCE, attribution du marché et réhabilitation du local d'accueil Fin 2017 : livraison DIFFERE 2018
11	Travailler les potentiels d'activités pour dynamiser le tissu économique du territoire	CGS	33 000,00 €				REGION EUROPE (MASSIF DOMO-FEDER)	3 600,00 € 10 800,00 €		2017 – 2019 Tranche 2017 : prestation extérieure : étude de maillage : 15000 € + com: 6000 €

12	Faciliter l'accès au foncier agricole pour maintenir ou installer de nouveaux agriculteurs	CGS				à étudier				2017 – 2019	Décembre 2017/juin 2018 : réalisation diag foncier agricole et définition d'un programme d'actions sur la gestion et la maîtrise foncière Juin 2018 à 2020 : mise en œuvre de la stratégie foncière agricole et début d'investissements
13	Mise en œuvre du SDAN phase 2	CGS	784 000,00 €	125 440,00 €			ETAT REGION DEPARTEMENT	125 440,00 € 423 360,00 € 117 600,00 €	85,00%	2018 – 2019	taux d'aide 85 % ??
14	Valorisation touristique des lacs de Lavaud-Gelade et Faux la Montagne	CGS	60 000,00 €			à étudier				2019.	
15	Valoriser le site Sallandrouze pour l'implantation de nouveaux équipements (cinéma, médiathèque, hôtel d'entreprises) et services	CGS/EPF	45 000,00 €			à étudier				2018.	montant étude , travaux à chiffrer en fonction des études
16	Participation à des salons touristiques	Cité internationale de la tapisserie	9 000,00 €		0,00 €	0,00 €	REGION	4 500,00 €	50,00%	2017/2019	
17	Mettre en évidence les potentialités de l'Univers Aubusson » pour faire émerger un gisement patrimonial ouvert à des projets de valorisation d'entreprises ou d'entrepreneurs	Cité internationale de la tapisserie	18 000,00 €		0,00 €		REGION	9 000,00 €	50,00%	2017.	
18	Mise en place d'une offre de services autour de la teinturerie naturelle/végétale et de la restauration textile	Cité internationale de la tapisserie	825 000,00 €		0,00 €	0,00 €	REGION	412 500,00 €	50,00%	2018/2020	
19	Acquérir et rénover un bien vacant à Faux la Montagne pour installer une activité économique – ex CCAS-EDF	Commune de Faux La Montagne	?							2017/2018	
20	Aménager un tiers lieu, espace de coworking, dans l'ancienne mairie de Faux la Montagne et acquérir un bâtiment pour héberger les activités associatives ou de services	Commune de Faux La Montagne	189 667,40 €		0,00 €		FEDER DSIL	113 800,44 € 37 933,48 €	80,00%	2017.	
21	Amélioration qualitative d'un hébergement collectif de type gîte d'étape	Commune de Faux La Montagne									
22	Réhabilitation du site de la diamanterie	Commune de Felletin	515 000,00 €			à étudier	DETR	154 500,00 €		2017/2019	2017 : 257000 € 2018 : 115000 € 2019 : 143 000 € À différer 2018 (pas de dossier)
23	Aménagement du centre bourg de Felletin : réaménagement de la place Courtaud	Commune de Felletin	99 958,54 €	29 093,32 €	29 093,32 €	à étudier	DETR	34 985,49 €	64,11%	2017/2019	
24	Valorisation du pont de Senoueix, lieu emblématique de Gentioux-Pigerolles	Commune de Gentioux	71 500,00 €		0,00 €	0,00 €	Département LEADER PNR	11 440,00 € 34 848,00 € 13 000,00 €	82,92%	2017/2018	Taux d'aide : 83 %
25	Valorisation de la villa gallo-romaine de Maisonnères à Gioux	Commune de Gioux	10 000,00 €			à étudier			0,00%	2017/2019	2017 : Etude coût prévisionnel = 10000 € Montant opération à compléter avec montant des travaux

26	Offrir des opportunités d'installation : acquisition et réhabilitation d'un bien sur la commune de Gioux	Commune de Gioux											à étudier					2018/2019		
27	Créer un espace de coworking à la Villedieu	Commune de la Villedieu											à étudier						selon les besoins	
28	Créer un éco-hameau à la Villedieu sur le village de la Ribière	Commune de la Villedieu	72 700,00 €	53 560,00 €	10 905,00 €								à étudier	PNR		4 600,00 €	80,00%	2017 : étude 2018 : travaux	2017 : Etude = 22 700 € 2018 : Travaux = 50 000 €	
29	Réaliser une station éco-bivouac référencée PNR Millevaches en Limousin à la Villedieu	Commune de la Villedieu																	réflexion PNR en cours	
30	Plate-forme multi modale pour accueil temporaire convoi routier	Commune de la Villedieu	30 000,00 €	15 000,00 €									à étudier						2018.	
31	Mise en accessibilité et rénovation des sanitaires de l'aire naturelle de Vallière	Commune de Vallière	20 000,00 €										à étudier						2019.	
32	Mise en valeur du petit patrimoine bâti de Vallière	Commune de Vallière	10 000,00 €										à étudier						2019.	
33	Création d'un restaurant à Vallière	Commune de Vallière	173 000,00 €										à étudier	DETR 2018			0,00%	2017/2018	207 : Etude : 23000 € 2018 : Travaux : 150 000 € À différer 2018	
34	Création d'une signalétique	Commune de Vallière	40 000,00 €										à étudier						2018/2019	
35	Créer et éditer un magazine bilingue de promotion du territoire	EPIC Office de tourisme d'Aubusson et de Felletin	10 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €													Janvier 2017 impression avril 2017	
36	Créer le nouveau site internet de l'office de tourisme (dont traduction en 2 langues étrangères)	EPIC Office de tourisme d'Aubusson et de Felletin	4 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €													2017 Conception en cours – mise en ligne début 2017	
37	Créer une base de données prospection ((dont achat de fichier)	EPIC Office de tourisme d'Aubusson et de Felletin	10 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €													Début 2017 : 4 mois	
38	Participer à 3 salons du tourisme nationaux et internationaux par an	EPIC Office de tourisme d'Aubusson et de Felletin	15 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €													1 <sup>er</sup> semestre 2017 6 jours (3x2) répartis au cours du 1 <sup>er</sup> semestre Aides : Cité internationale de la tapisserie : 3000 € ADRT : 2 000 €	
39	Mise en œuvre de la stratégie de relocalisation de la consommation alimentaire	CGS																	2017/2019	à définir
<b>Totaux 2</b>			<b>3 296 111,45 €</b>	<b>338 607,52 €</b>	<b>39 998,32 €</b>															
<b>Totaux 2 hors actions portées par Creuse Grand Sud</b>			<b>2 122 825,94 €</b>	<b>112 653,32 €</b>	<b>39 998,32 €</b>															
<b>3. REDYNAMISATION DES BOURGS-CENTRES, RENFORCEMENT DES CENTRALITES ET SOUTIEN AUX COMMERCES DE PROXIMITE</b>																				
40	Créer un parcours du patrimoine à Aubusson (dont panneaux d'interprétation)	CGS EPIC Office de tourisme d'Aubusson et de Felletin Commune d'Aubusson	40 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €													2017/2018	
41	Créer un parcours du patrimoine à Felletin (dont panneaux d'interprétation)	CGS EPIC Office de tourisme d'Aubusson et de Felletin Commune de Felletin	30 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €													2017/2018	
42	Elaborer un PLUi	CGS	50 000,00 €		0,00 €	0,00 €								Etat Région Département		10 000,00 € 20 000,00 € 10 000,00 €	80,00%		début des travaux : 2018 pour une durée de trois ans	



43	Elaborer et mettre en œuvre le PLH	CGS	241 000,00 €		0,00 €	0,00 €				début des travaux : 2017 pour une durée de 6 ans	Masse salariale : 2 ETP sur 3 ans = 186000 € 15000 € de frais de fonctionnement sur 3 ans Prestations extérieures sur 3 ans = 40 000 €		
44	Définir un maillage de l'offre marchande et de services de proximité	CGS	15 000,00 €							Début 2018	Prestation 15000 € + actions 2-2		
45	Requalification du hall polyvalent d'Aubusson	Commune d'Aubusson	1 100 000,00 €	440 000,00 €		à étudier	Région Département		40,00%	2019/2020	Etude 2019 : 100 000 € Travaux 2020 = 1 000 000 €		
46	Mise en place d'une vidéo projection à Aubusson	Commune d'Aubusson				à étudier				2018			
47	Mettre en valeur le bourg et les espaces urbains de Faux la Montagne : réaménagement de la place autour de l'église	Commune de Faux la Montagne	45 000,00 €	36 000,00 €		à étudier			80,00%	2018/2020			
48	Clairière de bourg	Commune de Faux la Montagne				à étudier				?			
49	Création et aménagement de nouveaux espaces publics conviviaux	Commune de Faux la Montagne				à étudier				?			
50	Mise aux normes du bar communal et accessibilité des toilettes à Gentioux Pigerolles	Commune de Gentioux	30 163,00 €	21 114,10 €	21 114,10 €	à étudier	DETR		3 016,30 €	80,00%	2017	compétence commune : opération < 50 000 €	
51	Construction d'un habitat intergénérationnel au cœur du bourg	Commune de Gioux	7 150,00 €			à étudier	DETR			0,00%	2017	demandé aide de 80 % Etude : permettant d'affiner le projet et de décider du portage final des travaux Ou À différer 2018 avec travaux	
52	Renforcer les lieux de centralité du bourg de la Nouaille : aménagement de la place de la mairie - construction d'une halle communale en bois	Commune de la Nouaille	91 100,00 €	27 330,00 €	27 330,00 €		DETR		31 885,00 €	65,00%	2017	selon délibération du 24 mars 2017	
53	Renforcer les lieux de centralité du bourg de la Nouaille : aménagement de la place de la mairie - aménagement des abords de l'église	Commune de la Nouaille				à étudier					2018		
54	Redynamiser le centre bourg de la Nouaille : améliorer l'éclairage public	Commune de la Nouaille				à étudier					2018		
55	Mise en valeur des bourgs et espaces urbains de la Villedieu : réaménagement de la place de la mairie et création d'un espace de stationnement	Commune de la Villedieu	20 000,00 €			à étudier					2018-2019	20000 € (aménagement place) + Travaux à chiffrer (création de l'accès à un nouveau parking)	
56	Dynamiser le centre bourg de Saint Marc à Loubaud : Extension de la salle polyvalente	Commune de Saint Marc à Loubaud	170 000,00 €	68 000,00 €		à étudier	DETR		51 000,00 €	70,00%	2018		
57	Aménagement du bourg route de Banize	Commune de Vallière	70 000,00 €	28 000,00 €		à étudier	DETR		21 000,00 €	70,00%	2018/2019		
58	Aménagement du bourg : enfouissement de réseau quartier de Saint severin de Vallière	Commune de Vallière	35 000,00 €			0,00 €	SDEC				?	2018/2019	
59	Création d'une signalétique	EPIC			0,00 €	0,00 €						2017	
60	Mettre en place un point d'information touristique saisonnier à proximité de la cité de la tapisserie	EPIC Office de tourisme d'Aubusson et de Felletin	15 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €						2017/2018	
<b>Totaux 3</b>			<b>1 959 413,00 €</b>	<b>650 444,10 €</b>	<b>48 444,10 €</b>								
<b>Totaux 3 hors actions portées par Creuse Grand Sud</b>			<b>1 583 413,00 €</b>	<b>640 444,10 €</b>	<b>48 444,10 €</b>								

4. MOBILITES											
61	Réflexion sur la mise en service de transports à la demande	CGS									2018
61a	Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de la communauté	CGS	40 000,00 €								2018/2020 en lien avec le schéma des mobilités du Conseil Départemental de la Creuse
62	Améliorer l'accessibilité : travaux de voirie dans les villages de Moutier-Rozeille	Commune de Moutier-Rozeille	59 513,75 €				DETR	17 854,13 €	30,00%		2017 voirie communale
63	Créer une carte touristique de la destination	EPIC Office de tourisme d'Aubusson et de Felletin	9 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €					2017/2018 Cité internationale de la tapisserie : 3000 €
64	Créer 20 sentiers de randonnée (signalétique & balisage, éditions de fiches randonnées)	Epic Office de tourisme d'Aubusson et de Felletin	160 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €					2017-2020 40000 €/an sur 4 ans Aide CR : 10000 €/an sur 4 ans
<b>Totaux 4</b>			<b>268 513,75 €</b>	<b>43 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>					
<b>Totaux 4 hors actions portées par Creuse Grand Sud</b>			<b>268 513,75 €</b>	<b>43 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>					
5. TRANSITION ECOLOGIQUE											
65	Aider au développement de la production d'énergie renouvelable sur le territoire – Parc éolien citoyen	CGS									2017/2020
66	Dispositif expérimental d'aide des projets d'assainissement privé regroupés	CGS	84 000,00 €								2018/2020 Compléter la fiche avec les travaux
67	Installer une toiture écologique sur deux logements sociaux à faux La Montagne	Commune de Faux la Montagne/Creusalis	15 000,00 €		0,00 €	0,00 €					2017 en attente pour la pose éventuelle de toiture solaire
68	Valorisation des arbres remarquables de la forêt de la Feuillade à Faux la Montagne	Commune de Faux la Montagne									
69	Redimensionner le réseau de chaleur de Gentioux-Pigerolles	Commune de Gentioux									2017/2018
70	Eco-Hameau : réaliser l'assainissement semi collectif sur le village de la Ribière	Commune de la Villedieu	40 000,00 €	32 000,00 €					80,00%		2018
71	Modernisation de l'éclairage public à Saint Marc à Frongier	Commune de Saint Marc à Frongier	70 516,43 €	21 154,93 €			DETR SDEC	24 680,75 € 0,00 €	35,00%		2017
72	Modernisation de l'éclairage public à Saint Marc à Loubaud	Commune de Saint Marc à Loubaud	50 000,00 €	17 500,00 €			DETR CEE TEPCV	0,00 € 15 000,00 €	30,00%		2017
73	Modernisation de l'éclairage public à Faux la Montagne	Commune de Faux la Montagne	70 459,03 €	0,00 €	0,00 €		DETR CEE TEPCV	24 660,66 € 0,00 €	65,00%		2017

74	Modernisation de l'éclairage public à Gioux	Commune de Gioux	20 868,07 €	7 303,82 €			DETR	0,00 €	30,00%	2017	
							CEE TEPCV	6 260,42 €			
75	Modernisation de l'éclairage public à La Villedieu	Commune de la Villedieu	15 814,09 €	5 534,90 €			CEE TEPCV	4 744,20 €	30,00%	2017	
	<b>Totaux 5</b>		<b>350 843,53 €</b>	<b>77 958,75 €</b>	<b>51 493,65 €</b>						
	<b>Totaux 5 hors actions portées par Creuse Grand Sud</b>		<b>266 843,53 €</b>	<b>77 958,75 €</b>	<b>51 493,65 €</b>						
<b>6. COHESION SOCIALE</b>											
76	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication sur le territoire	CGS	18 000,00 €			à étudier				Début 2017 pour 6 ans	1 ETP + 18000 € de prestations externes, location de matériels
77	Etudier l'opportunité de relocalisation du cinéma d'Aubusson	CGS	15 000,00 €	1 950,00 €		à étudier				Etude : 2017 Travaux réalisés au vue des résultats de l'étude de programmation (portage, coûts...)	CNC : 1050 €
78	Réfection de l'éclairage du stade d'Aubusson	Commune d'Aubusson	25 000,00 €	5 000,00 €		à étudier	DETR 2018	10 000,00 €	60,00%	2017/2018	à différer 2018
79	Créer un logement intergénérationnel au centre-bourg de Faux la Montagne	SCIC l'ARBAN en partenariat avec la commune de Faux la Montagne	32 270,00 €		0,00 €					2017	Travaux de démolition
80	Rénover l'ancienne poste pour accueillir la maison des jeux et des jeunes de Faux la Montagne	Commune de Faux la Montagne	19 898,72 €		11 557,58 €				58,08%	2017	
81	Investir pour développer le centre social « Constance social club » de faux la Montagne	Constance social club			0,00 €					Travaux fin 2017 – début 2018	
82	Extension du restaurant scolaire	Commune de Felletin	476 407,50 €	47 640,75 €		à étudier	DETR (2017/2018)	285 844,50 €	60,00%	2018/2019	
83	Extension de la salle polyvalente de Gentioux Pigerolles pour le réfectoire scolaire	Commune de Gentioux	196 814,59 €	34 399,71 €			DETR	123 051,96 €	62,52%	2017	
84	Redynamiser le centre-bourg de Gioux : restructuration de la salle polyvalente , cantine et salle d'activités et son hébergement	Commune de Gioux	810 848,00 €	164 720,00 €		à étudier	DETR (2017/2018) CEE TEPCV (sur hébergement)	356 877,00 € 21 000,00 €	64,33%	2017/2018	DRAC : suivi lors des travaux – surcoût prévisible
85	Renforcement d'espace urbain de centralité : aménagement des abords de l'église de Gioux	Commune de Gioux								2019/2020	
86	Créer une structure d'hébergement pour enfants à la Nouaille	Commune de la Nouaille								2018/2020	

88	Extension de la salle polyvalente à vocation socio culturelle	Commune de Moutier Rozeille	539 500,00 €	80 925,00 €			DETR (2017/2018)	269 750,00 €	50,00%	2017/2018	PC prévu avril 2017
							FSIL (2017/2018)	0,00 €			
89	Construction de maison d'accueil familial pour personnes âgées et personnes handicapées en perte d'autonomie	Commune de Saint Sulpice les Champs	550 000,00 €	110 000,00 €		à étudier	Région	165 000,00 €	80,00%	2018/2020	
							Département	165 000,00 €			
90	Réhabilitation de la salle polyvalente à vallière	Commune de Vallière	160 000,00 €	96 000,00 €		à étudier			60,00%	2017/2018	2017 : Etude coût prévisionnel = 20000 € 2018 : 140 000 € travaux À étudier en 2018 avec travaux
<b>Totaux 6</b>			<b>2 847 977,81 €</b>	<b>534 915,46 €</b>	<b>11 557,58 €</b>						
<b>Totaux 6 hors actions portées par Creuse Grand Sud</b>			<b>2 814 977,81 €</b>	<b>532 965,46 €</b>	<b>44 557,58 €</b>						
<b>Totaux</b>			11397,131,24	1 644 925,83 €	<b>100 000,00 €</b>						
<b>Totaux hors actions portées par Creuse Grand Sud</b>			7 056 574,03 €	1 407 021,63 €	<b>100 000,00 €</b>						

aidés pouvant être sollicités

aidés fléchés par les CT

Compétence à déterminer – à différer en 2018

MOA EPIC/CREUSALIS/SCIC L'ARBAN : non finançable. Actions 11,12, 13, 14, 23, 24,25, 35, 45, 47

Actions fléchés 2017 CGS

45 Créer un logement intergénérationnel au centre-bourg de Faux la Montagne Actions fléchées 2017 hors Creuse Grand Sud

Ingénierie

160 000,00 € Actions pluriannuelles

18 000,00 € Demande ETP

	Total hors CCCGS	%	Total général	%
Thème 1	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
Thème 2	39 998,32 €	40,00%	39 998,32 €	40,00%
Thème 3	48 444,10 €	48,44%	48 444,10 €	48,44%
Thème 4	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
Thème 5	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
Thème 6	11 557,58 €	11,56%	11 557,58 €	11,56%

## Implantation de la ressourcerie Court-Circuit à proximité de la déchetterie

-10-

MO : CC Creuse Grand Sud

### IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Creuse Grand Sud  
Contact (Personne référente et fonction) : Mélanie Le Nuz – Directrice Service DAT  
Téléphone : 05 55 64 22 59 / 06 78 56 53 09  
Mél : melanie.lenuz@creuse-grand-sud.fr  
Adresse :  
N° - Libellé de la voie : 34b rue Jules Sandeau  
Code postal : 23200 Localisation communale : AUBUSSON  
Nature/statut juridique : EPCI  
Collectivité territoriale : Etablissement public Association

### DESCRIPTION DETAILLEE DU POJET

#### Articulation avec la stratégie du territoire

- Objectifs stratégiques : Assurer un maillage territorial des activités de proximité et optimiser les conditions d'accueil
- Objectifs opérationnels : Améliorer le service de ressourcerie offert par l'association Court circuit à Felletin en proposant une nouvelle offre immobilière.

#### Description du projet.

- Réhabilitation d'un bien immobilier pour héberger et développer l'activité de ressourcerie portée par l'association Court Circuit (structure de l'ESS).
- Contexte

La Communauté de communes porte une opération d'acquisition – réhabilitation – mise aux normes de bâtiments afin d'y installer la ressourcerie Court-Circuit, à Felletin à proximité immédiate de la future déchetterie intercommunale, au cœur de la zone d'activités économiques de la Sagne.

Cette action vise d'une part, à améliorer les conditions de travail des membres de Court-Circuit (locaux actuels inadaptés : surface insuffisante, mauvaise ergonomie, peu de place pour la valorisation, mauvaise image, peu sécurisé...), leur permettant d'optimiser les ventes et ainsi assurer la pérennité des emplois (**9 postes pour 7.3 ETP avec un potentiel de création de 2 autres postes soit 9 ETP**), et d'autre part à assurer de meilleurs résultats en tri / détournement d'objets en vue de leur revente, sur les tonnages déposés en déchetterie. Cela permettra d'assurer le maintien d'une dynamique économique locale, tout en répondant aux exigences de qualité environnementale.

L'association a besoin de plus d'espace de réparation et de vente pour pérenniser les emplois en augmentant son chiffre d'affaire (en 2015, CA 154109 € dont près de 100 000 € de ventes d'objets). Les gisements le permettent, comme l'attestent les chiffres de tonnages valorisés (en hausse, passant de 65 tonnes en 2012 à 108 en 2014). Dans cette perspective, l'association a mené en 2013 une étude, accompagnée par le

Dispositif Local d'Accueil, pour quantifier les besoins. Court-circuit, accompagnée de ses partenaires financiers, a estimé ses capacités financières pour, d'une part, investir dans l'équipement du futur site d'exploitation, et d'autre part, consacrer un loyer mensuel sur le site de la Sagne, tout en conservant un point de vente en centre-ville de Felletin.

Le nouveau site permettra de multiplier toutes les surfaces par 3 par rapport à la situation actuelle

En m <sup>2</sup>	zone d'apports et de tri	ateliers	vente couverte
site actuel	25	75	170
La Sagne	80	250	550

En optimisant les conditions d'accueil, la communauté de communes permet à l'association de pallier aux problématiques actuelles rencontrées freinant son maintien et développement économique:

- Surface de vente insuffisante
- Mauvaise ergonomie (conditions de travail, gestion des flux)
- Manque d'espace pour valoriser les ateliers
- Mauvaise image et peu de lisibilité du site actuel
- Site pas sécurisé (contre vols...)

D'autre part, plus globalement cette action permettra de continuer d'assurer plus globalement les services rendus par l'association dans la vie locale comme le ramassage des encombrants, la gestion des apports volontaires d'objets, les débarras sur demande, un lieu de rencontres et d'échanges (agrégé espace de vie sociale de la CAF) et les partenariats locaux avec artistes, autres associations culturelles,...

#### ➤ Description

Les bâtiments identifiés jouxtent les parcelles sur lesquelles la déchetterie intercommunale devrait s'implanter dans les prochaines années, dans l'extension de la zone d'activités existante de la Sagne. Cette zone serait à terme desservie par la voie de contournement de Felletin. La route intercommunale qui y mène a été requalifiée en 2011. La Communauté de communes souhaite donc y installer la ressourcerie et construire une nouvelle déchetterie en lieu et place de celle du Thym qui n'offre pas un service de qualité suffisante et n'est pas aux normes. Cette nouvelle dynamique couplée, déchetterie/ressourcerie, outre l'objectif de pérenniser les emplois de Court-Circuit, vise une meilleure valorisation des flux déposés en déchetterie : les usagers devront passer par la ressourcerie (détournement, récupération, sensibilisation) avant de déposer leurs encombrants en déchetterie.

L'implantation de la ressourcerie dans ces bâtiments concourt à une stratégie économique globale et structurée, en plus de répondre à ces enjeux environnementaux évidents. En effet, la Communauté de communes travaille globalement au développement de l'immobilier d'entreprise avec divers outils (location, crédit-bail immobilier, participation à la pépinière d'entreprises), au développement des zones existantes (évitant l'étalement urbain), à la valorisation des ressources locales (circuits courts, alimentaires notamment, construction d'offre d'activités).

Les bâtiments achetés par la Communauté de communes pour l'installation de la ressourcerie avaient au départ une vocation de centre équestre (manège, atelier, box) et furent occupés ensuite par un artisan maçon. Le projet de réhabilitation, le chiffrage des

travaux et l'aménagement ont été conçus de manière collégiale avec les futurs occupants.

#### LE MANÈGE :

Le manège est composé de deux parties avec des entrées distinctes et un passage en interne de l'une à l'autre :

- Par le pignon sud, entrée dans les bureaux / vestiaires / sanitaires, avec accès à la mezzanine du manège 50 m<sup>2</sup>
- Par le pignon nord et la façade ouest, entrée dans le manège comprenant les espaces suivants : 390 m<sup>2</sup>
  - Zones de vente (literie, gros blanc)
  - Zone d'apport /tri
  - Atelier bois
  - Mezzanine pour l'exposition /vente de petits objets (vaisselle...)
  - Sanitaires
  - Caisse
- Le long de la façade est, une zone de vente extérieure avec 2 accès depuis le manège. 100 m<sup>2</sup>

#### L'ATELIER

L'atelier comprend :

- Un atelier gros blanc + motoculture 35 m<sup>2</sup>
- Un espace animation 75 m<sup>2</sup>

#### Les BOX

Ils comprennent 16 espaces de 9 m<sup>2</sup> chacun où les objets seront stockés avant d'être testés et réparés.

Les abords de la ressourcerie seront traités dans le cadre du projet de déchetterie (cheminement des usagers en passant par la ressourcerie pour arriver à la déchetterie après « détournement » des objets et meubles « détournables », places de stationnement).

L'association prendra en charge l'aménagement des nouveaux locaux. Le loyer devra répondre à la réalité budgétaire de l'association qui restera locataire d'une boutique en centre-ville de Felletin et assumera des investissements pour utiliser de manière optimum ces nouveaux locaux (ateliers) de la Sagne (équipement, matériel roulant). Pour la réalisation de ses ateliers, en plus du financement prévu par l'ADEME et le PNR, l'association a fait appel à du mécénat et à ce jour, 3 Fondations ont répondu positivement représentant un potentiel de 60 000 € (sur les 132 505€). Il s'agit donc maintenant que la Communauté de communes engage rapidement les travaux de réhabilitation de la partie local (manège) pour ne pas perdre ces enveloppes mobilisées sur l'année 2017.

## Premiers éléments d'évaluation

---

- Objectifs stratégiques : Revitalisation – attractivité du territoire / Maillage économique du territoire / Conforter une activité relevant de l'ESS, soutenir l'emploi / Amélioration du taux de valorisation des encombrants à terme
- Objectifs opérationnels : Rénovation d'immobilier à vocation artisanale, commerciale ou de service, pouvant être mis en location ou gérance notamment / Amélioration des conditions de travail de la ressourcerie locale en vue de développer son chiffre d'affaires et de pérenniser les emplois.
- Population cible : Membres et salariés de l'association et tous les habitants de Creuse Grand Sud et futurs usagers de la déchetterie intercommunale.
- Résultats attendus : Pérennisation des emplois de l'association, maintien voire augmentation de leur chiffre d'affaires en lien avec augmentation de la surface d'exposition/vente
- Impacts attendus :
  - Economiques : installation et développement d'entreprise, marché potentiel pour entreprises locales
  - Sociaux : conforter les « ateliers-ouverts » proposés par Court-Circuit dans des conditions d'hygiène et de sécurité adaptées
  - Environnementaux : meilleure valorisation des encombrants, réduction des déchets, sensibilisation au réemploi
- Pistes d'indicateurs de résultats et de suivi : réalisation des travaux dans les délais et enveloppes financières impartis / augmentation des recettes de l'association permettant un maintien voire une augmentation des emplois, bilans financier et ateliers partagés.

## Spatialisation du projet

---

- Localisation et logique d'implantation :
- Rayonnement spatial et articulation avec les équipements ou actions de même nature sur le territoire et éventuellement les territoires voisins :

## Modalités de fonctionnement et partenariats

---

- Partenaires de l'action (préciser si privés) et nature du partenariat :

La Communauté de communes travaille avec Court-Circuit depuis la création de l'association (et même en amont puisque les élus participaient aux comités de pilotage de préfiguration). Par divers contrats (convention, marchés...) Court-Circuit est prestataire de la Communauté de communes en matière de collecte des encombrants dans les bourgs, et désormais « ambassadeurs du tri » du territoire. Il est donc question par ce projet immobilier de conforter l'activité d'un partenaire économique.

L'action de Court-Circuit s'inscrit dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, comme indiqué dans les statuts de l'association : [Court-Circuit a pour buts d'interroger notre rapport à l'environnement et nos habitudes de consommation, d'expérimenter des pratiques favorisant l'autonomie, les comportements responsables et la prise en compte des écosystèmes. L'association se reconnaît d'éducation populaire et contribue à l'intérêt général en œuvrant pour la préservation de l'environnement].



Ces bâtiments plus adaptés permettront d'optimiser les réparations / ventes, et participeront ainsi à la pérennisation des emplois.

La Communauté de communes envisage donc la conclusion d'un bail emphytéotique avec l'association Court-Circuit, pour une durée de 25 ans.

Le montant du loyer sera déterminé par l'autofinancement de la Communauté de communes sur cette opération. Il devra également répondre à la réalité budgétaire de l'association qui restera locataire d'une boutique en centre-ville de Felletin et assumera des investissements pour utiliser de manière optimum ces nouveaux locaux de la Sagne (équipement, matériel roulant...).

Le projet de déchetterie, prévu pour 2020, permettra de renforcer le partenariat avec l'association (passage obligé des usagers de la déchetterie par la ressourcerie afin de détourner les encombrants au maximum en vue de leur valorisation / revente.

L'ADEME est associée à ces deux projets, d'un point de vue financier ou en termes d'accompagnement. De plus l'association cherche actuellement des partenariats financiers pour le financement des équipements liés au développement de leur activité dans ces nouveaux locaux.

## Calendrier

- ⇒ Dates prévisionnelles de début et de fin : 2017 avec fin mars 2018
- ⇒ Si nécessaire préciser le phasage du projet : /

## COÛTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

### Dépenses prévisionnelles : HT      TTC

Nature des dépenses	2015	2016	2017 2018	2019	TOTAL
<b>Acquisition</b>	<b>90000</b>				
<b>Travaux (réhabilitation)</b>			<b>228441.37 €</b>		
<b>MDOE</b>			<b>22844.14 €</b>		
<b>Coût Total</b>	<b>90000</b>		<b>251285.51 €</b>		

### Financements prévisionnels :

Nature des financements	2015	2017 2018	2019	TOTAL	%
Etat FNADT	27 000 €			27 000	7,91
Etat DETR 2015	31 500 €			31 500 €	9,23
Etat DETR		100 514.20 €		100 514.20 €	29.45
Enveloppe FS IPL contrat de ruralité		100 514,20 €		100 514,20 €	29,45
Autres financements publics (préciser)					
<b>Total financements publics</b>	<b>58 500 €</b>	<b>201 028,40 €</b>		<b>259 528,40 €</b>	<b>76,04</b>
Privés (préciser)					
Autofinancement	31 500€	50 257,11 €		81 757,11€	23,96
<b>Coût Total</b>	<b>90 000 €</b>	<b>251 285.51 €</b>		<b>341 285.51 €</b>	<b>100</b>

## Aménagement du centre-ville de Felletin : Réaménagement de la place Courtaud

-23-

MO : Commune de Felletin

### IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Maître d'ouvrage : Commune de Felletin  
Contact (Personne référente et fonction) : Magali Wilmot - DGS  
Téléphone : Fixe 05 55 66 59 20 ; Mobile 06 82 47 67 53  
Mél : [dgs@felletin.fr](mailto:dgs@felletin.fr)  
Adresse : 12 Place Charles de Gaulle  
N° - Libellé de la voie :  
Code postal : 23500 Localisation communale : Felletin  
Nature/statut juridique : Commune  
Collectivité territoriale

### DESCRIPTION DETAILLÉE DU PROJET

#### Articulation avec la stratégie du territoire

- 1- Objectifs stratégiques : Donner une cohérence à tout le centre-ville, améliorer le cadre de vie des Felletinois et l'image de Felletin auprès des visiteurs,
- 2- Objectifs opérationnels : Harmoniser les aménagements urbains en fonction des usages de l'espace et des modes de circulation,

#### Description du projet

Contexte :

Felletin est une ville porte du Parc Naturel de Millevaches en Limousin. Elle constitue l'entrée Nord de ce territoire.

Felletin, malgré sa taille modeste, assure un rayonnement sur le Sud creusois au-delà d'Aubusson. La densité de commerces et de services en font un bourg rural important, comme l'illustre son marché hebdomadaire. Un programme de manifestation riche alimente un flux régulier de visiteurs sur toute la période estivale. La présence du lycée des Métiers du Bâtiment comprenant des formations supérieures renforce la centralité de la commune.

Description :

La place Courtaud est située dans le centre historique de la ville. Au point central des activités commerciales et de service, c'est un point de convergence de flux de circulations. Ses dimensions, la qualité architecturale du patrimoine bâti qui la borde et son caractère arboré en font également un point de rencontre et de convivialité ainsi qu'un espace privilégié pour le déploiement du marché hebdomadaire et des animations estivales.

Ce projet s'inscrit dans une action d'aménagement global du centre-ville entrepris en 1997.

- mise en cohérence de la place Courtaud avec les différentes voies convergentes, rénovées au cours d'étapes antérieures,
- prise en compte des différentes activités pouvant s'y dérouler,
- harmonisation des modes de circulation.

### Premiers éléments d'évaluation

Objectifs stratégiques : Participer à l'attractivité du centre ville de Felletin, donner une cohérence urbaine, améliorer le cadre de vie,

Objectifs opérationnels : Harmoniser les aménagements urbains en fonction des usages de l'espace et des modes de circulation,

Population cible : Habitants de Felletin et du Sud Creusois

Résultats attendus : Amélioration des flux de circulation et du stationnement du centre-ville

Impacts attendus : Augmentation de la fréquentation des commerces et services du centre ville.

Pistes d'indicateurs de résultats et de suivi : Réalisation des travaux.

### Spatialisation du projet

Localisation et logique d'implantation : La place Courtaud est située dans le centre historique de la ville. Au point central des activités commerciales et de service, c'est un point de convergence de flux de circulations. Ses dimensions, la qualité architecturale du patrimoine bâti qui la borde et son caractère arboré en font également un point de rencontre et de convivialité ainsi qu'un espace privilégié pour le déploiement du marché hebdomadaire et des animations estivales.

Rayonnement spatial et articulation avec les équipements ou actions de même nature sur le territoire et éventuellement les territoires voisins :

### Modalités de fonctionnement et partenariats

Partenaires de l'action (préciser si privés) et nature du partenariat :

### Calendrier

Dates prévisionnelles de début et de fin : travaux 2017

Si nécessaire préciser le phasage du projet : /

### COÛTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

#### Dépenses prévisionnelles : HT

Nature des dépenses	2017	2018	2019	TOTAL
Travaux	99 958,54			99 958,54
<b>Coût Total</b>	99 958,54	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>99 958,54</b>

#### Financements prévisionnels :

Nature des financements	2017	2018	2019	TOTAL	%
Etat DETR	<b>34 985,49</b>			<b>34 985,49</b>	<b>35%</b>
Enveloppe FSIPL contrat de ruralité	<b>29093,32</b>			<b>29093,32</b>	<b>29,11%</b>
Département					
Europe					
Autres financements publics (préciser)					
<b>Total financements publics</b>	<b>64 078,81</b>			<b>64 078,81</b>	<b>64,11%</b>
Privés (préciser)					
Autofinancement	<b>35 879,73</b>			<b>35 879,73</b>	<b>35,89%</b>
<b>Coût Total</b>	<b>99 958,54</b>			<b>99 958,54</b>	<b>100%</b>

## IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Maître d'ouvrage : Commune de la Villedieu		
Contact (Personne référente et fonction) : Thierry Letellier - maire		
Téléphone : 05 55 67 91 88		
Mél : <a href="mailto:mairielavilledieu@orange.fr">mairielavilledieu@orange.fr</a>		
<u>Adresse :</u>		
N° - Libellé de la voie : Le Bourg		
Code postal : 23340		Localisation communale : LA VILLEDIEU
Nature/statut juridique : EPCI		
<input checked="" type="checkbox"/> Collectivité territoriale	<input type="checkbox"/> Etablissement public	<input type="checkbox"/> Association

## DESCRIPTION DETAILLEE DU POJET

### Articulation avec la stratégie du territoire

- ⇒ Objectifs stratégiques : Attirer de nouvelles populations sur la commune
- ⇒ Objectifs opérationnels : Offrir des nouvelles opportunités d'installation sur la commune de La Villedieu en créant un éco-hameau (parc locatif intégré à son environnement).

### Description du projet

- ⇒ Création d'un éco-hameau dans le village de la Ribière
- ⇒ Contexte

A l'occasion d'un travail consacré à la mobilisation du bâti vacant dans le bourg de La Villedieu (en 2014, étude réalisée par la SCIC Arban), l'approche globale et participative qui avait alors prévalu avait permis d'identifier un certain nombre de lieux de projet susceptibles d'améliorer l'attractivité du bourg (création d'une placette à l'arrière de la mairie, création d'un verger collectif, création de petites boucles de promenade, ...). Elle avait également permis d'anticiper le devenir du bourg et d'identifier les espaces pouvant accueillir du bâti supplémentaire, le tout dans le respect de la qualité paysagère du site et de la logique historique d'implantation du bourg.

Parmi les espaces à bâtir identifiés figurait un terrain en lisière du village de La Ribière, village lui-même attenant au bourg.

Le travail proposé doit permettre dorénavant de définir le programme d'aménagement du terrain considéré, et ce dans une triple logique :

- paysagère : dans la continuité du travail effectué en 2014, recherche d'une intégration optimale du projet dans l'environnement bâti et naturel,

- participative : élaboration du programme en lien avec les habitants du bourg et de La Ribière, qu'ils soient permanents ou occasionnels, de façon à proposer un aménagement en phase avec les attentes et les besoins de la population
- d'adaptation au contexte local : définition d'un projet socialement acceptable, financièrement supportable par la commune et cohérent avec le territoire

La commune a acquis en 2016 la parcelle concernée et souhaite aujourd'hui aller plus loin dans la démarche:

- Etre accompagnée sur la phase programmation de l'aménagement en concertation avec les habitants, calibration financière et administrative du projet et assistance à maîtrise d'ouvrage
- Autres charges liées à l'aménagement aux Voirie et Réseaux Divers

#### ➤ Description

La prestation ingénierique sur la phase programmation de l'aménagement aura pour objectif de :

1. Proposer un programme d'aménagement pour le terrain de 6 200 m<sup>2</sup> identifié
  - Établir un diagnostic paysager : identifier de façon concertée les qualités et les potentialités de la parcelle concernée (patrimoine arboré, vues, cheminements possibles vers le bourg, liaison avec la voirie existante ...).
  - Définir les principes d'aménagement et le schéma d'organisation pour l'urbanisation du terrain, en intégrant la question de la gestion des eaux pluviales et usées
  - S'entendre sur un programme immobilier
  - Définir les "règles du jeu" (règlement, cahier des charges) qui encadreront la construction des futurs logements
2. Caler la phase administrative et financière
  - Élaborer les études/notices d'impact nécessaires
  - Elaborer la maquette financière du projet
  - Élaborer le permis d'aménager
3. Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conduite du chantier
  - Élaborer les Documents de Consultation des Entreprises
  - Accompagner la commune pour la conduite du chantier
  - Assister les opérations de réception des travaux

Cette démarche est marquée par une attente forte en termes de participation, condition de réussite du projet (travailler la définition et l'appropriation du projet par les habitants).

Il s'agira ainsi de :

1. S'entendre collectivement sur un plan d'aménagement et un programme immobilier  
Se doter d'un schéma d'organisation et d'aménagement ainsi que d'un document d'orientation qui encadrent l'urbanisation à venir.

##### 1.1 Atelier de lecture paysagère

S'approprier collectivement les lieux et amorcer la réflexion sur l'implantation des futures constructions. L'atelier de lecture paysagère se déroule le WE sur une journée, avec une partie sur site et une partie en salle.

##### 1.2 Atelier de programmation immobilière

Affiner le programme immobilier : profil des ménages attendus, espaces communs à implanter, règles destinées à encadrer les constructions, coûts d'objectifs. L'atelier se déroule le WE sur une journée, avec une partie sur site et une partie en salle.

### 1.3 Atelier d'écriture architecturale et urbaine

S'entendre sur le schéma d'aménagement : valider les règles d'implantation du bâti et des espaces communs, arrêter les règles encadrant les constructions. L'atelier se déroule sur une journée à deux journées, avec une partie sur site (pré-implantation des voiries avec de la rubalise, ...) et une partie en salle.

2. Réalisation des études complémentaires et du permis d'aménager

3. Conduite de chantier – accompagnement de la maîtrise d'ouvrage dans la mise en œuvre  
La participation des habitants est concentrée sur la phase 1.

Le soutien attendu de l'État doit permettre à la commune de La Villedieu, de très petite taille et disposant d'un budget réduit, d'atteindre des objectifs qualitatifs ambitieux : prise en compte du surcoût que représente le recours à la participation (importance des temps d'animation collectifs) et le choix de porter un projet fortement intégré à son environnement (intégration paysagère, sociale, environnementale).

### Premiers éléments d'évaluation

---

- Objectifs stratégiques : Offrir une opportunité immobilière aux entreprises locales et/ou porteurs de projets souhaitant s'installer sur le territoire
- Objectifs opérationnels : Concilier ambition environnementale, paysagère et sociale dans une logique de projet « low tech » : développer un projet sobre, adapté au contexte local tout en restant ambitieux sur le fond.
- Population cible : habitants de la Villedieu et futurs habitants
- Résultats attendus : un programme d'aménagement validé, un prévisionnel financier préalable à la phase de mise en œuvre, le lancement des travaux et dans un second temps la réalisation des travaux
- Impacts attendus : Inscription dans la charte des écoquartiers / augmentation de la population de la commune
- Pistes d'indicateurs de résultats et de suivi :
  - Nombre d'habitants participants aux ateliers
  - Présentation/validation du programme d'aménagement

Puis dans un second temps

- Aménagement de l'éco-hameau
- Nombre d'installations à terme sur le village de La Ribière

### Spatialisation du projet

---

- Localisation et logique d'implantation : Commune de la Villedieu



- Rayonnement spatial et articulation avec les équipements ou actions de même nature sur le territoire et éventuellement les territoires voisins : expérience de l'éco-village de Faux-la-Montagne, Inscription dans la charte des écoquartiers

### Modalités de fonctionnement et partenariats

- Partenaires de l'action (préciser si privés) et nature du partenariat : Intervention de l'atelier d'urbanisme et d'habitat L'ARBAN (SCIC), mandataire d'un groupement comprenant également le paysagiste Alain FREYTET, l'architecte Virginie FARGES et le cabinet de géomètre DUARTE - Equipe composée d'un urbaniste, d'un paysagiste, d'une architecte et d'un géomètre.

### Calendrier

- Dates prévisionnelles de début et de fin : Janvier 2017 à juillet 2018
- Si nécessaire préciser le phasage du projet :
  - Janvier – avril 2017: définition du programme d'aménagement
  - Avril – juillet 2017 : phase administrative et financière
  - Septembre – juillet 2018 : mise en œuvre et suivi des travaux

### COÛTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses prévisionnelles :  HT  TTC

Nature des dépenses	2017	2018	2019	TOTAL
Prestation de services	22 700 €			22 700 €
Frais VRD		50 000 €		50 000 €
Travaux (à définir)				
<b>Coût Total</b>	<b>22700 €</b>	<b>50 000 €</b>		<b>72700 €</b>

Financements prévisionnels :

Nature des financements	2017	2018	2019	TOTAL	%
Enveloppe FS IPL contrat de ruralité	10905	42655		53560	73,7 %
Etat DETR					
Région					
Département					
Europe					
Autres financements publics : PNR (contrat de cohésion territoriale)	4600			4600	6,3 %
<b>Total financements publics</b>	<b>15505</b>	<b>42655</b>		<b>58160</b>	<b>80%</b>
Privés (préciser)					
Autofinancement	7195	7345		14540	20 %
<b>Coût Total</b>	<b>22700</b>	<b>50 000 €</b>		<b>72700 €</b>	<b>100</b>

## Mise aux normes du bar et accessibilité des toilettes à Gentioux-Pigerolles

-50-

MO : Commune de Gentioux-Pigerolles

### IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Maître d'ouvrage, maître d'oeuvre : Commune de Gentioux-Pigerolles

Maire Dominique Simoneau

Place du Monument 23 340 GENTIOUX PIGEROLLES

[mairie.gentioux@wanadoo.fr](mailto:mairie.gentioux@wanadoo.fr) / 05 55 67 90 14

Nature/statut juridique : EPCI

Collectivité territoriale

Etablissement public

Association

### DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

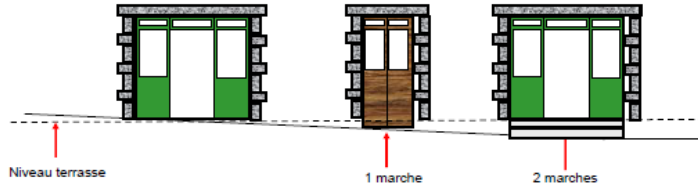
#### Articulation avec la stratégie du territoire

- Objectifs stratégiques : redynamiser le centre bourg de Gentioux-Pigerolles/ maintenir les derniers commerces de proximité / développer l'attractivité du centre bourg
- Objectifs opérationnels : Mettre aux normes et rendre accessible à tous l'ancien bar de Gentioux-Pigerolles en vue de sa réouverture.

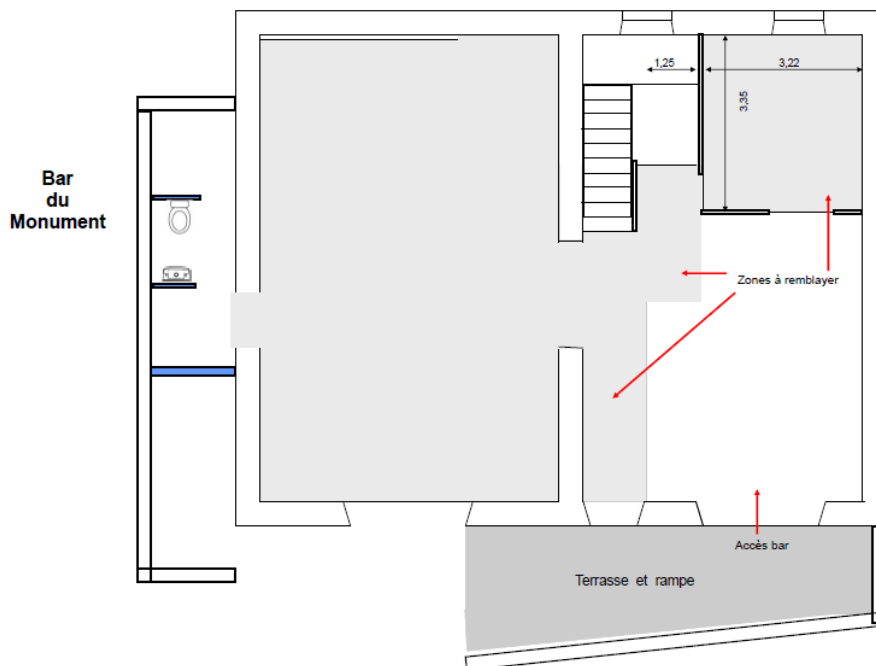
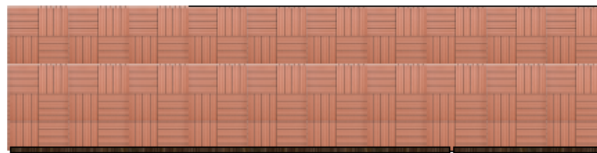
#### Description du projet

- Réaménagement du bar du centre bourg de Gentioux Pigerolles en vue de sa réouverture.
- Contexte : En liaison avec les gîtes dans le cadre du projet touristique « Itinérance », ce commerce a récemment été acheté par la commune en vue d'envisager sa réouverture. Des travaux de mise aux normes et d'accessibilité doivent être réalisés cette année avant d'envisager une reprise.
- Description : Les travaux portent sur la mise aux normes (sols et électricité) et des aménagements (rampe d'accès, terrasse, zone à remblayer) pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite notamment pour les toilettes et la salle de restauration.

**Bar du Monument**  
Façade actuelle



**Bar du Monument**  
Terrasse et rampe d'accès



**Premiers éléments d'évaluation**

- ⇒ Objectifs stratégiques : Point d'accueil sur la place de Gentioux
- ⇒ Objectifs opérationnels :
- ⇒ Population cible : accueil intergénérationnel
- ⇒ Résultats attendus : réalisation des travaux pour envisager une reprise d'activités.
- ⇒ Impacts attendus :
- ⇒ Pistes d'indicateurs de résultats et de suivi :

## Spatialisation du projet

- Localisation et logique d'implantation : place du bourg de Gentioux
- Rayonnement spatial et articulation avec les équipements ou actions de même nature sur le territoire et éventuellement les territoires voisins :

## Modalités de fonctionnement et partenariats

- Partenaires de l'action (préciser si privés) et nature du partenariat :

## Calendrier

- Dates prévisionnelles de début et de fin : avril 2017 – juillet 2017
- Si nécessaire préciser le phasage du projet : /

## COÛTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

Dépenses prévisionnelles :  HT  TTC

Nature des dépenses	2017	2018	2019	TOTAL
<b>Travaux</b>	<b>30 163</b>			
<b>Maîtrise d'oeuvre</b>				
<b>Coût Total</b>	<b>30 163</b>			

## Financements prévisionnels :

Nature des financements	2017	2018	2019	TOTAL	%
Enveloppe FSIPL contrat de ruralité	<b>21114,10</b>			<b>21114,10</b>	<b>70</b>
Etat DETR	<b>3016,30</b>			<b>3016,30</b>	<b>10</b>
Région					
Département					
Europe					
Autres financements publics (préciser)					
<b>Total financements publics</b>	<b>24130,40</b>			<b>24130,40</b>	<b>80</b>
Privés (préciser)					
Autofinancement	<b>6032,60€</b>			<b>6032,60 €</b>	<b>20</b>
<b>Coût Total</b>	<b>30 163 €</b>			<b>30163</b>	<b>100</b>

## RENFORCER LES LIEUX DE CENTRALITE DU BOURG DE LA NOUAILLE : AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE

-52-

Sous-Action : Construction d'une halle communale en bois

MO : Commune de La Nouaille

### IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Maître d'ouvrage : Commune de La Nouaille  
Contact (Personne référente et fonction) : Jacques GEORGET – Maire  
Téléphone : 05 55 66 01 09  
Mél : mairie.nouaille@wanadoo.fr  
Adresse :  
N° - Libellé de la voie : Le Bourg  
Code postal : 23500 Localisation communale : LA NOUAILLE  
Nature/statut juridique : Administration publique  
 Collectivité territoriale  Etablissement public  Association

### DESCRIPTION DETAILLEE DU POJET

#### Articulation avec la stratégie du territoire

- Objectifs stratégiques : dynamisation du centre-bourg, renforcement de la concertation et de l'implication des habitants, renforcement de l'attractivité du territoire.

Objectifs opérationnels : faire de cet espace situe au centre du bourg un lieu ponctuel de convergence / Renforcer l'aspect esthétique dans le périmètre de l'église classée.

#### Description du projet

Contexte :

Parce qu'aucune agora, aucune « place » de rencontre ne préexiste à la Nouaille, la municipalité en concertation avec les habitants, a souhaité voir émerger le projet d'un pendant extérieur de sa salle des fêtes. L'ancienne grange étable, vétuste, située en bordure de place du village, avait initialement été rachetée par la mairie dans l'idée d'y installer ses ateliers municipaux après rénovation complète du bâtiment. Trop onéreux et finalement jugé très peu judicieux, le projet se transforme et puisque que le village ne dispose d'aucun lieu ouvert en extérieur permettant aux habitants de se retrouver, aux randonneurs et autres cyclotouristes de trouver un abri pas plus que d'un espace sanitaire, l'idée de démolir la grange pour y construire une halle en bois (bois prélevés dans les forêts du groupement de la commune) et de réaménager la place voit le jour.

D'autre part, le bourg ne dispose actuellement d'aucuns WC publics, ni point d'eau (excepté au cimetière), cet aménagement sera des plus utiles pour tous (enterrements, fêtes nationales, randonneurs, cyclotouristes...). Le bâtiment sera conçu avec les normes d'accessibilité en vigueur.

La Nouaille a bénéficié en 2015 d'une étude d'urbanisme portée par la SCIC l'Arban. Un des « lieux-projets » identifiés prioritaires pour dynamiser le bourg de cette commune porte sur la construction d'une halle communale.

Les bâtiments appartenant à la commune le long de la mairie, dans le prolongement de la résidence des Britanniques, vont être démolis pour faire place à cet espace, construit en bois\* labellisé localement et avec des pierres locales, qui devra intégrer différentes fonctions suivantes (définis par les habitants en ateliers collectifs):

- fonction festive avec accueil d'animations ;
- "place" de marché, espace ponctuel de commercialisation (produits locaux en circuits courts)
- accès à l'information locale par affichage ;
- .accès à un point d'eau et à des toilettes publiques ;

La construction de la halle communale est la première étape de cet aménagement de lieu de centralité. Cette action sera complétée en 2018 par la création d'un espace de micro-centralité par le traitement paysager des abords immédiats de la mairie (fiche sous-action spécifique).

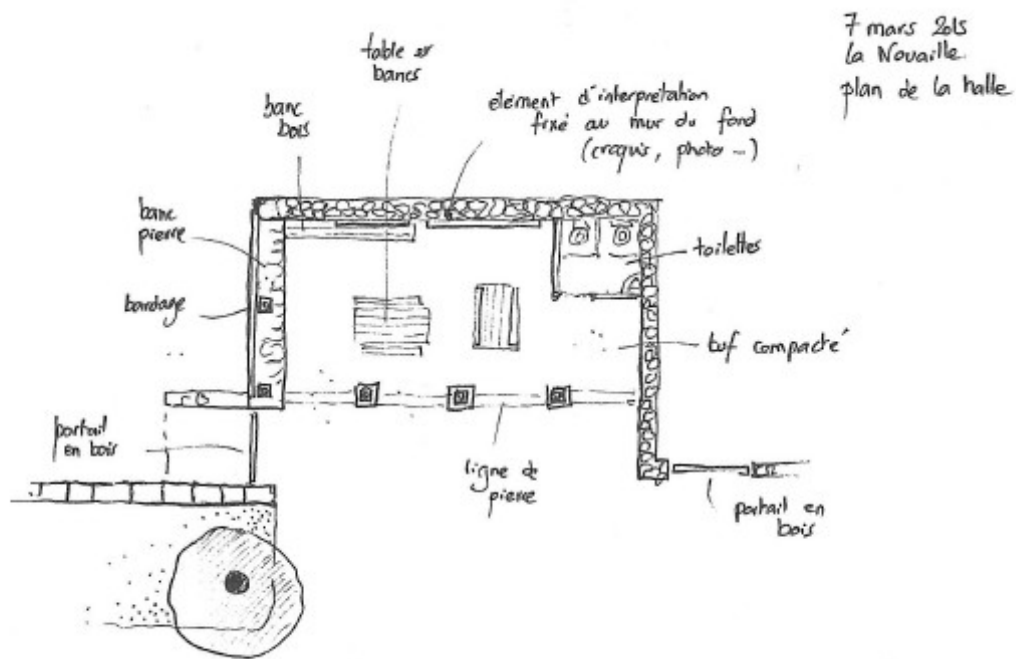
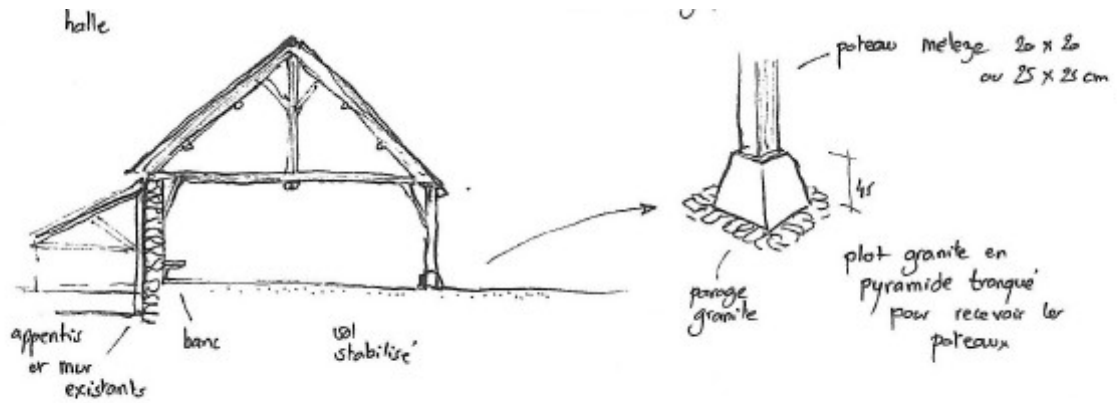
Pour cette opération de construction, la commune portera les investissements estimés à 83 100 € HT (estimatif sommaire), ainsi que ceux liés à la démolition du bâtiment existant (6000 €) ; les travaux devant débutés en 2017.

Bancs et tables seront installés, faisant de ce lieu un espace de rencontre incontournable : jeunes, personnes âgées et autres y trouveront un abri où il est agréable de passer un moment.

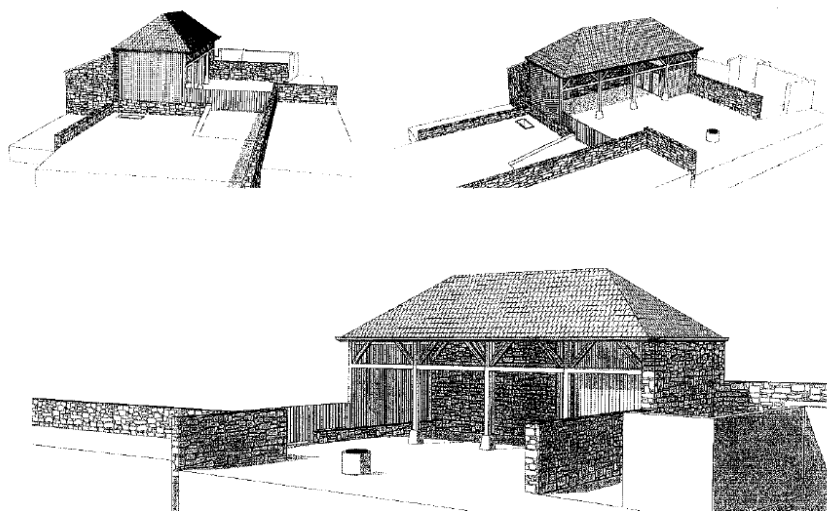
\*les bois seront prélevés dans les forêts du Groupement Syndical Forestier de la Nouaille et sciés localement.

Description : Les premiers croquis réalisés lors des ateliers d'urbanisme collectifs menés avec les habitants de la Nouaille, ainsi qu'une esquisse architecturale, nous donnent les grandes lignes de ce que sera ce projet :

Croquis issus des réflexions des ateliers d'urbanisme – Halle en bois à La Nouaille –



SCIC Arban mars 2015



*Esquisse de la halle communale de La Nouaille – Novembre 2016*

### **Premiers éléments d'évaluation**

---

Objectifs stratégiques : Changer le visage de la commune, la dynamiser.

Objectifs opérationnels : Créer un lieu de centralité abrité, l'équiper de sanitaires publiques, utiliser des ressources locales en matériaux, fédérer les habitants.

Population cible : Habitants et touristes.

Résultats attendus : Création d'un espace de micro-centralité à la fois esthétique, apportant plus de confort et de convivialité

Impacts attendus : Plus de convivialité et d'animation, rendre la commune plus belle et plus accueillante.

Pistes d'indicateurs de résultats et de suivi : Fréquentation et nombre d'animations par an

### **Spatialisation du projet**

---

Localisation et logique d'implantation : Place centrale de la Nouaille

Rayonnement spatial et articulation avec les équipements ou actions de même nature sur le territoire et éventuellement les territoires voisins : S'inscrire dans une démarche d'attractivité territoriale, où le mieux vivre ensemble résonne comme un appel à l'accueil de nouveaux habitants et de touristes (randonnées,...).

### **Modalités de fonctionnement et partenariats**

---

Partenaires de l'action (préciser si privés) et nature du partenariat :

### **Calendrier**

---

Dates prévisionnelles de début et de fin : 2017

Si nécessaire préciser le phasage du projet : 6 mois

### **COÛTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS**



Budget en cours de chiffrage

Dépenses prévisionnelles :  HT  TTC

Nature des dépenses	2017	2018	2019	TOTAL
Travaux en régie	52 597,83			
Travaux entreprises	38 502,17	-	-	38502,17
Maîtrise d'oeuvre				
<b>Coût Total-</b>	<b>91 100 €</b>	-	-	<b>91 100</b>

Financements prévisionnels :

Nature des financements	2017	2018	2019	TOTAL	%
Etat DETR sur travaux entreprises	28413,26			28413,26	31,19 %
Etat DETR sur travaux en régie	3471,74			3471,74	3,81 %
Enveloppe FSIPL contrat de ruralité	27330			27330	30%
Région					
Département					
Europe					
Autres financements publics (préciser) PNR					
<b>Total financements publics</b>	<b>59215</b>			<b>59215</b>	<b>65%</b>
Privés (préciser)					
Autofinancement	31885			31885	35 %
<b>Coût Total</b>	<b>91 100 €</b>			<b>91100</b>	<b>100%</b>

## RENOVER L'ANCIENNE POSTE de Faux-la-Montagne pour maintenir des activités et services à la population

-80-

MO : Commune de Faux-la-Montagne

### IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Maître d'ouvrage : Commune de Faux-La-Montagne

Contact (Personne référente et fonction) : Catherine MOULIN maire

Téléphone : 0 5 5 5 6 7 9 2 1 5 ; 0 6 0 7 0 3 6 1 8 3

Mél : mairie.faux-la-montagne@orange.fr

Adresse :

N° - Libellé de la voie : Le Bourg

Code postal : 23340

Localisation communale : FAUX-LA-MONTAGNE

Nature/statut juridique :

EPCI

Collectivité territoriale

Etablissement public

Association

### DESCRIPTION DETAILLEE DU POJET

#### Articulation avec la stratégie du territoire

- Objectifs stratégiques : Accessibilité des services
- Objectifs opérationnels : Rénover l'ancienne poste de Faux-la-Montagne

#### Description du projet

- Contexte

L'ancienne poste de Faux-la-Montagne composée d'un rez-de-chaussée, d'un sous-sol, et deux étages, abrite diverses activités/services offerts aujourd'hui à la population de la commune :

- Espace de travail partagé à l'étage accueillant les bureaux de la crèche halte garderie Tom Pousse, la SCIC L'Arban, le bureau d'un expert-comptable et deux artisans d'art ( fabrication de bijoux et de lampes).

Au total, ce sont 11 travailleurs qui sont hébergés à l'année dans ce bâtiment.

L'association Cadet Roussel qui porte la maison des jeux et des jeunes est actuellement hébergée dans un ancien gîte d'étape. Elle a manifesté son intérêt/envie de louer le RDC et le garage de l'ancienne poste pour développer ces activités.

Cette structure d'accueil du jeune public qui a ouvert ces portes en 2016 a pour objectif de proposer aux habitants de Faux-la-Montagne et plus largement du Sud Creusois:

- des activités intergénérationnelles autour du jeux (animations, permanences tout public),
- des événements festifs (batucada enfants/adultes),
- des ateliers/événements participatifs (ateliers "lecture à voix haute", booms pour enfants, etc.),
- une ludothèque sédentaire et ambulante, un local pour les adolescents,

- la présence et la participation des familles

Or ce bâtiment ne répond pas aujourd'hui aux besoins des locataires, notamment en matière d'accessibilité tout public. Il s'agit donc de réaliser plusieurs travaux :

- les travaux de rénovation : réfection du sol en dalle (colle à base d'amiante),
- la mise en place d'une rampe d'accessibilité,
- la réalisation d'un WC PMR

Les travaux seront réalisés en 2017.

### **Premiers éléments d'évaluation**

- ⇒ Objectifs stratégiques : Maintenir des activités et services et faciliter l'accès à la population locale.
- ⇒ Objectifs opérationnels : Rénover un bâtiment communal comportant diverses activités économiques et sociales.
- ⇒ Population cible : Habitants de la commune et alentours
- ⇒ Résultats attendus : Réalisation des travaux de rénovation.
- ⇒ Impacts attendus : Confort pour les locataires, augmentation de la fréquentation des activités.
- ⇒ Pistes d'indicateurs de résultats et de suivi : réalisation des travaux

### **Spatialisation du projet**

- ⇒ Localisation et logique d'implantation : Commune de Faux-la-Montagne
- ⇒ Rayonnement spatial et articulation avec les équipements ou actions de même nature sur le territoire et éventuellement les territoires voisins :

### **Modalités de fonctionnement et partenariats**

- ⇒ Partenaires de l'action (préciser si privés) et nature du partenariat :

### **Calendrier**

- ⇒ Dates prévisionnelles de début et de fin : 2017
- ⇒ Si nécessaire préciser le phasage du projet : /

### **COÛTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS**

Dépenses prévisionnelles :  HT  TTC

Nature des dépenses	2017	2018	2019	TOTAL
Travaux	19898,72 €			19898,72 €
Maîtrise d'oeuvre				
Coût Total	19898,72 €			19898,72 €

**Financements prévisionnels :**

Nature des financements	2017	2018	2019	TOTAL	%
<b>Enveloppe FSIPL contrat de ruralité</b>	11557,58 €			11557,58 €	<b>58,08</b>
Région					
Département					
Europe					
Autres financements publics (préciser)					
<b>Total financements publics</b>	<b>11557,58 €</b>			<b>11557,58 €</b>	<b>58,08</b>
Privés (préciser)					
Autofinancement	8341,14 €			8341,14 €	41,92
<b>Coût Total</b>	<b>19 898,72€</b>			<b>19898,72 €</b>	<b>100</b>